



RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211209-D00664110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 décembre 2021

**Le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni à la
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour
partie en présentiel et pour partie en visio-conférence**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 24), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN

Étaient présents en visio-conférence : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Ludovic FAGAUT

Étaient absents : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Sylvie WANLIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Carine MICHEL, M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à Mme Françoise PRESSE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

OBJET : 05. Rapport annuel Développement durable

Délibération n° 2021/006641

Rapport annuel Développement durable

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	25/11/2021	Les membres de la Commission 1 ont pris connaissance

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter le rapport annuel de développement durable 2020 de la ville de Besançon. Ce rapport présente les réalisations entreprises sur le territoire communal par les services de la ville et du CCAS et de la Communauté Urbaine pour certaines actions transversales, ainsi que leur contribution à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) internationaux. Il repose sur 42 objectifs bisontins définis en 2019 et 50 indicateurs permettant de suivre l'évolution de l'impact de nos politiques sur plusieurs années. Ces indicateurs concourent d'une part à la nécessaire évaluation de nos politiques publiques et à notre contribution à la stratégie internationale de développement durable que constitue l'Agenda 2030 de l'ONU.

Pour répondre au souhait du législateur (loi « Grenelle 2 »), ce rapport de développement durable est présenté en amont du débat d'orientation budgétaire afin d'en faire un outil d'aide à la décision. Ce rapport est une étape déterminante du cycle budgétaire ; il fait du développement durable le socle de la construction du budget pour 2022. Il pourra constituer le support d'une stratégie globale coordonnant les actions de résilience portée par la collectivité, déclinant ainsi l'agenda 2030 au niveau local.

Depuis la loi dite « Grenelle 2 » de 2010, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, élaborent chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ces dernières années ont particulièrement été marquées par l'évolution rapide du changement climatique, avec ses conséquences qui se font particulièrement ressentir dans notre territoire (fortes chaleurs, sécheresses, érosion de la biodiversité ..). Les inégalités sociales, parfois renforcées par ces évolutions se font ressentir de plus en plus fortement. L'ensemble de ces problématiques soulève les questions de nos modes de développement actuels et questionne les modes de gestion de nos collectivités.

Plus qu'un passage obligé, ce rapport constitue pour la ville de Besançon un support intéressant pour collecter et mesurer les actions entreprises par la collectivité en matière de développement durable, et les communiquer largement. Cet état des politiques publiques et des actions de la collectivité met en lumière les projets phares poursuivis par la Ville et le CCAS.

Par ailleurs, ce rapport devient de plus en plus un outil d'évaluation des politiques publiques en matière de développement durable et permet de mesurer la contribution des collectivités à l'effort national en matière de transition écologique. Ces dernières commencent à s'appuyer sur les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU pour traduire leur politique de développement durable dans un référentiel commun et international. Les 17 ODD et leurs 169 cibles adoptées en 2015 par les Nations Unies représentent la feuille de route pour les états membres de l'ONU pour un développement à l'horizon 2030. Ils sont la base de l'Agenda 2030 engagé par l'ONU. Comme les autres pays membres engagés, la France doit rendre compte de son action chaque année à l'ONU, qui va au-delà des politiques de l'Etat et s'appuie sur les collectivités territoriales pour répondre aux objectifs fixés.

Depuis début 2017, la Ville de Besançon participe à une réflexion nationale conduite par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, pour adapter ces ODD à l'échelon local et, en particulier, à la définition d'indicateurs de développement durable. La Ville reconnue comme collectivité pilote dans cette approche est l'une des premières collectivités à avoir établi des indicateurs permettant de rendre compte de son action tout en permettant de mesurer sa contribution aux cibles des ODD internationaux.

Ce rapport de développement durable repose donc sur 42 objectifs bisontins définis en 2019 et 50 indicateurs permettant de suivre l'évolution de l'impact de nos politiques sur plusieurs années. Ils concourent d'une part à cette nécessaire évaluation de nos politiques publiques et à notre contribution à cette stratégie internationale de développement durable que constitue l'Agenda 2030 de l'ONU.

Ce rapport de développement durable pour 2020 est singulier. Il dresse un bilan marqué par ce contexte de transition politique et de pandémie.

La crise du COVID et ses conséquences dramatiques renforcent l'impératif de faire des objectifs de développement durable une matrice pour engager la transition écologique dans la justice sociale. Cela passe par l'élaboration d'une stratégie transversale qui repose notamment sur la concertation et la mobilisation des habitants et acteurs de notre ville. C'est ainsi qu'est envisagée la ville de demain, résiliente et écologique, qui ne laisse personne de côté et qui anticipe les changements pour mieux préparer l'avenir.

Ce rapport de développement durable, présenté en amont du dialogue budgétaire pour répondre au souhait du législateur d'en faire un outil d'aide à la décision, devra évoluer pour présenter davantage les éléments prospectifs en matière de développement durable de la collectivité et prendre en compte des actions portées par des partenaires sur le territoire de la ville. Ce rapport pourra être dans l'avenir le support d'une stratégie globale coordonnant les actions de résilience portées par la collectivité déclinant ainsi l'agenda 2030 au niveau local ainsi que nos principaux investissements. Cela constituera une démarche de transition du territoire qui contribuera à l'émergence d'une ville adaptée au changement climatique, conviviale, innovante et solidaire.

Pour cette version, le rapport présente les réalisations entreprises en 2020 par les services de la Ville et du CCAS ainsi que celles de la Communauté Urbaine du Grand Besançon métropole pour certaines actions transversales, ainsi que leur contribution à l'atteinte des ODD internationaux.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel Développement durable.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a blue ink signature of Anne Vignot written over a circular official seal. The seal features the coat of arms of Besançon and the text 'VILLE DE BESANCON' and '1568'. The signature is a fluid, cursive script.

Anne VIGNOT



RAPPORT ANNUEL
DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020

LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉFINIES PAR LA FRANCE

Changement climatique

Biodiversité, milieux naturels et ressources

Cohésion sociale et solidarité

Épanouissement des êtres humains

Consommation et production responsables

SOMMAIRE

Édito p. 3

Comment aborder le rapport développement durable p. 4

Introduction p. 5

Les ODD et les cibles mobilisées par la Ville p. 6

CHANGEMENT CLIMATIQUE p. 8 à 27

1.1 Améliorer les performances énergétiques de la collectivité

1.2 Développer les énergies renouvelables

1.3 Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique

1.4 Favoriser l'intégration au changement climatique dans l'ensemble des politiques municipales

1.5 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique

1.6 Réduire l'utilisation de voiture individuelle

1.7 Développer les modes de déplacements doux

1.8 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les ERP

1.9 Améliorer la qualité de l'air extérieur

1.10 Engager la collectivité à devenir exemplaire dans ses déplacements

BIODIVERSITÉ, MILIEUX NATURELS ET RESSOURCES p. 28 à 49

2.1 Préserver les espaces verts et les espaces naturels

2.2 Préserver la biodiversité en ville

2.3 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces non désirables

2.4 Préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales

2.5 Protéger quantitativement la ressource en eau

2.6 Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques

2.7 Valoriser la matière organique issue des déchets

2.8 Favoriser le tri des déchets

2.9 Inciter à la réduction des déchets

2.10 Prévenir les risques naturels et technologiques

2.11 Engager la collectivité à être exemplaire dans l'utilisation de ses ressources

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ, ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS p. 50 à 59

3.1 Favoriser l'éducation artistique et culturelle

3.2 Améliorer l'accès aux droits et aux services pour tous en fédérant les acteurs territoriaux

3.3 Développer le dialogue citoyen et les instances de participation citoyenne

3.4 Développer des campagnes de prévention sur la santé et la salubrité

3.5 Engager la collectivité à être exemplaire dans les actions de solidarité

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS p. 60 à 75

4.1 Rendre accessible la culture au public éloigné

4.2 Développer la pratique sportive en soutenant le milieu associatif

4.3 Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie

4.4 Prévenir la perte de lien social et la vulnérabilité

4.5 Assurer un bon cadre de vie et une bonne santé au sein des habitations

4.6 Contribuer au développement des quartiers inscrits dans le programme Politiques de la ville

4.7 Animer et faire vivre les quartiers bisontins

4.8 Engager les services à être exemplaire dans la diversité

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES p. 76 à 91

5.1 Mobiliser le grand public aux enjeux du développement durable

5.2 Former les agents de la collectivité à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques

5.3 Promouvoir une agriculture durable de proximité et le jardinage par les habitants

5.4 Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments

5.5 Développer des politiques et programmes urbanistiques intégrant le développement durable

5.6 Préserver le patrimoine architectural de la ville

5.7 Coopération financière et technique auprès des villes partenaires

5.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans ses achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

Glossaire p. 92

ÉDITO

2020 a fait la preuve de la nécessité de repenser nos modes de vie.

De cette épreuve, retenons notre capacité collective à mobiliser les moyens nécessaires, à changer nos habitudes, pour faire face à l'urgence.

C'est dans ce contexte que notre équipe municipale s'est installée et relève quotidiennement les défis imposés par la période. Agents du service public, associations, tissu économique, ensemble, les Bisontines et les Bisontins ont su garantir l'essentiel en toute solidarité.

Ce rapport annuel de développement durable est à ce titre singulier. Il dresse un bilan marqué par ce contexte de transition politique et de pandémie.

La crise du COVID et ses conséquences dramatiques ont révélé les maux de notre mode de développement. Elle renforce l'impératif de faire des objectifs de développement durable une matrice pour engager la transition écologique dans la justice sociale. Ainsi, nous nous engagerons prochainement dans l'élaboration d'une stratégie transversale reposant notamment sur la concertation et la mobilisation des habitants et acteurs de notre ville.

C'est ainsi que nous bâtirons la ville de demain, résiliente et écologique, qui ne laisse personne de côté et qui anticipe les changements pour mieux préparer l'avenir. Chacun peut se mobiliser pour contribuer à ces changements nécessaires, et nous comptons sur vous pour nous accompagner dans cette démarche.

En attendant, ce rapport constitue un socle de nos actions que nous devons amplifier, nous vous en souhaitons bonne lecture.

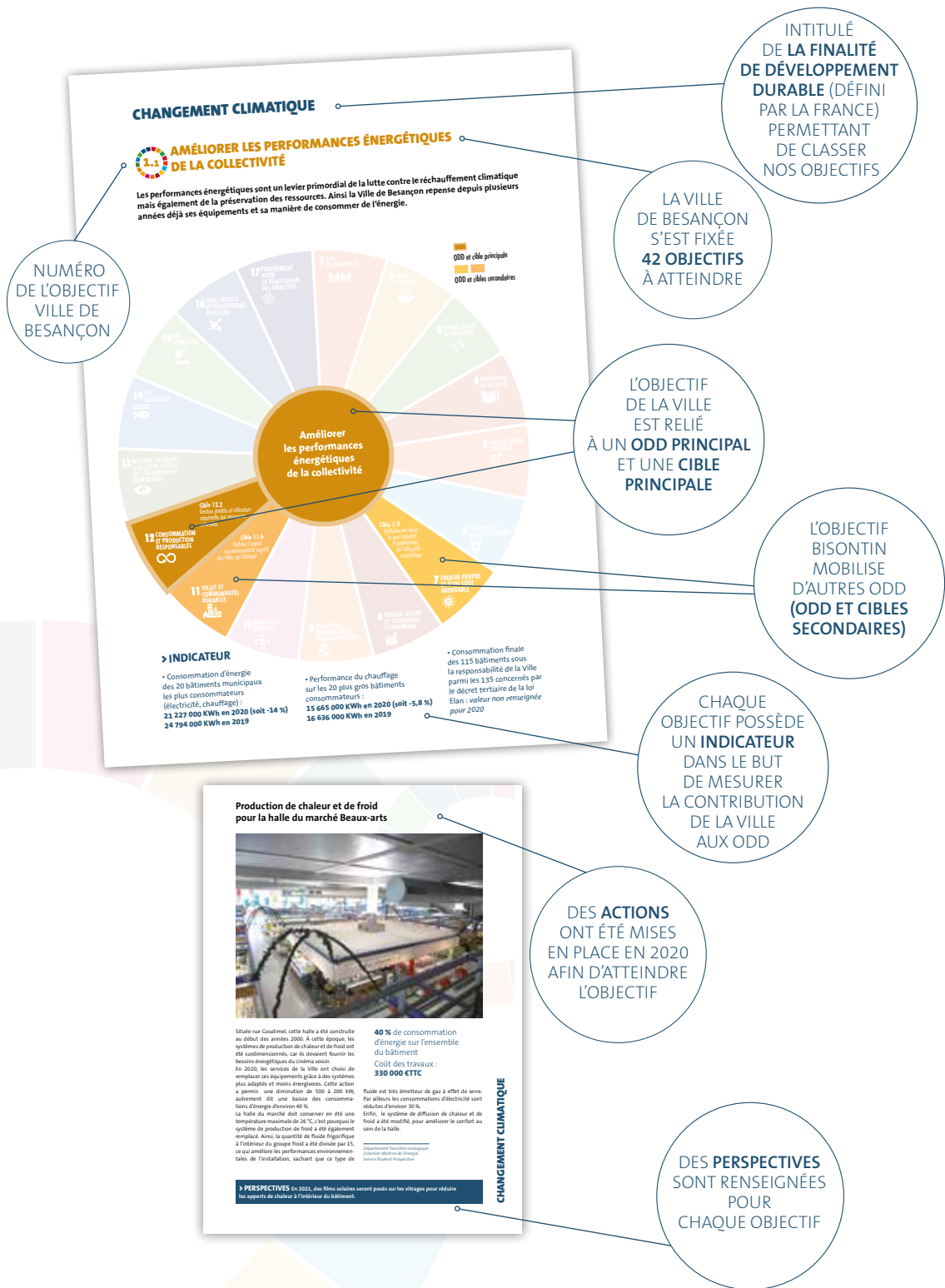
Anne VIGNOT
Maire de Besançon
Présidente de Grand Besançon Métropole

Anthony POULIN
Adjoint aux finances
et au développement durable

Rédaction et coordination :
Mission Développement durable, Benoît Kubiak,
Chloé Fribault et Jean-Luc Thibodot
PAO : Direction Communication, Ville de Besançon
Photographies : Éric Chatelain, Jean-Charles Sexe
Imprimerie municipale
Tirage : 150 exemplaires - Novembre 2021

IMPRIM'VERT®

COMMENT ABORDER LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020 ?



INTRODUCTION

Le concept de développement durable, généralisé dans les années 90, permet d'envisager un développement de notre humanité dans le respect des hommes et des femmes, de leur environnement tout en garantissant le non épuisement des ressources naturelles. Les Nations Unies ont voulu faire du développement durable, le modèle de développement qui s'applique à tous et à ce titre, elles ont adoptés en 2015 les 17 objectifs de développement durables (ODD) qui doivent pouvoir guider le développement de tous les pays jusqu'à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, les collectivités ont un rôle fondamental à jouer pour que ces objectifs soient atteints. C'est dans le but d'intégrer aux mieux ces objectifs de l'ONU dans ses politiques, que la Ville de Besançon a participé à une réflexion nationale en tant que ville pilote pour adapter ces objectifs internationaux à une échelle locale.

Les actions et démarches bisontines réalisées en 2020 seront présentées en fonction de leurs contributions aux 42 objectifs locaux de développement durable (OLDD) que la Ville de Besançon a adoptés. Afin de mesurer d'une année à l'autre l'avancement vers ses objectifs, des indicateurs chiffrés ont été choisis pour chacun d'eux. Pour chaque OLDD, le document expose visuellement en quoi nos objectifs locaux répondent à ceux définis par l'ONU. Par ailleurs dans une volonté de cohérence et de facilité de présentation, ces OLDD sont eux-mêmes rattachés aux 5 finalités du développement durable :

- **Changement climatique**
- **Biodiversité, milieux naturels et ressources**
- **Cohésion sociale et solidarité**
- **Epanouissement des êtres humains**
- **Consommation et production responsables**

LES CIBLES DES ODD

Pour chaque ODD, ont été définies des cibles que l'on peut considérer comme des sous-objectifs. Elles sont au nombre de 169 et représentent des actions concrètes et spécifiques à mettre en place en vue d'atteindre les objectifs correspondants. Ces cibles ont été élaborées par les nations unies et peuvent concerner l'ensemble des pays membres, seulement les pays développés ou encore uniquement les pays en voie de développement. La Ville de Besançon mobilise 53 d'entre elles, avec ses propres objectifs locaux (OLDD). Pour mieux comprendre, les deux pages suivantes présentent l'ensemble des ODD et les cibles mobilisées.

LES ODD ET LES CIBLES MOBILISÉES PAR LA VILLE



ODD 1

- 1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous
- 1.4 Donner un accès aux mêmes droits, aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété
- 1.5 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes



ODD 2

- 2.1 Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
- 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production



ODD 3

- 3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol



ODD 4

- 4.2 Des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité
- 4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement de qualité et à un coût abordable
- 4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable



ODD 5

- 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés
- 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
- 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative



ODD 6

- 6.3 Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
- 6.4 Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
- 6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux



ODD 7

- 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 Augmenter la part des ENR dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



ODD 8

- 8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommations et de production
- 8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- 8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux



ODD 9

- 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain
- 9.4 Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement
- 9.5 Renforcer la recherche scientifique



ODD 10

- 10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre
- 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires
- 10.4 Adopter des politiques notamment budgétaires, salariales et dans le domaine de la protection sociale et parvenir progressivement à une plus grande égalité



ODD 11

- 11.1 Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable
- 11.2 Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
- 11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
- 11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.5 Réduire le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes y compris celles d'origine hydrique, et réduire le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes
- 11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets
- 11.7 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs



ODD 12

- 12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
- 12.5 Assurer la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets
- 12.7 Promouvoir les marchés publics responsables
- 12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature



ODD 13

- 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide



ODD 14

À l'heure actuelle aucune cible de cet ODD n'est mobilisée par la Ville



ODD 15

- 15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
- 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction
- 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires



ODD 16

- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial



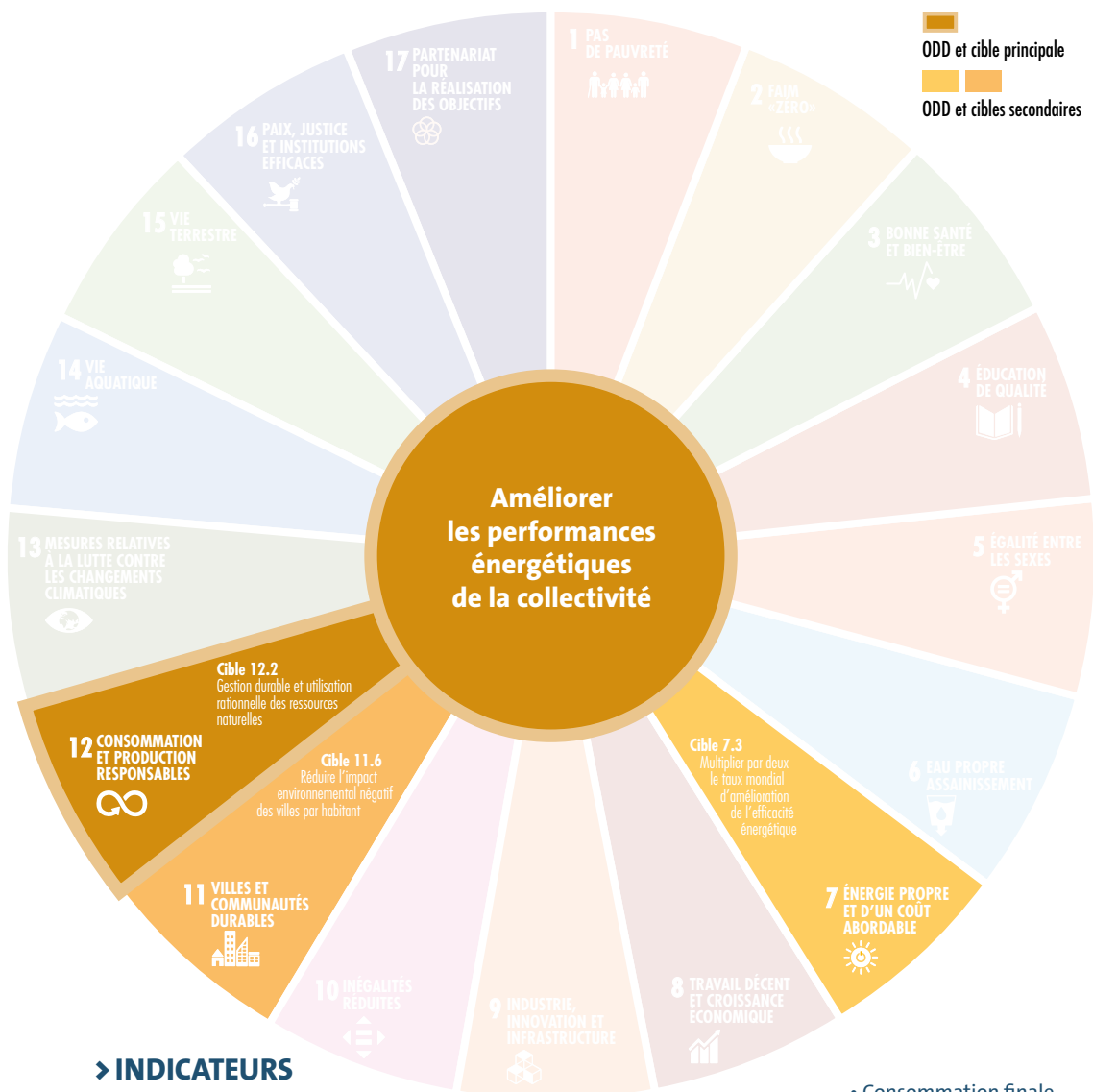
ODD 17

- 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
- 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.1 AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DE LA COLLECTIVITÉ

Les performances énergétiques sont un levier primordial de la lutte contre le réchauffement climatique mais également de la préservation des ressources. Ainsi la Ville de Besançon repense depuis plusieurs années déjà ses équipements et sa manière de consommer de l'énergie.



► INDICATEURS

- Consommation d'énergie des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (électricité, chauffage) : **21 227 000 KWh en 2020 (soit -14 %)**
24 794 000 KWh en 2019

- Performance du chauffage sur les 20 plus gros bâtiments consommateurs : **15 665 000 KWh en 2020 (soit -5,8 %)**
16 636 000 KWh en 2019

- Consommation finale des 115 bâtiments sous la responsabilité de la Ville parmi les 135 concernés par le décret tertiaire de la loi Elan : *valeur non renseignée pour 2020*

Production de chaleur et de froid pour la halle du marché Beaux-arts



Située rue Goudimel, cette halle a été construite au début des années 2000. À cette époque, les systèmes de production de chaleur et de froid ont été surdimensionnés, car ils devaient fournir les besoins énergétiques du cinéma voisin.

En 2020, les services de la Ville ont choisi de remplacer ces équipements grâce à des systèmes plus adaptés et moins énergivores. Cette action a permis une diminution de 500 à 200 kW, autrement dit une baisse des consommations d'énergie d'environ 40 %.

La halle du marché doit conserver en été une température maximale de 26 °C. C'est pourquoi le système de production de froid a été également remplacé. Ainsi, la quantité de fluide frigorigène à l'intérieur du groupe froid a été divisée par 15, ce qui améliore les performances environnementales de l'installation, sachant que ce type

40 % de consommation d'énergie sur l'ensemble du bâtiment
 Coût des travaux : **330 000 € TTC**

de fluide est très émetteur de gaz à effet de serre. Par ailleurs, les consommations d'électricité sont réduites d'environ 30 %. Enfin, le système de diffusion de chaleur et de froid a été modifié, pour améliorer le confort au sein de la halle.

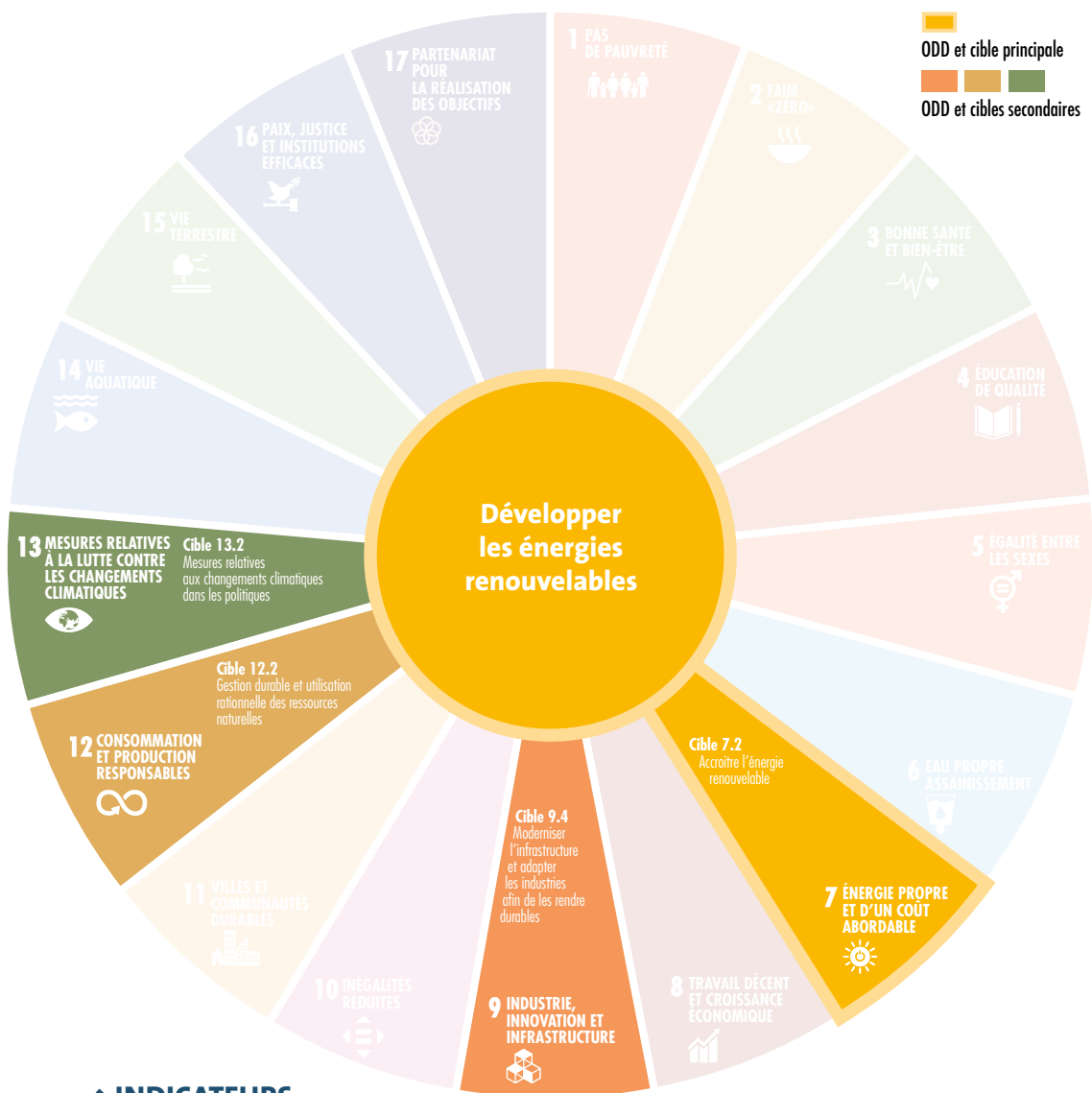
*Direction Maitrise de l'énergie
 Service Étude et Prospective*

► PERSPECTIVES En 2021, poursuite du programme de rénovation thermique des gymnases et impulsion d'un vaste plan de rénovation des écoles de la Ville (objectif 10 millions d'euros par an).

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La production d'énergie renouvelable nous permet de responsabiliser nos consommations d'énergie dans un cadre de ressources limitées. Grand Besançon Métropole et la Ville mettent en place des installations visant à autoalimenter leurs bâtiments et notamment grâce à des panneaux solaires photovoltaïques.



► INDICATEURS

•Part d'énergie renouvelable consommée dans la consommation totale des infrastructures de la Ville :
45 % en 2020 33 % en 2019
32 % en 2018 31 % en 2017

•Part d'énergie renouvelable produite par les installations de la collectivité sur la consommation totale des infrastructures :
22 % en 2020 18 % en 2019



Développer le solaire photovoltaïque

pour de l'autoconsommation et de l'injection dans le réseau sur le même principe.

Enfin, 182 m² ont été installés sur le bâtiment de la pépinière à Chalezeule pour le compte de GBM dans le cadre d'une convention de prestations de services. La production d'électricité est injectée dans le réseau.

Avec ces nouvelles installations, la Ville compte sur son patrimoine 2 800 m² de panneaux photovoltaïques, ce qui correspond à une puissance de presque 500 kWc.

La Ville de Besançon a mis en place sa première installation de panneaux solaires photovoltaïques sur son patrimoine en 2004.

En 2020, trois installations ont été réalisées : 170 m² de panneaux sur le toit de l'école Jules Ferry. Une partie de l'électricité est autoconsommée, ce qui permet d'assurer une partie des besoins électriques du bâtiment. Lorsque le bâtiment n'a pas de besoin, alors l'électricité est injectée dans le réseau.

44 m² ont été installés sur la maison de quartier de Saint Ferjeux qui permettent une production

*Direction Maîtrise de l'énergie / Service Étude et Prospective
 Direction de l'Éducation / Département Architecture et Bâtiments*

Chaufferie bois et électricité solaire à l'école Jules Ferry

En 2020, l'école Jules Ferry a vu la conversion au bois-énergie d'une ancienne chaufferie gaz. Le dimensionnement de l'installation bois-énergie tient compte de l'évolution à terme des besoins de chauffage au niveau BBCR (Bâtiment basse consommation rénovation).

La chaudière bois retenue est une chaudière pouvant utiliser autant des plaquettes forestières que des granulés permettant de s'adapter aux contraintes ponctuelles de livraison.

Le bois énergie est une source d'énergie renouvelable car le CO₂ émis par la combustion est capté par les arbres et produit un nouveau combustible avec un bilan quasi neutre limité à la collecte et au transport du bois.

Le complément en fourniture d'électricité par le réseau est également d'origine renouvelable



Électricité 100 % renouvelable
 pour l'école dont 30 % solaire produite sur place

grâce à un contrat d'approvisionnement auprès d'une coopérative citoyenne et solidaire de producteurs implantés en France ce qui permet d'atteindre un taux d'énergie renouvelable de près de 90 %. L'investissement pour la chaufferie bois bénéficie d'une aide de 50 % de fonds européens du FEDER.

Direction Maîtrise de l'énergie

► PERSPECTIVES Au 1^{er} janvier, le passage à 100 % d'électricité renouvelable pour les bâtiments municipaux est prévu.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.3 MOBILISER LES HABITANTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

La consommation énergétique touche à différents aspects du développement durable et la maîtrise de l'énergie est un levier pertinent que la Ville actionne, que ce soit dans le but de réduire son impact environnemental ou de lutter contre la précarité énergétique chez les Bisontins-es.



► INDICATEUR

Nombre de foyers ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé :
63 en 2020 (chiffre dû à l'impact de la crise sanitaire)
260 en 2019
302 en 2018

Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME)

Ce service propose un accompagnement individualisé aux habitants qui rencontrent des difficultés à payer leurs factures d'énergie. Cet accompagnement consiste en l'analyse des factures d'eau et d'énergie, l'installation de petits équipements économes au domicile, comme des mousseurs ou des ampoules LEDs, et des conseils sur des éco-gestes.



En 2020, ce service a été proposé à l'ensemble de Grand Besançon Métropole. Habituellement, plus d'une centaine de ménages bénéficie de ce service. En raison de la crise sanitaire, seulement 63 ménages ont été concernés.

Le SLIME propose également des animations et tient des stands d'information et de sensibilisation sur les gestes économes en lien avec l'énergie et l'eau dans les différentes manifestations organisées sur le territoire.

En 2020, 14 animations ont été réalisées, notamment lors des journées sur Vital Été, lors du salon de l'Habitat ainsi que lors d'interventions avec la Croix Rouge.

Direction Maîtrise de l'énergie
 Service Étude et Prospective

Jusqu'à 150 € d'économie sur la facture d'énergie annuelle d'un ménage
14 animations

162 mallettes prêtées pour l'hiver 2019-2020

Prêts de la mallette énergie

À différentes étapes du parcours de la rénovation thermique des bâtiments, le prêt gratuit de la mallette énergie permet aux particuliers et aux entreprises de faire des mesures sur leur logement ou local professionnel. Avant, pendant ou après travaux, la « chasse au gaspi » est possible avec l'utilisation d'appareils de mesure simples, pour l'eau, l'électricité, le chauffage et l'isolation. La mallette est d'un usage facile grâce à une formation et un bilan au retour avec un énergéticien. Cet outil, dont le succès dure depuis 2010,



bénéficie aussi au territoire de Grand Besançon Métropole. C'est un allié à la transition énergétique pour tous, avec à la clé la satisfaction du confort d'hiver et d'été dans les bâtiments et la réduction

des impacts carbone sur le climat. Comme l'année précédente, le partenariat avec GBM a permis de mobiliser l'association AJENA, énergie et environnement en Bourgogne Franche-Comté en soutien des services de la Ville pour l'animation de cette action.

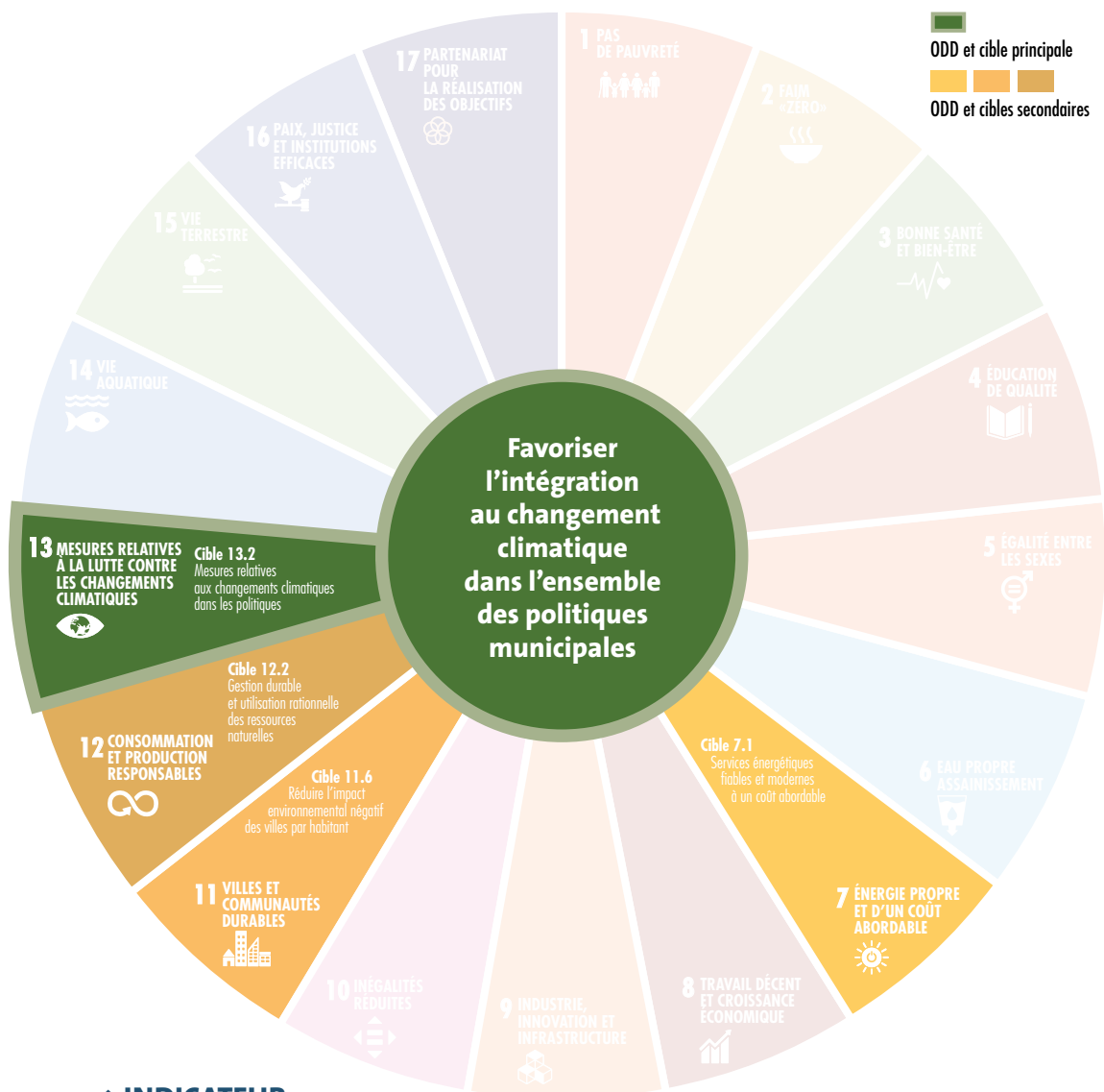
Direction Maîtrise de l'énergie

► PERSPECTIVES En 2021, le SLIME devrait se compléter par un programme d'aide à la réalisation de diagnostic thermique des logements afin d'inciter davantage les propriétaires à s'engager dans des travaux de rénovation énergétique. Avec la montée en charge des rénovations énergétiques, le dispositif de la mallette énergie a pour objectif d'être bien identifié auprès de tous les acteurs concernés.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.4 FAVORISER L'INTÉGRATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES MUNICIPALES

Le changement climatique et ses effets ont un retentissement à grande échelle. La Ville de Besançon s'engage non seulement dans des mesures d'adaptation, mais également dans l'intégration des réflexions de réduction de l'impact environnemental dans ces politiques. Trouver des solutions pour des bâtiments municipaux qui allient confort et faible impact face aux problématiques des fortes chaleurs fait partie de ces réflexions.



► INDICATEUR

Consommation d'énergie finale du territoire de la ville : indice 2018 (Décalage de 2 ans) : **2 640 GWH** (-5,5 % par rapport à 2008 année de référence)

Lutte contre les fortes chaleurs



Installation de stores à la crèche Bersot.

1 M€ investi en 2020 pour des travaux de lutte contre les fortes chaleurs dans les écoles et les crèches

core les apports externes et internes. On obtient la température intérieure à un certain pas de temps qu'il soit journalier ou horaire. Ainsi, en modifiant la composition de la paroi du bâtiment, en l'isolant par exemple, il est possible de prédire quelle conséquence cela peut entraîner sur l'évolution de la température intérieure du bâtiment.

À partir de ces STD, la Ville a ainsi choisi de réaliser des travaux d'amélioration du bâti, avec des solutions peu coûteuses comme la mise en place de protections solaires au niveau du vitrage mais également des solutions avec un coût plus élevé comme l'isolation complète des murs extérieurs et le remplacement de vitrage. Des solutions de végétalisation des façades ont aussi été proposées.

Direction Maîtrise de l'énergie

La canicule de 2019 a mis en avant le problème de confort d'été dans les bâtiments et notamment occupés par les jeunes enfants. La solution d'urgence avait été d'ajouter dans certaines crèches des climatiseurs. Pour anticiper 2020, la Ville a choisi de réaliser des Simulations thermiques dynamiques (STD) dans 5 crèches plus sensibles aux fortes chaleurs que la moyenne. Les résultats ont permis d'établir une liste de travaux à mener sur le bâtiment pour limiter la température intérieure en été. La STD permet de déterminer le comportement thermique d'un bâtiment selon la composition de son enveloppe ou en-



► PERSPECTIVE Afin d'intégrer pleinement les enjeux du changement climatique et du développement durable dans les politiques municipales, la Ville travaille à l'élaboration d'un budget vert.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.5 DÉPLOYER DES MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'adaptation au changement climatique consiste à prendre des mesures permettant d'atténuer les effets de ce changement. Si l'on doit lutter contre les causes de ce réchauffement et entreprendre de nombreuses actions de limitation, il est important de nous préparer et de nous adapter à ses effets. Les aménagements urbains, le revêtement de nos sols, la végétalisation, la gestion de l'eau, le confort thermique d'été des bâtiments sont autant de leviers que la collectivité actionne pour la rendre plus résiliente.



► INDICATEUR

Superficie de la ville concernée par le phénomène d'îlot de chaleur urbain : valeur non renseignée pour 2020.

Lutte contre les îlots de chaleur

La direction Biodiversité et Espaces verts et la direction Grands Travaux ont réalisé le réaménagement complet de la cour extérieure de l'école Brossolette, afin d'offrir à ce très jeune public un nouvel espace d'évolution et d'accès à la nature support d'enseignements, d'éveil et d'agrément, tout en participant à la réduction des îlots de chaleur, à la préservation de la biodiversité et de la trame verte urbaine et permettant l'infiltration des eaux de pluie.

Le projet a été guidé par :

- La suppression des surfaces imperméables principalement celles en enrobé qui occupait tout l'espace,
- L'augmentation des espaces végétalisés : arbres supplémentaires, pelouse, bosquets arbustifs, arbustes associés et vivaces en massifs variés, jardin potager, coin nature
- Le maintien de circulation en matériaux perméable mais roulant permettant de garantir la bonne circulation des enfants de situation de handicap (Classe Ulys),
- La création d'un parcours ludique et pédagogique avec des jeux d'équilibre, d'agilité et de sociabilité : tipi, pas d'âne, troncs d'arbres, bateau pirate,
- Le choix de revêtements perméables : béton de bois, sable stabilisé, massif de pleine terre, zone enherbée, sol amortissant en copeaux
- La réorganisation de toutes les aires de stationnement, la réorganisation des points de dépose des enfants et notamment des enfants en situation de handicap,
- La création d'un espace de nature partagé entre le quartier (hors temps scolaire) et l'école (pendant le temps scolaire)

Ce projet de 680 000 € HT a bénéficié du financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 158 789 € et de la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 370 510 €.

Direction Biodiversité et Espaces Verts
Direction Grands Travaux

► PERSPECTIVE En 2021 est prévue l'installation du GEEC (groupe d'étude de l'environnement et du climat) constitué de scientifiques.



- Avant-projet : **450 m² de surface imperméable, 250 m² de pelouse et 7 arbres,**
- Après-projet : **660 m² de surface désimperméabilisée dont 220 m² de béton drainant et 40 m² de sol amortissant avec copeaux de bois fluant, 400 m² d'espaces verts, surface imperméable restante : 40 m² pour un sol amortissant.**

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.6 RÉDUIRE L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Les habitudes de déplacement au sein d'un territoire impactent directement les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air ou encore la dégradation des milieux naturels de celui-ci, ce qui en fait un enjeu environnemental important. Promouvoir des solutions de mobilités réduisant ces conséquences négatives est donc une priorité pour la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.



► INDICATEUR

Voyages par an en bus et tram à Besançon :
14 969 681 en 2020, soit - 29 % de trajets dû à la crise sanitaire
21 109 776 en 2019
20 227 419 en 2018

Création d'un abonnement à tarif préférentiel pour les covoitureurs

Pour celles et ceux qui s'engagent dans le covoiturage, il est à présent possible de faire des économies grâce à un abonnement de parking à prix réduit. Depuis 2020, les usagers réguliers qui passent par l'application Ginko Voit', mise en place l'année précédente, peuvent bénéficier d'un tarif dégressif selon le nombre d'occupants du véhicule. L'offre est valable sur l'abonnement affaire, pour deux personnes c'est moins 20 % et pour trois personnes et plus c'est moins 30 % de réduction. Cette formule est disponible dans tous les parkings à barrières gérés par GBM. Le covoiturage à travers tout le Grand Besançon est un moyen efficace de réduire l'utilisation de la voiture individuelle tout en luttant contre l'absence de mobilité et l'exclusion qui en découle. Ainsi son utilisation doit être encouragée et facilitée.

Département des mobilités



Le réseau GINKO, une offre maintenue malgré la crise sanitaire



en moyenne 30 % de leur offre habituelle. À partir du 11 mai, date du déconfinement progressif, l'offre "vacances scolaires" a pris le relais jusqu'au 14 juin, soit 88 % de l'offre en période scolaire. En septembre, la fréquentation du réseau retrouve un bon niveau avec 90 % de la fréquentation constatée en 2019. Avec la mise en place du 2^e confinement, moins contraignant que celui mis en œuvre au printemps, Grand Besançon Métropole fait le choix d'adapter très légèrement l'offre en conservant 95 % de l'offre en situation normale. En cas d'alerte

« Pics de pollution » de la Préfecture, la direction Prévention des risques urbains déclenche un plan d'actions *Pics de pollution atmosphérique*, dont le pilotage est assuré par la direction Hygiène et Santé. Cela se traduit notamment depuis septembre 2020 par l'expérimentation de la gratuité du réseau Ginko.

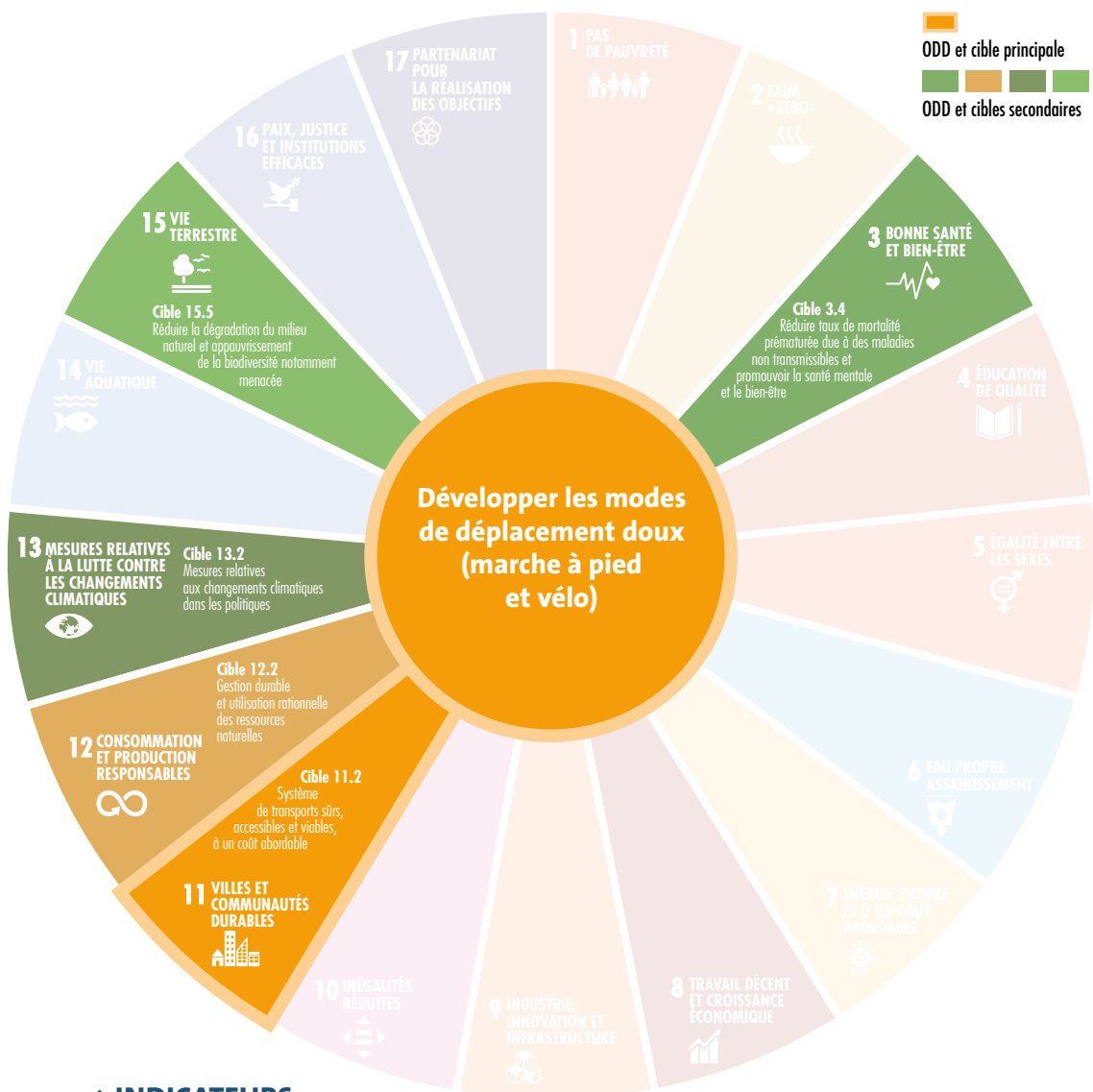
Direction Transports

► **PERSPECTIVES** Avec la sortie progressive de la crise sanitaire espérée sur l'année 2021, les actions à mener viseront à reconquérir les usagers du transport public qui se sont détachés de ce moyen de transport, avec notamment le développement d'actions visant à informer quant à la sécurité sanitaire du réseau, mais également par le développement de nouveaux services.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.7 DÉVELOPPER LES MODES DE DÉPLACEMENT DOUX (MARCHE À PIED ET VÉLO)

Mettre de nouveaux services de transport doux à disposition et développer le réseau existant est le meilleur moyen pour la collectivité d'inciter ses habitants à être plus responsables dans leurs choix de déplacements. C'est pourquoi, la Ville de Besançon et le Grand Besançon poursuivent leurs efforts d'amélioration de ce réseau.



INDICATEURS

- Part des déplacements domicile/travail (17 % marche et 6 % vélo en 2019) en modes doux : **34 % dont 32 % marche et 2 % vélo**
- Nombre de km de pistes cyclables (3,3 km en 2019) et voies mode doux réalisés en 2020 : **0,550 km** : pistes cyclables
1,930 km : voies modes doux

Des aménagements pour les modes de déplacement doux



En 2020, ont été aménagés les parties d'itinéraires cyclables suivants :

- Besançon, rue Midol 550 m : 250 000 € : aménagement d'une piste cyclable pour rejoindre la gare ;
- Besançon, Pont de Velotte 130 m : 300 000 € : construction d'un encorbellement pour voies modes doux (piétons et vélos) d'un côté du pont. L'autre côté étant resté dédié aux piétons. Cet aménagement permet de relier les aménagements cyclables existants de part et d'autre du pont ;
- Besançon et Grandfontaine, 650 m : aménagement d'une voie modes doux entre La Belle Étoile et Chateaufarine : 250 000 €, pour relier le secteur Sud-Ouest à Besançon ;
- Franois, 450 m : 300 000 €, aménagement d'une voie modes doux pour relier des aménagements cyclables qui arrivaient sur deux giratoires, non reliés pour les vélos, le long de la RD 11 ;
- Roche-Lez-Beaupré, 700 m : 300 000 €, liaison cyclable en voie modes doux jusqu'à Novillars.

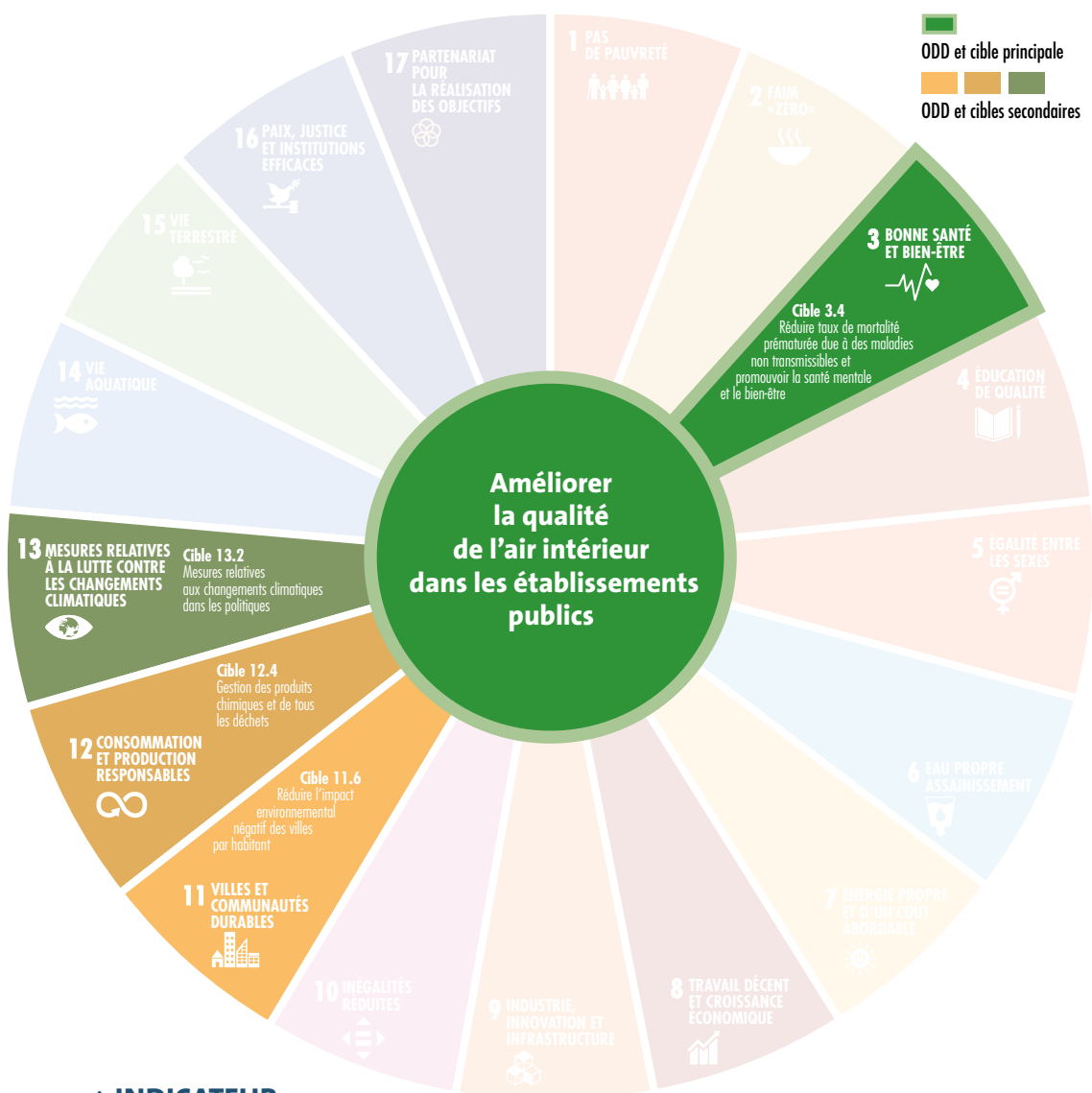
Département des Mobilités



CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.8 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

La garantie d'une qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics est un enjeu sanitaire important, d'autant plus face à la crise sanitaire mondiale. La Ville de Besançon porte une attention particulière à cette problématique et continue en 2020 sa démarche de suivi et d'amélioration de la qualité de l'air dans ses établissements.



► INDICATEUR

Part de matériaux écologiques et biosourcés mis en œuvre dans les travaux intérieurs des bâtiments municipaux : valeur non disponible pour 2020

Besançon sans perturbateurs endocriniens

Besançon s'est engagée dans une démarche de territoire sans perturbateurs endocriniens (PE). Ces substances chimiques perturbent le système hormonal des organismes vivants et ont des effets néfastes sur l'environnement. Les PE se trouvent dans un grand nombre de produits de consommation courante et dans différents milieux. L'exposition à ces substances peut se faire par ingestion, par voie cutanée ou aérienne. Parmi les PE, les composés organiques semi-volatils sont présents dans l'air intérieur et dans les poussières au sol des logements. Ils sont émis par les matériaux plastiques, les ordinateurs et les textiles d'ameublement, les



57 actions référencées

détergents ou encore les traitements insecticides. La charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » du réseau Environnement Santé a été signée le 21 février 2020 et a pour objectif de mettre en œuvre une communication interne pour l'acculturation de

tous sur le sujet, ainsi qu'une communication auprès de la population pour valoriser les actions de la collectivité.

Direction Hygiène et Santé

Suivi de la qualité de l'air intérieur dans les centres de loisirs (SQAI)

La Ville de Besançon s'est engagée dans ce dispositif réglementaire en 2016. La SQAI repose sur une évaluation obligatoire des moyens d'aération des établissements à renouveler tous les 7 ans et sur un plan d'actions à mettre à jour tous les ans réalisé à partir de grilles d'autodiagnostic. Cette actualisation est de la responsabilité des services gestionnaires de ces structures. La SQAI dans les centres de loisirs, initiée en 2019, s'est donc poursuivie en 2020 avec Atmo BFC, la direction Vie des Quartiers et la direction Architecture et Bâtiments. La SQAI dans les écoles et les crèches avait déjà été réalisée en 2018. La mise en place de la SQAI, véritable démarche participative et transversale, permet également de développer une politique d'éducation et de promotion de la qualité de l'air intérieur, notamment auprès des plus jeunes.



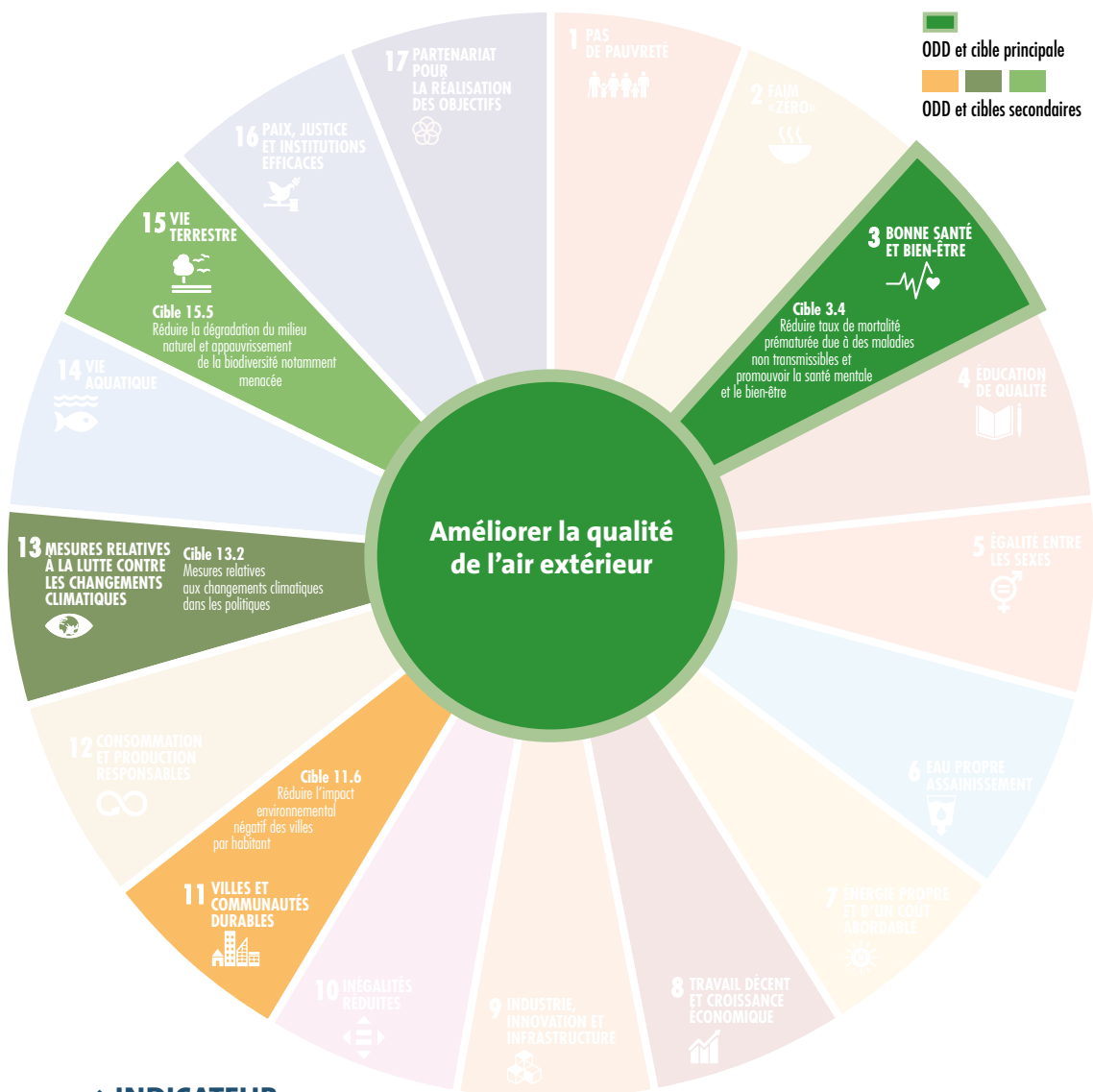
23 centres de loisirs concernés

Direction Hygiène et Santé

► PERSPECTIVES On sait que plus il y a de CO2 expiré dans une pièce, plus le risque de contamination par la Covid est important car cette maladie est principalement transmise par les gouttelettes ou les particules en suspension. La direction Hygiène et Santé mène donc une campagne de sensibilisation à l'aération des locaux en proposant un prêt de capteurs pédagogiques CO2 aux différents services de la collectivité.

1.9 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR

La qualité de l'air extérieur est un objectif qui est impliqué dans beaucoup d'enjeux du développement durable. Une question de santé publique mais également de conservation des milieux naturels et de préservation de la biodiversité. Pour toutes ses raisons, la Ville, en collaboration avec l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté, se doit de mesurer, réfléchir et améliorer la qualité de l'air que nous respirons chaque jour.



► INDICATEUR

Jours de l'année où l'indice de la qualité de l'air est très bon ou bon :

- 244 en 2020
- 252 en 2019
- 242 en 2018

Impact du confinement sur la qualité de l'air



-38 % de baisse des concentrations de dioxyde d'azote sur la station de Besançon Mégevand pendant le premier confinement

région, les diminutions ont oscillé entre -10 % et -20 % en zone rurale et jusqu'à -30 % à -50 % en zones urbaines. Ainsi, les zones habituellement marquées par un fort trafic ont été le siège des diminutions les plus importantes.

En mars 2020, face à la pandémie de coronavirus, le gouvernement français a mis en place une mesure inédite de confinement de la population. Cette restriction a permis, du fait du fort ralentissement des activités économiques et de transport, d'observer les conséquences sur la qualité de l'air.

Une très nette baisse des niveaux d'oxydes d'azote entre l'année de référence 2019 et la période de confinement d'avril 2020 a été observée. Dans la

Cette analyse a été corroborée par la station Besançon Mégevand qui enregistrait une moyenne de $24 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en avril 2019, contre $15 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en avril 2020. Cependant, les activités agricoles, le chauffage résidentiel et le trafic routier partiel de ce début de printemps ont conduit à des relevés des niveaux de particules physiques en suspension comparable à l'année 2019.

Atmo Bourgogne Franche-Comté

Surveillance des pollens

L'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté, qui surveille la qualité de l'air de la région, est impliquée depuis une quinzaine d'années dans la surveillance des pollens. Organisée en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) et le Réseau des Allergologues de Franche-Comté (RAFT), cette surveillance permet de mieux diagnostiquer les allergies et de limiter ces effets grâce aux traitements préventifs en début de pic pollinique.

Le capteur de Besançon, implanté 7 avenue de la Gare d'Eau, compte parmi les 5 nécessaires à cette surveillance régionale. Il a permis en 2020 de lancer deux alertes, le 3 avril pour les pollens

de bouleaux et le 22 mai pour ceux des graminées. L'année 2020 a été particulièrement difficile pour les allergiques avec 12 semaines consécutives de risque élevé ou très élevé, du 17 mars au 29 juin.

Ces analyses sont diffusés chaque vendredi via un bulletin d'information mentionnant le risque allergo-pollinique, les observations et les conseils d'allergologues de la région.

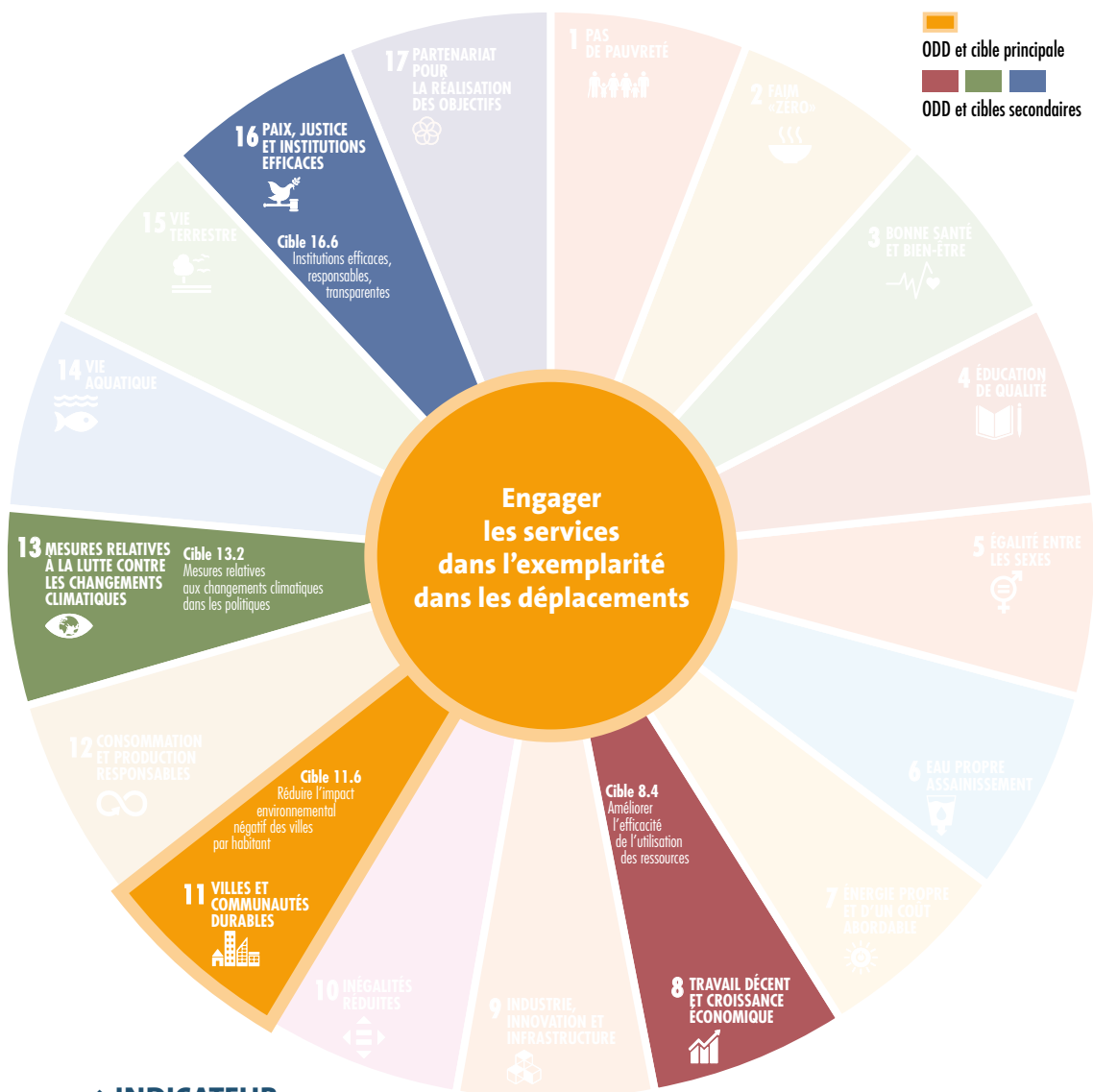
Atmo Bourgogne Franche-Comté

33 bulletins diffusés chaque semaine à 1433 abonnés

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.10 ENGAGER LES SERVICES DANS L'EXEMPLARITÉ DANS LES DÉPLACEMENTS

Besançon s'assure de faciliter les habitudes de déplacement respectueuses de l'environnement, afin d'aider tous les usagers à s'engager dans une démarche plus écologique. Les agents des collectivités du territoire ne sont pas en reste, ils repensent leurs trajets et sont encouragés à l'exemplarité.



► INDICATEUR

Proportion d'agents utilisant le vélo et/ou les transports en commun :
36 % en 2020
38 % en 2019

Laurence Da Silva (RH) récupère devant la City, sa fille Maureen (Sybert), Florence Nevers (Environnement Cadre de vie) et sa sœur Valérie (Grands Travaux). Elle déposera exceptionnellement Florence et Valérie vers l'arrêt du tram « Rosemont » où leur voiture est garée. Le covoiturage Domicile/Travail est de mise pour ces 4 dames.



Plan de déplacement du personnel de la Ville, du CCAS et du Grand Besançon

Malgré une année particulière, les actions liées au Plan de Déplacement du Personnel connaissent un écho favorable auprès des agents. Les déplacements domicile-travail et professionnels ont connu une forte diminution. Les périodes de confinement ont réduit l'activité des services et le télétravail a pris une part importante dans les habitudes des agents. En mars et avril, 663 télétravailleurs se sont ajoutés aux 135 agents qui le pratiquaient déjà.

Le recours aux transports en commun a diminué, cependant les trajets à vélo ont augmenté. Les cy-

clistes, plus ou moins réguliers, représentent 9% de l'ensemble du personnel des 3 collectivités et 270 d'entre eux ont bénéficié de l'Indemnité Kilométrique Vélo. Celle-ci, instituée en 2018, permet à ceux qui réalisent plus de 80% de leurs trajets à bicyclette de recevoir 200€ par an. Concernant les déplacements professionnels en 2020, lorsque les agents ont eu le choix entre le vélo et un véhicule automobile léger de fonction, 10,7% ont préféré réaliser leur trajet urbain en vélo.

Pôle Ressources humaines



Nouveaux véhicules électriques pour le portage des repas

Le CCAS a acheté en 2020 deux nouveaux véhicules frigorifiques électriques pour l'activité de portage de repas à domicile qui intervient auprès des Bisontins de plus de 60 ans ou en situation de handicap. Ces deux véhicules viennent compléter la flotte de véhicules électriques, sept au total, utilisée par le service.

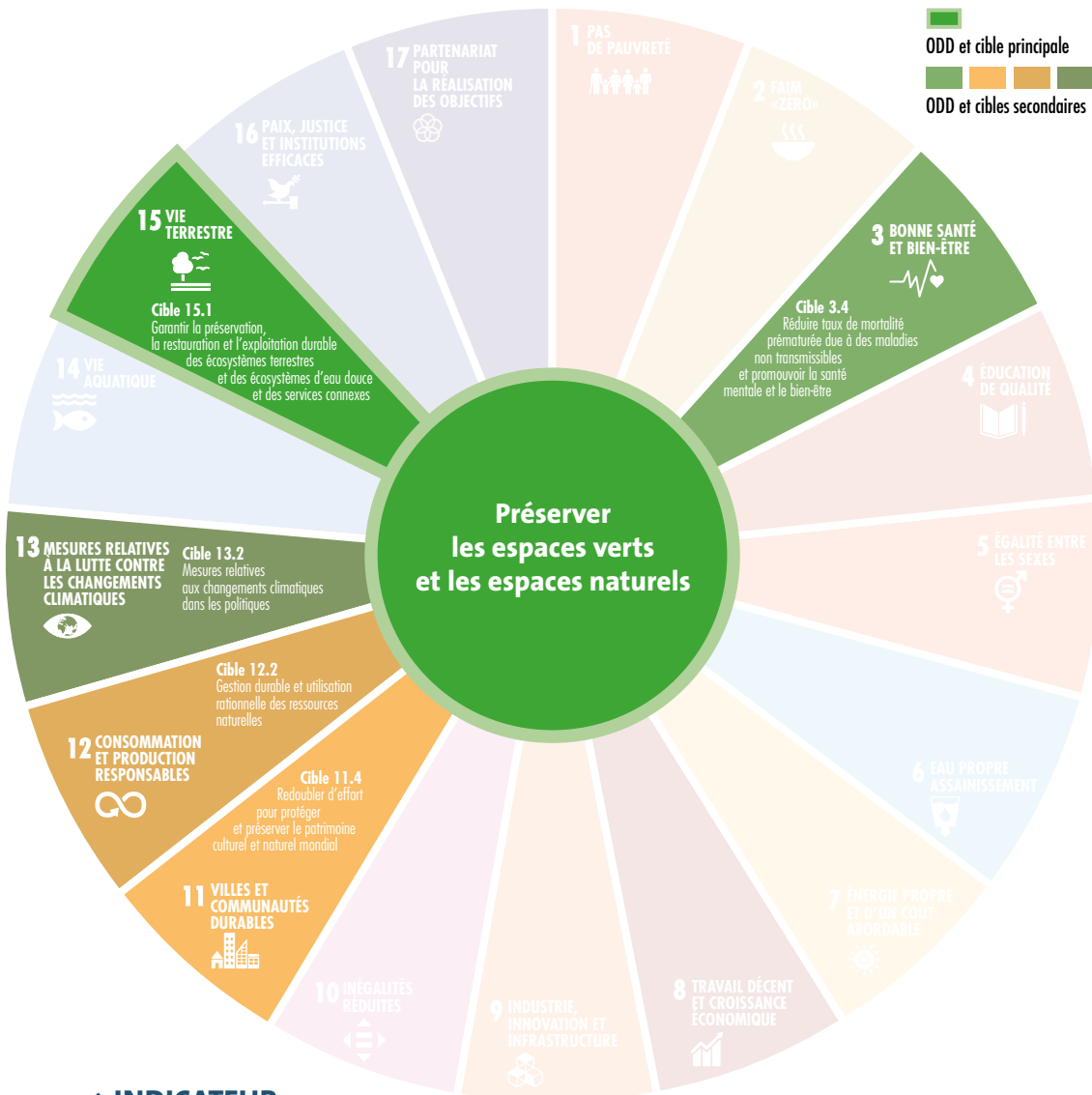
Ces véhicules sont moins émetteurs de gaz à effet de serre et permettent de réduire la pollution sonore liée au trafic.

CCAS

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.1 PRÉSERVER LES ESPACES VERTS ET LES ESPACES NATURELS

C'est au travers de la maîtrise de l'extension urbaine mais aussi grâce au PLU que la Ville préserve ces espaces naturels et limite son extension. Minimiser l'impact de l'homme sur son milieu doit passer par une réflexion constante en termes d'aménagement et de planification.



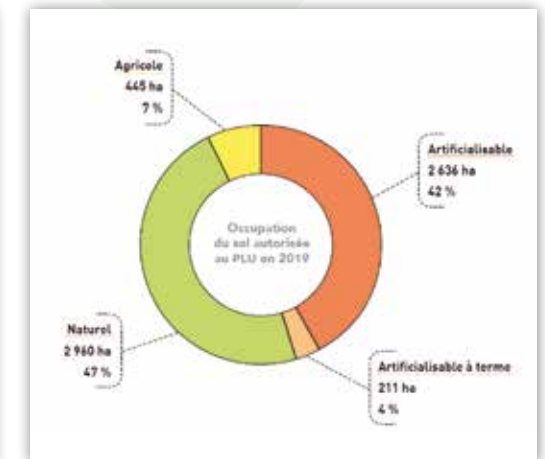
► INDICATEUR

Valeur non disponible en 2020

Organisation de la mesure d'une extension maîtrisée

Evolution de l'occupation du sol autorisée au PLU entre 2007 et 2019

ZONE	2007	2019	Évolution
ZONE «N,NL»	2 890 ha	2 960 ha	+70 ha
ZONE «A»	445 ha	445 ha	+0 ha
ZONE «AU» TAU et 2AU	270 ha	211 ha	-59 ha
ZONE «U,PM,NH»	2 647 ha	2 636 ha	-11 ha



Le bilan du Plan Local d'urbanisme (PLU) de Besançon réalisé en 2019 et présenté en Conseil Municipal a été l'occasion de procéder au calcul de la consommation foncière. En s'appuyant sur une méthode exploitant la modélisation du CE-REMA, entre 2007 et 2016, 87 hectares d'espaces non urbanisés ont été consommés. Il s'agissait d'espaces exclusivement destinés à accueillir un aménagement : aucun déclassement de zones naturelles ou agricoles au profit de nouvelles zones constructibles n'a été effectué depuis l'approbation du PLU en 2007.

Les différentes procédures de modification successives et la révision n°1 approuvée en 2011 n'ont pas eu pour vocation d'ouvrir à l'urbanisation de nouveaux territoires non identifiés en 2007 comme urbanisables. Le bilan de l'artificialisation potentielle autorisée par le PLU et de la part agricole et naturelle est même favorable aux espaces non constructibles.

Les méthodes de calcul des surfaces artificialisées (tache urbaine) sont multiples et présentent

Entre 2007 et 2016, seuls **87 hectares d'espaces non urbanisés** ont été consommés



toutes des limites. Elles nécessitent le plus souvent d'être utilisées avec précaution et d'être vérifiées dans leur capacité à produire une donnée reproductible et comparable.

Au cœur des enjeux de sobriété foncière, la mesure de l'évolution de l'urbanisation et des surfaces consommées se pose à l'ensemble des acteurs de l'aménagement et de la planification.

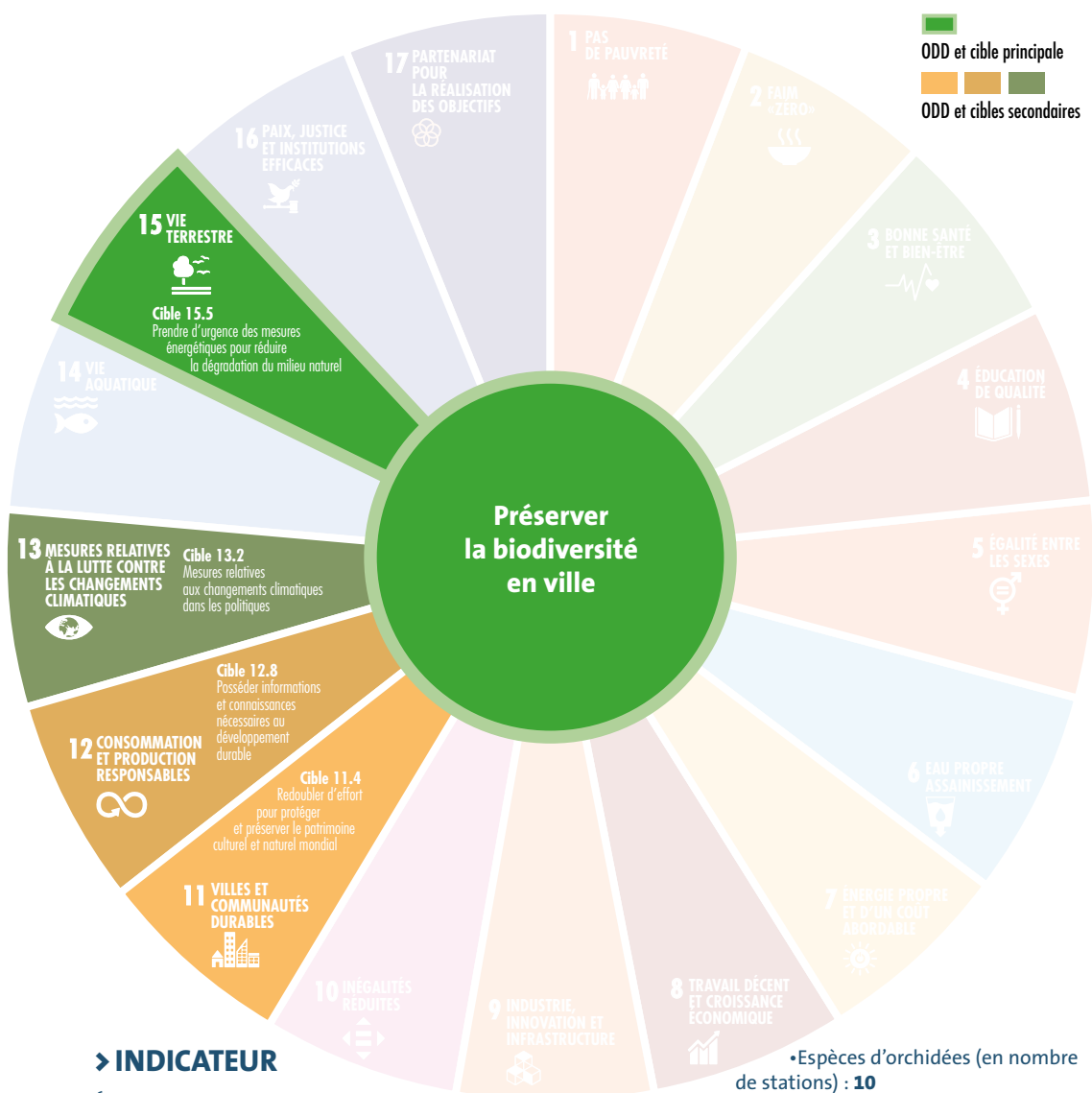
Direction Urbanisme/Projets et Planification

► **PERSPECTIVES** La mise en place progressive d'un outil de description de l'occupation du sol uniforme sur l'ensemble du territoire national (OCS GE) permettra à terme à la collectivité de s'appuyer sur un outil permettant de suivre la consommation des espaces, et de comprendre l'évolution du territoire.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.2 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ EN VILLE

Préserver la biodiversité est au cœur des préoccupations environnementales de la Ville de Besançon et de ses partenaires. Ainsi en 2020, c'est la préservation des milieux naturels aquatiques qui fut mise à l'honneur à Besançon. Que ce soit aux travers d'aménagements, d'activités culturelles ou de sensibilisation, le territoire s'engage pour la biodiversité aquatique. De même, le suivi et la protection des espèces indicatrices de la bonne santé de notre biodiversité se poursuivent.



➤ INDICATEUR

Évolution de l'effectif et du suivi des espèces indicatrices de la gestion de la Ville (mammifère, oiseau, amphibien, insecte et végétal) :

- Castor d'Eurasie (en sites fréquentés) : **entre 5 et 6**
- Hironnelle (nids et couples) : **410 couples, 931 nids (2018)**
- Machaon (en zones d'observation) : **4 collines, 10 espaces**

- Alyte accoucheur (relevé non exhaustif) : observation d'au moins **5 mâles chanteurs**
- Hérisson (relevé non exhaustif issu d'un référencement participatif) : *valeur non disponible en 2020*

Suivi des espèces indicatrices de la gestion de la Ville

La Ville et ses partenaires recensent et protègent les espèces indicatrices de la gestion de la biodiversité sur notre territoire. Une petite population stable d'alytes dit « crapaud accoucheur » est présente sur le site des Vaïtes. Le Machaon est quant à lui présent sur un minimum de 4 collines, mais également sur une dizaine d'espaces verts inventoriés par les jardiniers dans le cadre du suivi « Propage » en partenariat avec le Muséum

national d'histoire naturelle. Le castor est présent en permanence avec une zone de reproduction en amont de Besançon. Un travail de comptage participatif de la présence du hérisson est en cours par France Nature Environnement. Enfin l'inventaire des espèces d'orchidée indique leurs présences sur une dizaine de sites.

Direction Biodiversité et Espaces verts



Montants des travaux : **480 000 € HT**

Construction d'une passe à poisson sur le barrage de Chenecey-Buillon

Ce barrage, nécessaire au fonctionnement de l'usine de traitement d'eau potable de Chenecey-Buillon, alimente le réseau de Besançon. Il constituait un obstacle infranchissable pour certaines espèces de poissons présentes dans la Loue. L'opération a eu pour objet la construction d'une passe à poisson, afin de permettre une continuité piscicole. Cette opération, prise

en charge par GBM, s'inscrit dans un projet plus vaste d'aménagement de la Loue, afin de minimiser l'impact de l'homme sur le milieu naturel et la vie aquatique. De plus, des travaux de renforcement des berges ont été réalisés afin de garantir la stabilité du barrage pour l'avenir.

Département Eau et Assainissement

Préservation de la biodiversité aquatique

L'inauguration du nouvel Aquarium fut, en 2020, l'occasion pour le Muséum de Besançon de s'impliquer dans la préservation de la biodiversité aquatique. Lors du week-end de la Biodiversité, 1 euro pour chaque entrée a été reversé pour un programme de conservation de la biodiversité aquatique. Visites, ateliers, expositions : tout était réuni pour sensibiliser le public à la préservation des milieux aquatiques. Pour les scolaires, septembre 2020 marquait le lancement du Parcours d'éducation artistique et culturel Au fil de l'eau. Ce parcours amène les enfants de quatre classes à explorer, expérimenter et s'interro-



ger sur les relations qu'ils entretiennent avec la rivière du Doubs et ses habitants.

Direction Citadelle Muséum

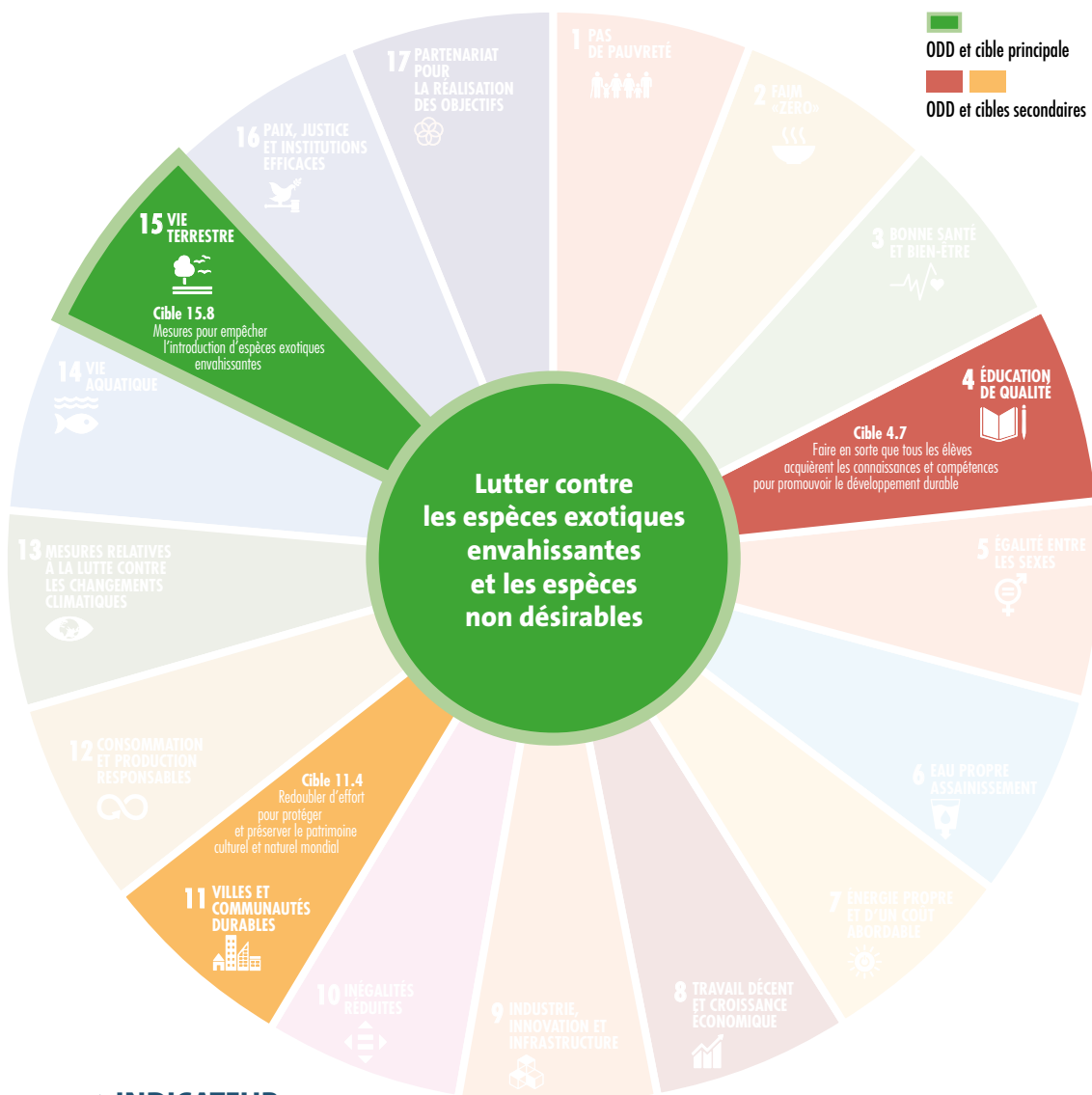
3 246 visiteurs lors du week-end de la Biodiversité

➤ **PERSPECTIVES** Le prochain comptage des couples et nids d'hironnelle, en partenariat avec la LPO, est prévu pour 2023. Cette année est envisagé un recensement cartographique des nids sur le bâti en vue de les prendre en compte dans les rénovations.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.3 LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET LES ESPÈCES NON DÉSIRABLES

Les espèces envahissantes, qu'elles appartiennent à la faune ou à la flore, constituent un risque pour la biodiversité locale et peuvent devenir un problème de santé public. La Ville s'engage, depuis plusieurs années déjà, dans la lutte contre ces espèces invasives qui menacent l'environnement bisontin.



► INDICATEUR

Surface occupée par la renouée du Japon sur l'espace public restant à traiter :
3 900 m² en 2020
2 700 m² en 2019



400 m² de surface traités en 2020 et **7 655 m² de surface traités** depuis 2010 sur l'espace public

Lutte contre la renouée du Japon et l'ambroisie

La Ville poursuit en 2020 sa lutte contre la renouée du Japon, espèce invasive. La technique de traitement reste identique, la renouée est arrachée puis bâchée en géotextile. Enfin des essences locales à forte croissance sont replantées à la place pour concurrencer la renouée.

À Besançon, trois sites font l'objet d'un suivi pour la présence d'ambroisie. Celle-ci se trouve en régression sur l'espace public et 119 pieds ont été arrachés en 2020. Un suivi appuyé ainsi qu'une participation de la direction Biodiversité et Espaces verts au comité technique de suivi national de lutte contre l'ambroisie permet de réduire les stations de cette espèce exotique envahissante et présentant des risques sanitaires avérés.

Direction Biodiversité et Espaces verts

Dératisation

Afin de préserver la santé de l'homme et la salubrité de son environnement, la direction Hygiène et Santé intervient dans la régulation des populations de rongeurs. La méthode consiste en la réalisation d'investigations sanitaires pour tous les sites colonisés et la production de prescriptions pour éviter la sédentarisation de ces nuisibles. Dans le but notamment de limiter l'utilisation de produits biocides, le plan de dératisation prévoit deux campagnes préventives de dératisation par an dans le réseau d'égouts bisontin, ainsi que dans d'autres lieux stratégiques comme le marché Beaux-Arts, la station d'épuration de Port Douvot et les berges du Doubs. À cela, s'ajoutent des interventions curatives réalisées en cas de si-



645 interventions en 2020
455 interventions en 2019

gnalement de présence de rats dans l'espace public et dans les bâtiments communaux. Dans les parties communes des habitations, il appartient aux gestionnaires de procéder à la dératisation.

Direction Hygiène et Santé

► **PERSPECTIVES** En 2021, est prévue la poursuite du test du dispositif « anti-rongeurs » intégré aux corbeilles propreté sur les berges du Doubs, en lien avec le service de la Voirie Propreté.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.4 PRÉSERVER LE MILIEU NATUREL DE LA POLLUTION TRANSPORTÉE PAR LES EAUX PLUVIALES

L'eau de pluie, dès qu'elle tombe sur le sol ou est mélangée aux eaux résiduaires, devient polluée et nécessite un traitement. Les éléments comme la gomme des pneus, les hydrocarbures ou la poussière des trottoirs sont des résidus impropres pouvant être emportés par le ruissellement des eaux de pluie qui doivent être traités. Afin d'éviter le déversement d'eaux souillées dans le milieu naturel, Besançon et Grand Besançon Métropole cherchent à améliorer leurs équipements et limiter les apports d'eau de pluie dans le réseau.



► INDICATEUR

- Taux de charge capté par la station de Port Douvot en 2020 : **93,7 %**
- Pourcentage du flux de pollution non traité par la station d'épuration (STEP) : **6,3 %**
2018 et 2019 : 9 %



Année 2020, gestion courante pour le département Eau et Assainissement

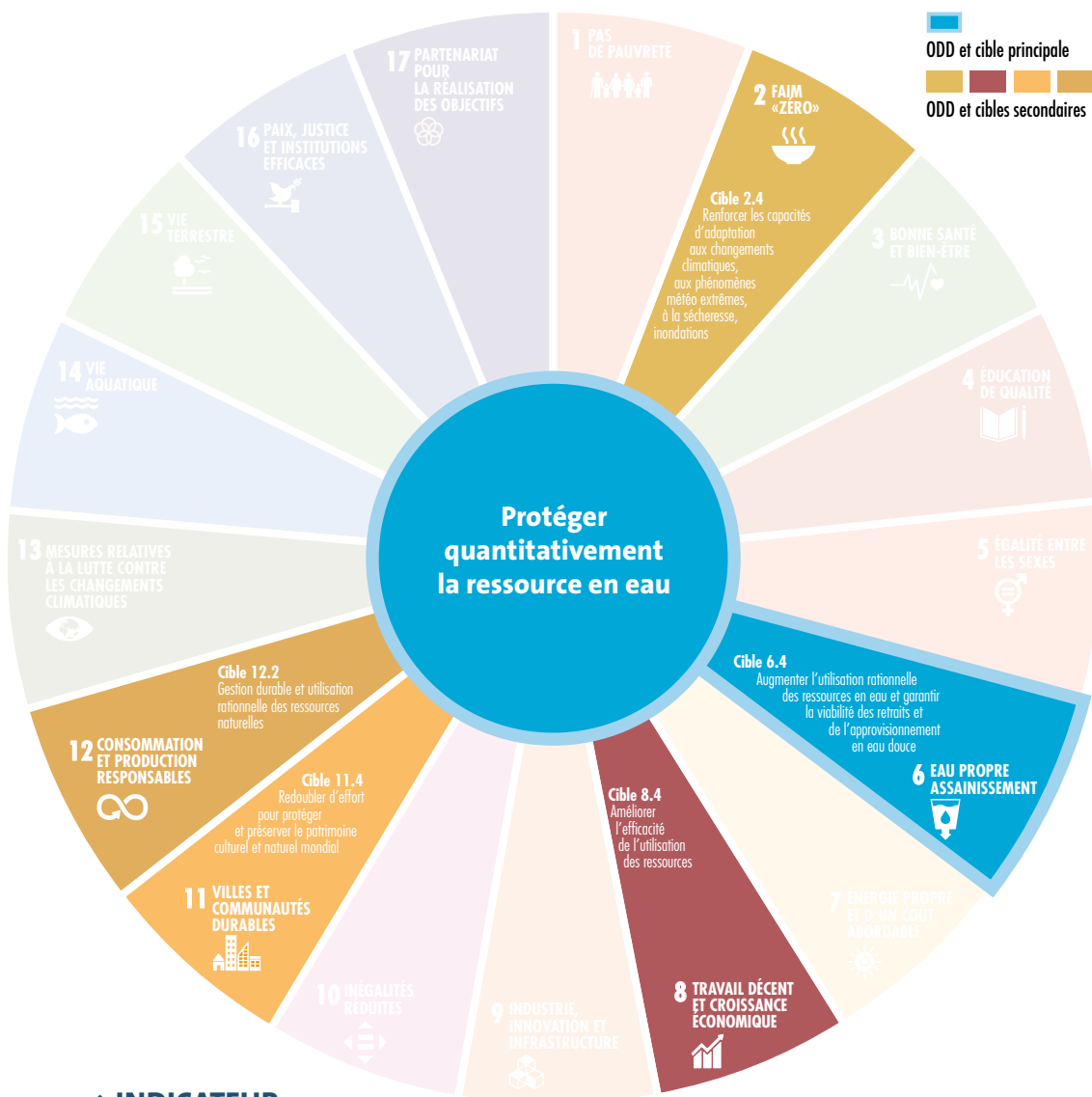
En raison de la crise sanitaire, les travaux ont été concentrés sur l'exploitation au quotidien permettant d'assurer l'approvisionnement en eau potable et le bon fonctionnement de la station d'épuration bisontine.



BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.5 PROTÉGER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE EN EAU

Le réchauffement climatique a un impact sans précédent sur la ressource en eau, en effet de plus en plus d'épisodes de sécheresse sont à déplorer. En conséquence, afin d'avoir les moyens de la préserver, Grand Besançon Métropole s'investit dans la recherche scientifique afin de mieux comprendre, connaître et appréhender la ressource en eau sur son territoire.



► INDICATEUR

Consommation en eau totale (services, entreprises, habitants) ramenée pour 2020 au nombre de Grand Bisontins : **168 l/hab/j**
(Chiffre sans doute dû au changement des comportements de consommation d'eau face à la crise sanitaire)

139 l/hab/j en 2019



Mieux connaître pour protéger

La compétence eau et assainissement est aujourd'hui exercée par Grand Besançon Métropole qui agit pour le territoire de la ville.

GBM travaille depuis 2016 avec l'ASCOMADE et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur l'amélioration de la connaissance dans le but de protéger et préserver la ressource en eau du karst profond de la vallée du Doubs. Cette ressource est stratégique pour Grand Besançon Métropole. En effet, l'eau produite et pompée par le champ captant situé sur la commune de Novillars représente environ 33 % de l'eau distribuée sur la commune de Besançon.

Un comité scientifique a été mis en place en 2017, afin de conseiller Grand Besançon Métropole sur les études à réaliser. En 2020, deux études sont lancées :

- Une étude de traçages : des traceurs colorés ont été injectés à plusieurs points stratégiques et un suivi est réalisé sur les différents captages de la ressource karstique pour observer où les traceurs ressortent. Cela permet de mieux comprendre les communications dans le réseau karstique ;
- Une étude géophysique de grande ampleur en partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières : des capteurs sont placés dans le sol tous les 10 mètres environ et des charges

sont ensuite envoyées dans le sol. Les ondes captées vont alors donner des informations sur les différentes couches géologiques en profondeur et permettre d'identifier des failles. Ces informations permettront de réaliser un modèle 3D du système hydrogéologique sur le territoire.

Département Eau et Assainissement

2 études lancées en 2020



BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.6 PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS TOXIQUES

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, celle-ci devient un bien commun précieux que nous nous devons de protéger et pas seulement quantitativement. Les pollutions altèrent la qualité de l'eau et pour lutter contre celles-ci, chaque acteur doit pouvoir prendre sa part et comprendre les enjeux de cette problématique.



► INDICATEUR

Quantité de pesticides totaux mesurée à l'entrée de l'usine de traitement d'eau potable de la Malate (source d'Arcier) :

0,114 µg/L en 2020

0,106 µg/l en 2019

0,197 µg/l en 2018



Le contrat Préventox

Issues du 11^e programme de l'Agence de l'Eau, les actions Préventox se poursuivent sur Besançon. Pour l'année 2020, neuf entreprises bisontines ont été contrôlées pour vérifier la conformité de leurs rejets aux autorisations accordées ; neuf régulations administratives ont abouti sur des arrêtés d'autorisation de rejet renouvelés ou créés. En parallèle, les visites diagnostiques et les rencontres des entreprises nouvellement implantées sont diligentées en permanence. La cellule Effluents Non Domestiques du département Eau et Assainissement aide les entreprises pour le montage de dossier de subventionnement auprès de l'Agence de l'Eau pour améliorer la qualité de leurs rejets et pour maîtriser les risques de pollution du milieu naturel. Les projets peuvent aller de bacs de rétention de produits toxiques stockés aux abris contre la pluie pour les déchets de fabrication.

Les événements de pollution accidentelle sont étudiés avec les entreprises et suivis pour aboutir à une solution pérenne. Enfin, des actions de communication ont été déployées cette année en direction des restaurants pour les sensibiliser sur la problématique des graisses alimentaires qui dégradent les réseaux et le procédé de traitement de la station d'épuration de Port Douvot.

Département Eau et Assainissement

Une aide financière de l'agence de l'eau pour le projet d'une entreprise de **865 000 € HT**
9 contrôles en entreprises

► **PERSPECTIVES** La Ville va rejoindre la démarche du réseau Opébine. Ainsi, les échantillons d'eaux usées de la Ville de Besançon seront analysés régulièrement pour connaître la présence du coronavirus et son évolution.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.7 VALORISER LA MATIÈRE ORGANIQUE ISSUE DES DÉCHETS

Si le tri des déchets est une pratique bien ancrée chez les Bisontins, il reste primordial de s'interroger sur la manière de valoriser les déchets organiques afin de diminuer encore le volume de déchets résiduels. Ainsi, les acteurs du territoire s'impliquent un peu plus chaque année pour favoriser la pratique du compostage et utiliser les déchets verts collectés.



► INDICATEURS

• Pourcentage de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) bisontines : *valeur non disponible en 2020*

• Nombre de kilos de matières organiques par habitant dans les OMR : *valeur non disponible en 2020, prochaine évaluation sur l'année 2021*

Favoriser le compostage sur le territoire



Le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) poursuit ses actions en faveur du compostage au sein des ménages. L'année 2020 a vu l'installation d'un site de compostage collectif au quartier Battant sur les remparts, en haut de l'impasse de la rue du Grand Charmont. On compte également 114 composteurs individuels vendus avec une formation et enfin 5 nouveaux sites de compostage installés sur le territoire couvert par le SYBERT.

SYBERT



12 921 tonnes de déchets verts ont été valorisées

76 % du tonnage total de déchets verts

29 agriculteurs partenaires de la filière

Valorisation des déchets verts en déchetterie

À également été poursuivi par le SYBERT, le développement de la filière agricole de valorisation des déchets verts par co-compostage en collaboration avec les éleveurs. Un travail a été mené avec tous les acteurs de la filière en vue d'améliorer la qualité du compost final. Les agents de déchetterie ont été sensibilisés aux indésirables, tel que les plastiques présents dans les déchets verts bruts. Les prestataires de broyage ont également

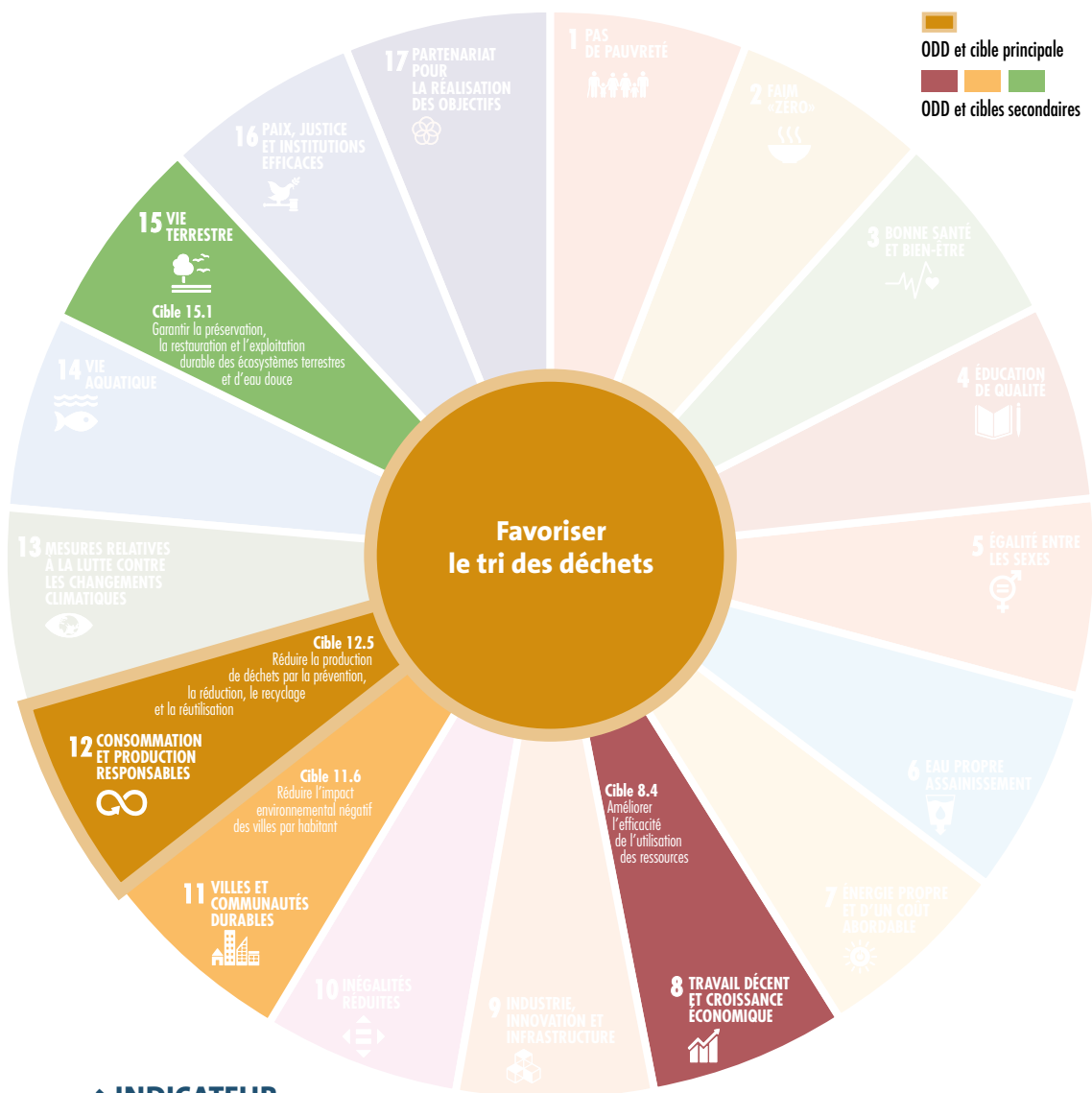
reçu des recommandations, conformément à la demande des agriculteurs, concernant la finesse du broyat. C'est donc dans une démarche d'intelligence collective que les acteurs du territoire œuvrent ensemble à la valorisation des déchets verts déposés par les usagers en déchetterie.

SYBERT

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.8 FAVORISER LE TRI DES DÉCHETS

L'engagement pris par la Ville de Besançon de réduire sa production de déchets doit passer par la sensibilisation et la facilitation de la pratique du recyclage pour les Bisontins. Cette année encore, des améliorations et actions ont vu le jour, afin que chacun puisse contribuer dans de bonnes conditions à cette pratique essentielle de notre quotidien.



► INDICATEUR

Part des déchets recyclés sur le volume total de déchet collecté à Besançon :

2020 : 33,9 %	2019 : 34,6 %
2018 : 33,7 %	2017 : 32,4 %

Nouveaux conteneurs de collecte au centre-ville de Besançon



Depuis 2019, la Ville de Besançon s'est engagée dans un plan de modernisation complet du dispositif de collecte des déchets. Une nouvelle génération de point d'apport volontaire (PAV) qui vise à réduire les dépôts au sol et améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été testée. L'année 2020 est marquée par le déploiement de ces 75 nouveaux conteneurs à déchets recyclables.

L'implantation des stations de tri nouvelle génération a permis une diminution de près de 50 % des dépôts sauvages aux abords des conteneurs. La proportion de déchets recyclables déposés au sol a baissé drastiquement, on compte une baisse de 71 % pour les emballages et papiers ain-

Par an et par habitant, collecte sélective : **12 685 tonnes** soit 66 kg, verre : **7 045 tonnes** soit 36 kg

si que de 63 % pour le carton, ces déchets sont désormais déposés dans les conteneurs et suivent la chaîne du tri.

Direction Gestion des déchets



Tri des déchets en habitat social collectif

des échanges réguliers qui permettent de suivre une centaine d'adresses chaque année. Des diagnostics de fonctionnement, des pistes d'amélioration, des évaluations chiffrées ainsi que des actions de sensibilisation sont mis en place. En 2020, le contexte de la crise sanitaire a diminué les échanges en face à face avec les habitants ainsi que les formations proposées par l'équipe aux gardiens d'immeuble. Cependant, le suivi des sites s'est renforcé et le partenariat tend à s'ouvrir à de nouveaux quartiers de la communauté urbaine.

Améliorer les conditions d'accès au tri des déchets dans l'habitat social collectif constitue une priorité de la direction Gestion des déchets. Un protocole d'accord politique, voté en 2018, organise le travail partenarial avec trois bailleurs sociaux : Habitat 25, Loge GBM et Néolia. Cet accord donne lieu à des rencontres actives et

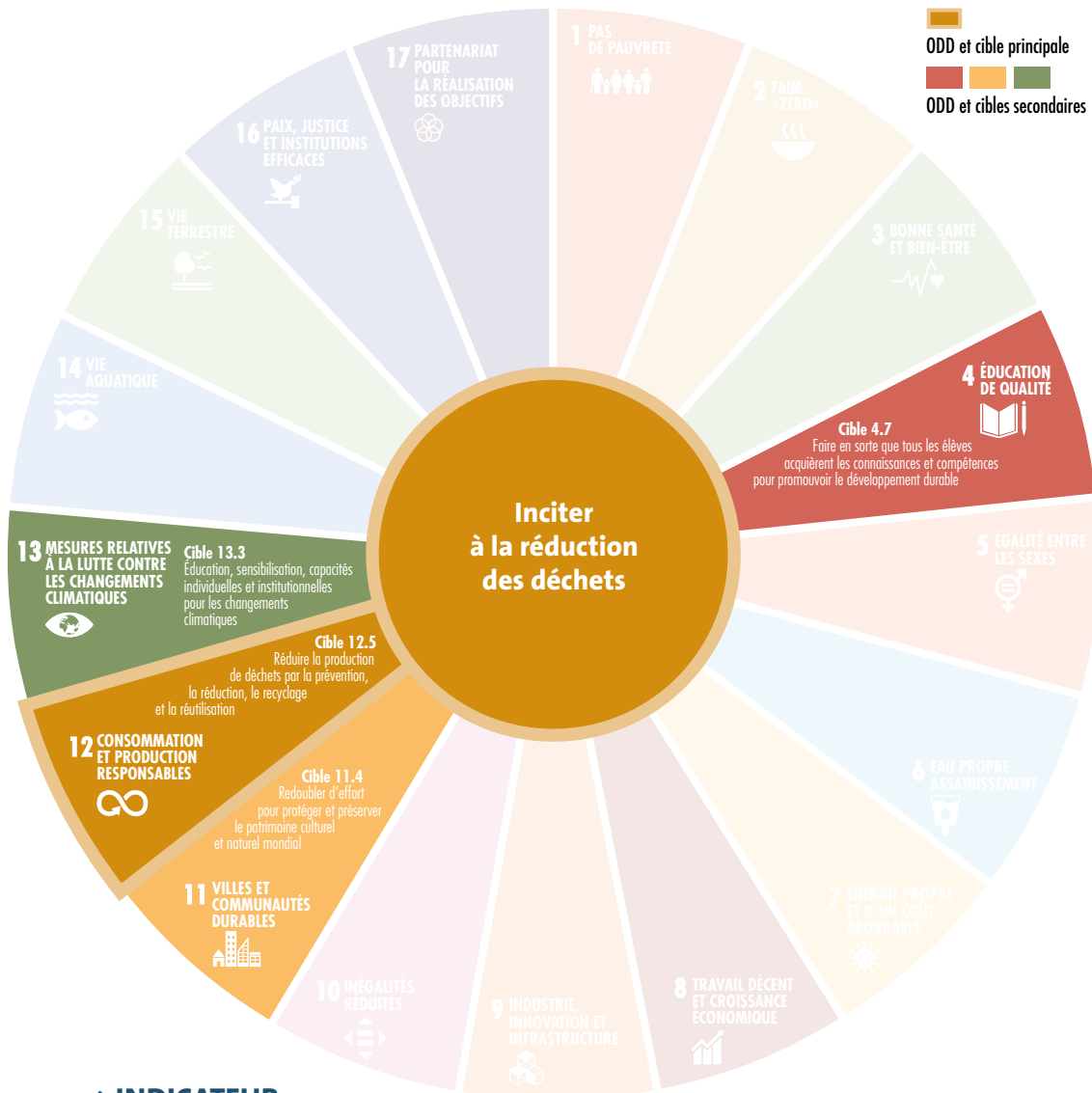
Direction Gestion des déchets

► **PERSPECTIVES** À l'automne 2021, certaines adresses du quartier de Planoise expérimenteront des stations de tri des déchets recyclables et de compostage, et si nécessaire, certaines seront équipées d'un bac dédié spécialement aux biodéchets.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.9 INCITER À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Malgré la crise sanitaire qui a conduit à l'utilisation de produits jetables en grande quantité, la réduction de la quantité de déchets produits reste un axe fondamental de minimisation de l'impact de l'homme sur la planète. Plus que jamais, nous devons soutenir nos efforts pour continuer à agir dans ce sens au quotidien en changeant nos manières de consommer.



► INDICATEUR

Évolution de la production annuelle de déchets en kilogramme par habitant :
377 en 2020 **387 en 2019**
380 en 2018 **386 en 2017**



Photo : Jacques Varlet

Sur le territoire du SYBERT :
40 kits d'essai prêtés
30 familles ont sollicité le service de location de couches lavables, 15 encore en cours
 1 nouvelle crèche a démarré son fonctionnement en couches lavables

Réduire l'utilisation des produits jetables

C'est grâce à l'adoption de produits réutilisables qu'un foyer ou un professionnel peut réduire considérablement la masse de ses déchets. Le SYBERT s'investit pour faire connaître ces alternatives écologiques et continue donc son programme de promotion des couches lavables auprès des familles et des professionnels. Dans la continuité de cette démarche, le syndicat réalise également des ventes de gobelets réutilisables

34 structures ont commandé un total de 8 890 gobelets

aux associations et collectivités. Afin de former les plus jeunes, des interventions en milieu scolaire ont lieu avec pour thématique le gaspillage alimentaire, le réemploi et la réparation. Des animations sous forme de stand ou d'atelier lors de grand événement permettent également de sensibiliser le grand public à la réduction des déchets.

SYBERT

Samedi du développement durable et exposition à la maison de quartier Grette-Butte

Rien de mieux que de participer pour s'approprier un sujet. La maison de quartier Grette-Butte l'a bien compris et a mis en place cette année un rendez-vous hebdomadaire tout public : Les Samedis du Développement Durable. L'objectif est de lutter contre la surconsommation et ainsi favoriser la réutilisation. C'est à travers un programme différent chaque semaine du mois que les participants apprennent à réduire leurs productions de déchets en consommant différemment. Les habitants ont pu participer au « Repair Café » pour donner une seconde vie à leurs appareils électriques, à des ateliers fabrication puis peinture de figurines et même un atelier « Do it Yourself », afin de fabriquer eux-



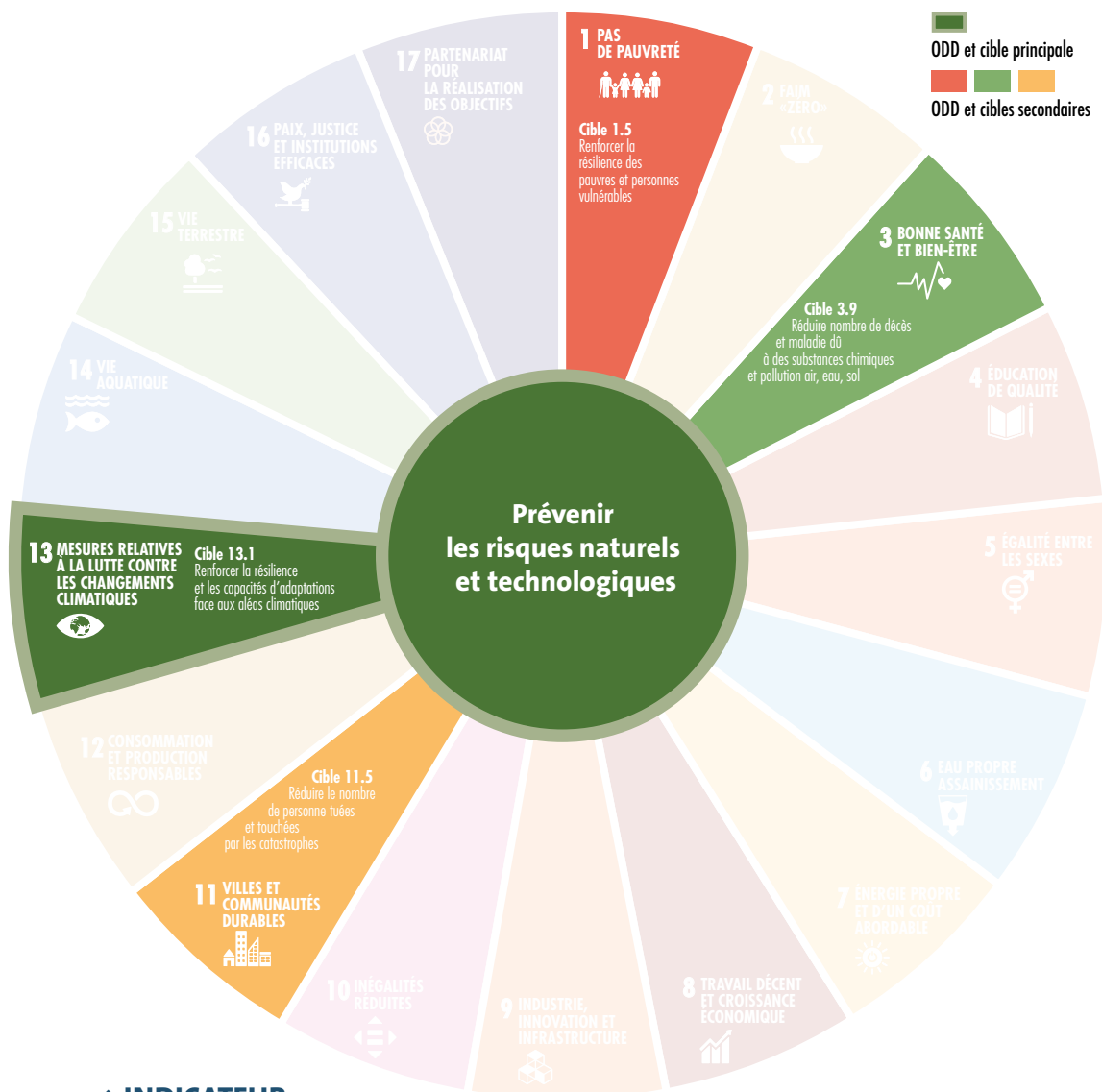
mêmes des cosmétiques ou encore des bonbons. Malheureusement les ateliers n'ont pu avoir lieu qu'au mois d'octobre et sont parties remises pour la maison de quartier.

Direction Vie des quartiers / Maison de quartier Grette Butte

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

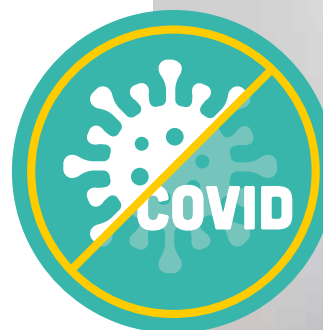
2.10 PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

L'année 2020, ayant été marquée par la pandémie mondiale, a poussé les agents de la Ville à s'adapter et répondre aux enjeux de cette situation exceptionnelle. Ainsi, la Direction Prévention Risques Urbains a relevé ce défi en se concentrant sur les problématiques de gestion et de sécurité liées au contexte sanitaire.



➤ INDICATEUR

Nombre d'agents formés à la gestion de crise :
0 en 2020 (en raison de la crise sanitaire)
40 en 2019



Gestion de la crise sanitaire de la Covid-19

En 2020, aucune action spécifique de prévention des risques naturels et technologiques n'a donc été menée. En revanche, l'activité de prévention des risques urbains a été consacrée à des actions de gestion de la crise du Covid-19. En effet, le service a assuré une participation aux instances décisionnelles et opérationnelles, contribué à l'élaboration et au suivi du Plan de Continuité d'Activité ou encore permis une continuité de la vie sociale, sportive et culturelle en passant par :

- Un appui pour l'écriture du Guide de recommandations sanitaires pour la reprise des activités et l'organisation de manifestations,
- La participation en tant que membre des comités de suivi et de pilotage des manifestations,

- L'assurance de l'interface avec l'autorité préfectorale,
- Le suivi des déclarations et avis sanitaires des manifestations.

C'est également au travers de la veille et du suivi des mesures et adaptations réglementaires que la direction Prévention des risques urbains a pu assurer la gestion de la sécurité des établissements recevant du public et des manifestations. Certaines contributions sur des sujets logistiques, dont la préparation de l'installation du centre de vaccination dans le gymnase Rézal, ont aussi été assurées par le service en 2020.

Direction Prévention des risques urbains

PLAN D'ACTION, DE COORDINATION COMMUNAL DE LUTTE CONTRE LA COVID

La Ville, le CCAS et GBM se sont mobilisés pour mettre en place, dans le cadre de leurs compétences respectives et au-delà, des actions répondant à l'impérative prévention et au nécessaire accompagnement de la situation, au travers de mesures sanitaires, sociales et économiques pour le territoire de la ville. Des mesures de

soutien ont été prises pour les commerçants bisonins (par exemple : exonération du droit de terrasse), pour les entreprises (par exemple : encourager l'achat local en distribuant des chèques Booster de commerce), pour la culture et le sport par des plans de soutien aux artistes et associations.

Plus de détail sur :

besancon.fr/actualite/plan-daction-de-coordination-communal-de-lutte-contre-la-covid

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.11 ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS L'UTILISATION DE SES RESSOURCES

Afin d'ancrer pleinement le développement durable dans leur politique de gestion des ressources, les services de la Ville de Besançon s'engagent à éviter les exploitations de ressources excessives et susceptibles d'être restituées à la nature sous forme de déchets. C'est pourquoi, les efforts d'optimisation de l'usage des matériaux et la prise en charge de l'intégralité de leur cycle de vie sont les premiers leviers d'actions en faveur du respect de l'environnement.



► INDICATEUR

Nombre de pages imprimées par les copieurs :
Valeur non définie pour 2020
15 900 000 (2019)
10 789 008 (2018)

Réalisation d'une thermographie aérienne pour la détection des îlots de chaleur urbains

En août 2020, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole, en partenariat avec l'AUDAB, ont fait réaliser une thermographie aérienne du secteur urbanisé du Grand Besançon. Cette thermographie, confiée à un bureau d'étude spécialisé (AERODATA), a eu pour finalité de cartographier finement (50 cm de précision par pixel) les zones en Îlots de Chaleur Urbains (ICU) grâce à une prise de vue en infra-rouge thermique de jour, de nuit et un calcul en différentiel. Les données fournies par cette campagne de mesure restent désormais à exploiter, mais d'em-

blée nous pouvons mesurer leur intérêt pour analyser notre réalité urbanistique, éclairer tout projet d'aménagement, changer nos pratiques, et envisager la planification urbaine en considérant les problématiques de surchauffe en période estivale. Ces données constitueront un T zéro de la situation et permettront d'évaluer les impacts des actions publiques contre les effets du réchauffement climatique.

Direction Système d'Information

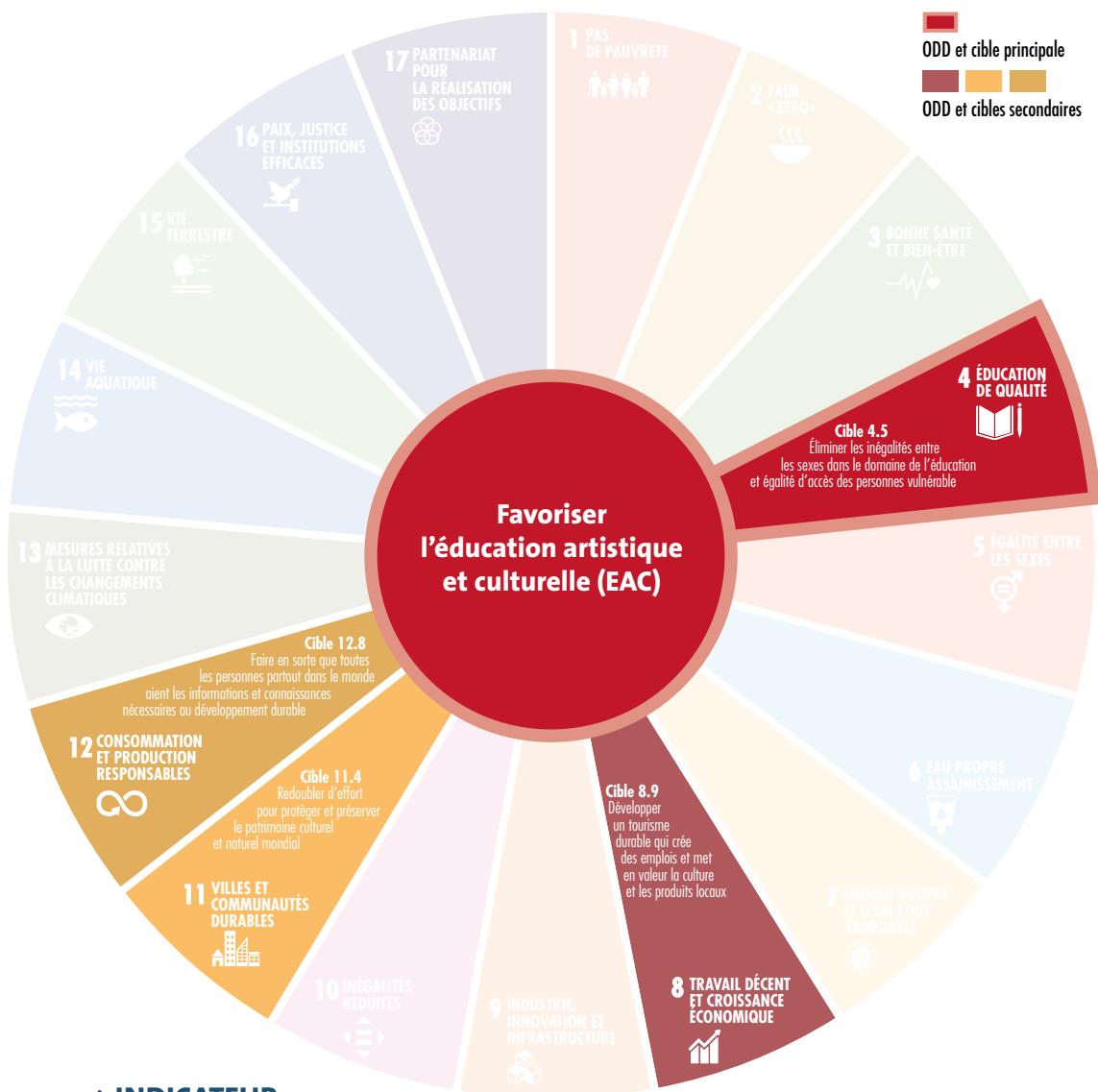


► PERSPECTIVES La Ville de Besançon en lien avec l'AUDAB élabore une cartographie numérique permettant à tous les habitants d'identifier les phénomènes d'îlots de chaleur urbains.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.1 FAVORISER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

Veiller à l'éducation culturelle et artistique pour les plus jeunes est un objectif que la Ville de Besançon s'efforce de remplir au mieux chaque année. Malgré les aléas rencontrés durant la crise sanitaire, les acteurs culturels du territoire ont œuvré pour maintenir les activités des Parcours culturels en innovant autour des pratiques.



► INDICATEUR

Nombre de jeunes (- 18 ans) touchés par une action d'éducation artistique et culturelle (EAC) :
9 650 dont 4 426 enfants des écoles primaires des parcours culturels en 2020

24 455 dont 4 520 enfants des écoles primaires des parcours culturels en 2019
16 888 dont 4 520 enfants des écoles primaires des parcours culturels en 2018

Les parcours culturels

Année scolaire 2020-2021 :
45 parcours
40 acteurs culturels



La Ville de Besançon, la DSDEN et la DRAC Bourgogne Franche-Comté développent l'éducation artistique et culturelle (EAC) grâce aux parcours culturels, en s'appuyant sur les nombreux acteurs culturels du territoire bisontin. L'enjeu de démocratisation culturelle a conduit à une gratuité des parcours pour les classes, transports compris.

Réservé aux écoles élémentaires publiques bisontines, cette action propose pour l'année scolaire 2020-2021, 45 parcours différents, à découvrir sur parcoursculturels.besancon.fr.

En classe ou à l'extérieur de l'école, les différentes étapes des parcours permettent aux élèves d'appréhender une discipline artistique en se fondant sur les piliers de l'EAC :

des ateliers de pratique artistique ; des rencontres avec des œuvres, lieux et professionnels ; l'acquisition de nouvelles compétences.

À partir de la mi-mars, le contexte sanitaire a imposé une modification des parcours. Les acteurs culturels et les enseignants ont fait preuve d'imagination pour adapter au mieux leurs pratiques.



Direction Action culturelle

► **PERSPECTIVES** L'année scolaire 2021 s'annonce riche de propositions artistiques et culturelles après la crise sanitaire. De plus, la labellisation du quartier Planoise en cité éducative va permettre aux écoles maternelles publiques de ce quartier de bénéficier pour la première fois de parcours culturels spécialement concoctés pour les moyennes et grandes sections.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.2 AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES POUR TOUS EN FÉDÉRANT LES ACTEURS TERRITORIAUX

Dans leur volonté de développement et d'amélioration continue, le CCAS et ses partenaires s'engagent auprès des Bisontins pour une offre élargie de service au public et a maintenu son activité durant la pandémie.



► INDICATEUR

Nombre de contacts avec les services du CCAS permettant l'accès aux droits :
73 522 en 2020 (en raison de la crise sanitaire, sont comptabilisés les entretiens téléphoniques)
100 850 en 2019
91 880 en 2018

La labellisation France Service, une optimisation du service public



La Maison de Services au Public de Planoise, gérée par le CCAS, a été labellisée France Services au 1^{er} janvier 2020. Elle fait ainsi partie des 460 structures retenues dans le cadre de cette première vague de labellisation et a été en 2020 l'une des six dans le Doubs. France Services répond à une volonté présidentielle de rapprocher le service public des usagers avec trois objectifs prioritaires : une plus grande accessibilité, une plus grande simplicité des démarches administratives et une qualité de service renforcée. Grâce à la labellisation, de nouveaux

partenaires sont en lien avec la structure, tels que La Poste, Pôle Emploi, la MSA et la CARSAT. L'objectif est de proposer une offre élargie de services au public, au plus près des territoires. Les agents France services accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

CCAS

Continuité des services durant la crise sanitaire

La MSAP France services a adapté régulièrement ses modalités d'accueil et d'accompagnement du public pendant la crise, en coordination avec les partenaires CAF et CPAM.

Du 17 mars au 25 mai 2020, la MSAP/FS, le CCAS et l'Antenne sociale de quartier (ASQ) de Planoise ont fermé l'accueil physique suite au confinement national décidé et les partenaires ont suspendus leur présence au sein de la structure. L'accueil téléphonique a été maintenu grâce à un binôme agent d'accueil et travailleur social. Ce binôme a assuré, à partir des appels arrivés au standard, la réponse téléphonique du CCAS et ce à échelle du territoire de la Ville. La présence du travailleur social a permis de traiter les demandes d'ordre social, de rupture de droits, nécessitant la

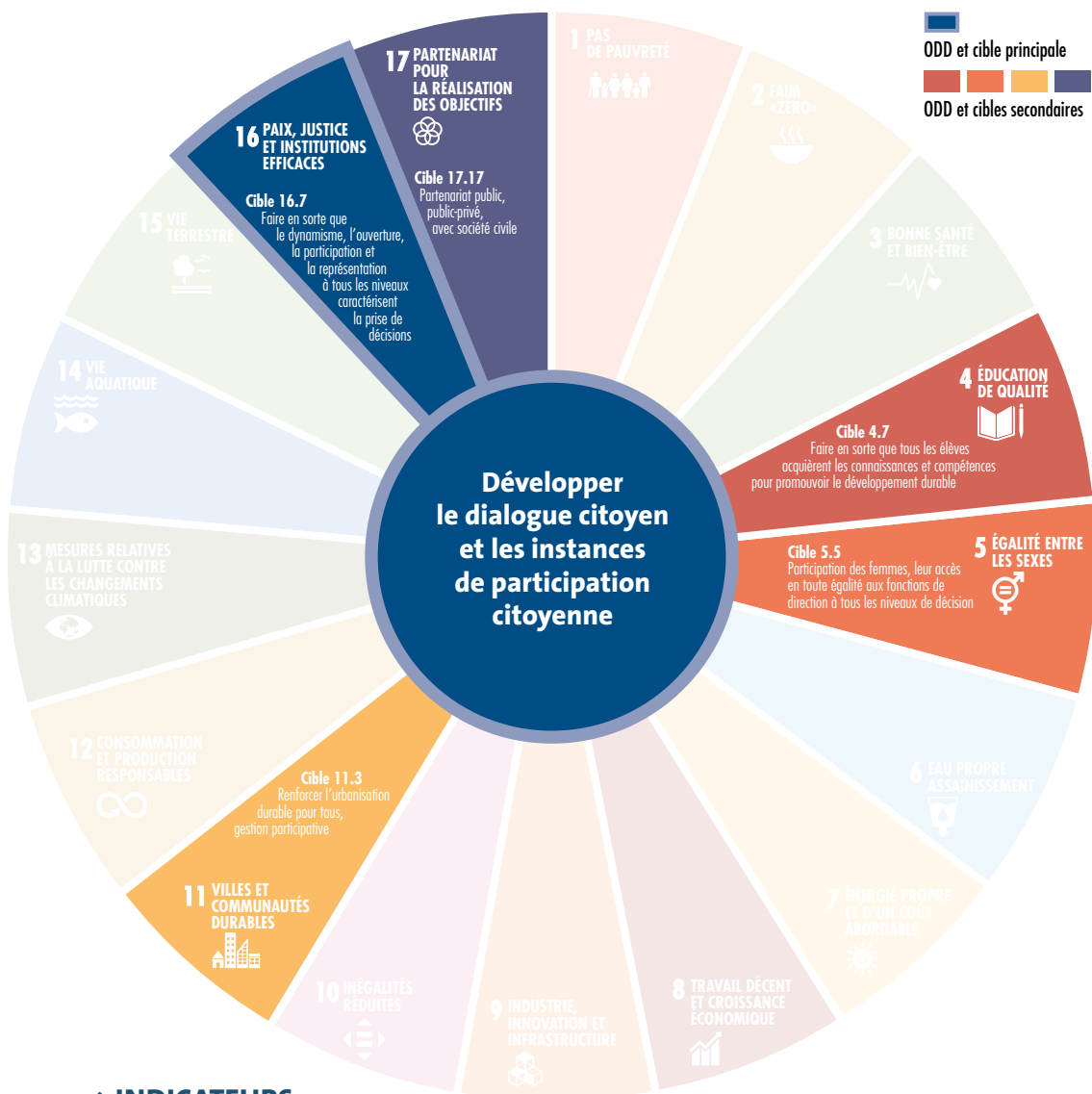
mise en place de plans d'apurement, d'aides financières et/ou alimentaire, de soin. À compter du 25 mai, les agents ont pu recevoir les usagers en rendez-vous individuel pour le soutien aux démarches en ligne en banque d'accueil, dans le respect des exigences sanitaires. Après le 15 juillet, la structure a pu reprendre les accueils spontanés chaque matin, puis au 7 septembre de manière complète. En raison de l'instauration de la jauge sanitaire, le public doit attendre à l'extérieur. Le CCAS a donc recruté un agent en charge de la gestion de la file d'attente pour orienter le public et vérifier les motifs de visite.

CCAS

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.3 DÉVELOPPER LE DIALOGUE CITOYEN ET LES INSTANCES DE PARTICIPATION CITOYENNE

Afin que la Ville et le territoire répondent au mieux aux préoccupations et besoins de ses habitants, la collectivité prend à cœur de consulter les citoyens et co-construire avec eux les projets d'aménagement bisontins. La forte abstention lors des dernières élections municipales justifie le renforcement des actions de démocratie directe.



► INDICATEURS

- Projet citoyens financés : **5 en 2020**, **20 en 2019**, **30 en 2018**
- Nombre d'habitants ayant participé à une démarche de participation menée par la Ville : **470 en 2020**, **866 en 2019**



Le site Brossolette se transforme grâce à une large consultation

9 classes
270 élèves
environ
consultés
en atelier

Parce que ce nouvel espace doit être adapté aux besoins de ses utilisateurs et parce que cette évolution doit être comprise par tous, il était fondamental de donner la parole et d'écouter les personnes amenées à vivre ce changement, à occuper et à faire vivre le lieu.

La consultation s'est articulée autour de 5 temps dont un atelier participatif mobilisant les habitants et acteurs, du porte-à-porte auprès des riverains, un questionnaire sur l'utilisation de l'espace, des rencontres avec l'équipe enseignante ainsi que des ateliers adaptés avec les élèves.

La démarche a permis d'expliquer les enjeux environnementaux du projet et de mieux comprendre l'utilisation actuelle de l'espace en prenant en compte les attentes des habitants du quartier. Elle a également permis de mesurer leur adhésion à la démarche et de travailler avec les enfants de l'école et leurs enseignants sur l'évolution de la cour d'école et la création d'un espace naturel partagé entre l'école et l'espace public.

Direction Vie des quartiers

Réhabilitation de la place de la Bascule

La collectivité s'est engagée depuis quelques années dans un projet de réaménagement de la place de la Bascule et de ses abords. Dans l'objectif d'associer les habitants à ce projet, une démarche participative a été initiée. En 2020, l'avenir du site de l'ancienne école de la Pelouse et la requalification de la place de la Bascule ont fait l'objet d'une seconde présentation au Conseil Consultatif des Habitants du quartier. Avant la rédaction de l'avant-projet d'aménagement, une nouvelle étape

de consultation a été mise en place fin 2020. Il s'agissait notamment de vérifier avec les habitants et les usagers de la place si les besoins avaient tous été identifiés et s'ils étaient conformes à leurs usages et attentes. Un travail pédagogique a été réalisé par la maison de quartier de Saint-Ferjeux avec ses adhérents sur la «place de village rêvée». On compte également un questionnaire diffusé, des échanges individuels avec les commerçants du marché et ceux de la place, enfin un atelier en visioconférence et une réunion sur site afin de mieux repérer les aménagements futurs.

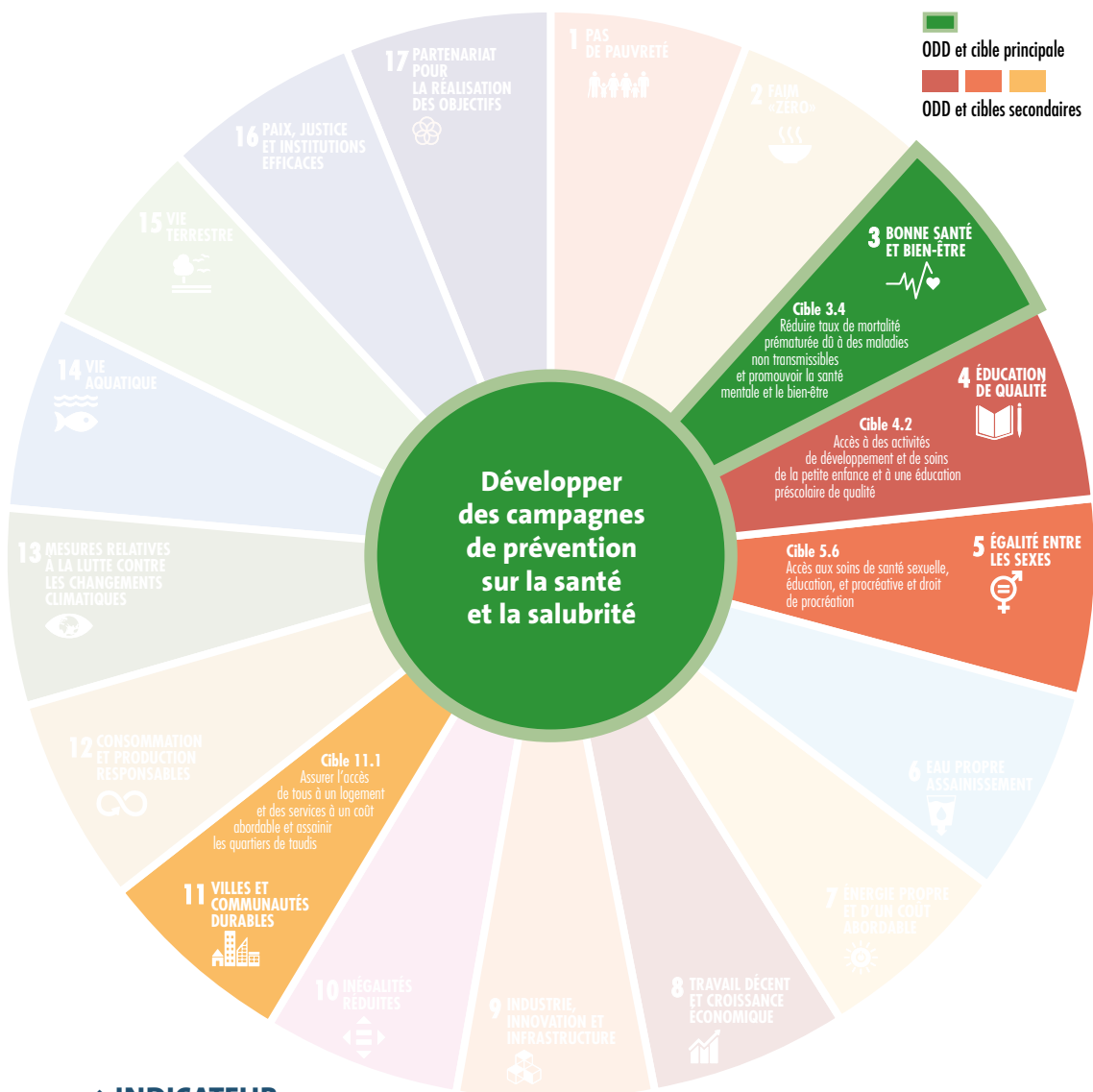
Direction Vie des quartiers

► PERSPECTIVES La sortie de crise permettra de renforcer le dialogue avec les citoyens. Une convention citoyenne sera installée pour le réaménagement du quartier des Vaites.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.4 DÉVELOPPER DES CAMPAGNES DE PRÉVENTION SUR LA SANTÉ ET LA SALUBRITÉ

Les inégalités sociales sont au cœur de la question de la santé ainsi le manque de moyens financiers va souvent de pair avec le manque de soins médicaux. C'est par le biais des campagnes d'information, de sensibilisation et de prévention que Besançon entend lutter pour l'accès au soin et réduire ces inégalités.



► INDICATEUR

Nombre de personnes touchées par les différentes actions de santé du service Promotion et Prévention de la Santé :

2 354 personnes en 2020

9 337 personnes en 2019

6 500 personnes en 2018



Rendre le thème de la vaccination ludique

Le Centre de vaccination de la direction Hygiène et Santé intervient dans la prévention des maladies transmissibles et relaie la politique vaccinale élaborée par le Ministère de la Santé. Sa mission est de maintenir un taux de couverture vaccinale satisfaisant tout en prévenant les inégalités sociales de santé. En février 2020, le Centre de vaccination a animé un atelier sur la vaccination sous forme d'un jeu de plateau questions/réponses lors de la journée santé de l'IUT Besançon/Vesoul. 5 groupes d'environ 30 jeunes répartis sur l'après-midi ont pu profiter de ce moment de rencontre et d'échange qui a contribué à diffuser un message de prévention et de sensibilisation à la vaccination.

Direction Hygiène et Santé

1 622 vaccins pratiqués



L'Atelier santé Ville

Pour réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, l'Atelier santé Ville élabore des programmes adaptés en fonction de chaque quartier prioritaire concerné. Avec la participation des habitants, des campagnes de sensibilisation au dépistage du cancer, des approches pour développer le comportement positif des habitants en vue d'améliorer leur santé ainsi que

des interventions sur l'hygiène bucco-dentaire et l'équilibre alimentaire à destination des enfants ont vu le jour. L'ASV s'inscrit dans le Contrat Local de Santé et le Contrat de Ville. Il est axé sur le partenariat entre les acteurs impliqués, afin d'instaurer un dynamique de co-construction.

Direction Hygiène et Santé / Contrat de Ville

► PERSPECTIVES Grâce à la transversalité des acteurs et la collaboration avec les habitants, les missions de santé publique futures seront adaptées en fonction des résultats et des directives.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.5 ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ

La crise sanitaire a mis en exergue la nécessité des relations sociales dans la vie de tout un chacun mais aussi les conséquences néfastes de l'isolement social. Ainsi, aujourd'hui plus que jamais, les actions de solidarité revêtent une importance particulière au sein d'un territoire.



► INDICATEUR

Nombre d'apprentis ayant trouvé un emploi dans l'année suivante :
16 des 18 apprentis (dont 2 en reconversion ou reformation) en 2020
11 des 17 apprentis (dont 2 en reformation) en 2019



Conseil Local de santé mentale (CLSM)

Ce conseil, principalement porté par le CCAS, a joué un rôle de coordination tout au long de la crise sanitaire de 2020. L'objectif était d'alimenter les 180 partenaires du réseau en informations utiles sur le terrain et de veiller à ce que le grand public ait accès aux dispositifs de soutien et d'écoute mis en place.

Le CLSM a ainsi recensé, centralisé et diffusé les modalités d'organisation de chaque partenaire, afin de faciliter au maximum les échanges entre professionnels, mais également l'accès du public aux services. Le travail des commissions théma-

tiques du CLSM a également abouti à la rédaction d'un protocole d'accord qui offre un cadre de travail autour de ces situations complexes pour les professionnels, une réflexion collective sur l'accueil des personnes âgées en souffrance psychique et un travail de déstigmatisation dans le cadre des semaines d'informations en santé mentale, notamment avec les associations ARGOS, UNAFAM et les adhérents des Groupes d'entraide Mutuelle.

CCAS

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.1 RENDRE ACCESSIBLE LA CULTURE AU PUBLIC ÉLOIGNÉ

L'inégalité dans l'accès aux activités culturelles reste un enjeu majeur malgré une offre culturelle importante, que ce soit en quantité ou en diversité. Ainsi, la Ville de Besançon et ses partenaires ont œuvré en 2020 pour maintenir une activité culturelle, mais également pour accroître l'accessibilité à celle-ci aux publics éloignés.



► INDICATEUR

Nombre de bénéficiaires d'une politique tarifaire spécifique des établissements et des évènements :

38 958 en 2020
355 275 en 2019
224 189 en 2018

Culture et Territoire



Photo : Micheline Martinet

10 projets organisés chaque année

contribuer à l'aménagement culturel du territoire urbain. Les projets culturels soutenus s'adressent aux habitants d'un ou de plusieurs quartiers Politique de la ville, tout en s'ouvrant aux habitants des autres quartiers de Besançon. L'objectif est de favoriser la mixité sociale et la rencontre des publics en donnant une place particulière à l'expérimentation artistique. En 2020, malgré la crise sanitaire, les porteurs de projets artistiques se sont adaptés à la situation, afin d'aller à la rencontre des habitants. Les ateliers « Juste Ici » par l'association *Juste Ici* à Planoise et à Clairs Soleils, « En cirque » sur Palente-Orchamps par *Passe-Muraille*, « Spectacle » par la *Cie Teraluna*, dans le quartier de Montrapon, sont les projets structurants, pensés sur 2 à 3 ans.

Direction Action Culturelle

En 2015, l'État, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole ont signé une convention « Culture et Territoire », visant à favoriser l'accès de tous à une offre culturelle de qualité, à développer l'apprentissage artistique et culturel des publics à travers des ateliers de pratique artistique et/ou des expérimentations, à accompagner des projets culturels de territoire en lien avec les structures et les habitants du quartier et

Soutien aux manifestations culturelles et aux pratiques artistiques

La Ville de Besançon apporte son soutien aux acteurs du territoire, associations et établissements culturels, qui participent à la diffusion et à l'accessibilité à la culture à travers l'organisation de manifestations culturelles et artistiques mais également qui favorisent les pratiques artistiques en amateur dans le domaine de la musique et du spectacle vivant. Les projets soutenus contribuent à l'accessibilité des publics à la culture, par la programmation, les actions de médiation, la politique tarifaire, la communication, les lieux de diffusion retenus. On compte également un soutien aux structures favorisant la ressource, l'information, l'accompagnement et la promotion artistiques et culturels dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels,

du livre et du patrimoine, ainsi que l'étude, la recherche et la valorisation des arts, du patrimoine, de l'histoire et des sciences.

Malgré la crise sanitaire, une quinzaine d'événements soutenus, portés par les acteurs culturels qui ont adapté les formats ou initié de nouvelles propositions compatibles avec les protocoles sanitaires, ont tout de même pu se dérouler. Elles ont permis de maintenir le lien avec le public et l'accès à la culture, par exemple le Festival international de musique de Besançon Franche-Comté, Paroles nomades ou encore la *Guinguette contre-attaque* au Centre dramatique national Besançon Franche-Comté (CDN).

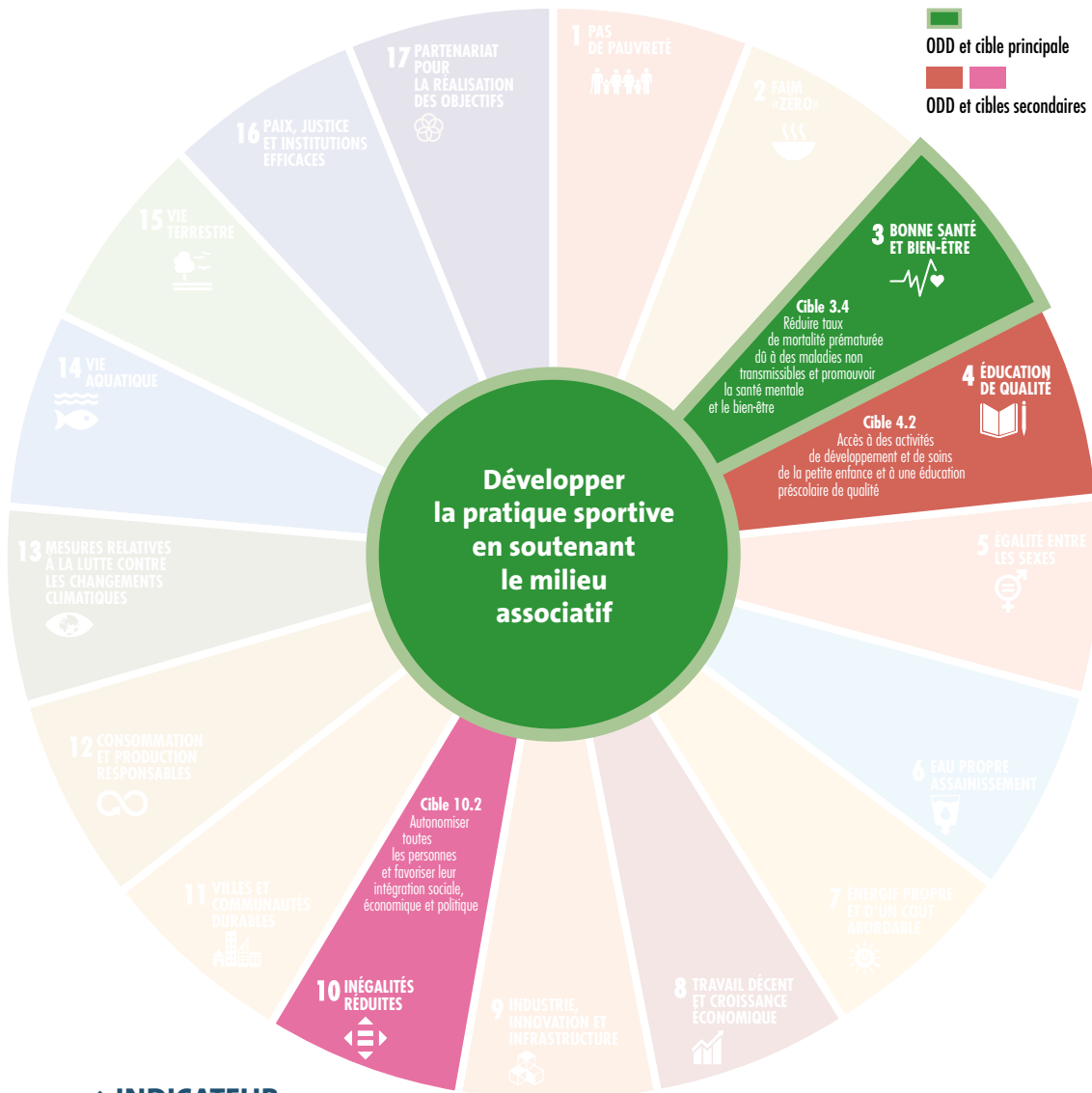
Direction Action culturelle

► PERSPECTIVES La Ville a initié un Fonds d'aide exceptionnel aux projets afin de relancer l'activité culturelle. De nouvelles manifestations culturelles sont envisagées pour 2021, sous réserve de la situation sanitaire, outre les événements culturels récurrents et exceptionnels soutenus dans les dispositifs dédiés.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.2 DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE EN SOUTENANT LE MILIEU ASSOCIATIF

La pratique sportive est un enjeu majeur de santé public et les plus jeunes doivent pouvoir s'approprier les activités dans le but de se construire un mode de vie sain. Pour ce faire, les partenariats avec les associations sont un levier de qualité, puisqu'ils permettent l'intervention de professionnels tout en apportant un soutien au mouvement associatif.



► INDICATEUR

- Nombre de licenciés sportifs sur Besançon : **18 688 licenciés en 2020**, **23 600 licenciés en 2019**, **23 000 licenciés en 2018**
- Nombre d'associations sportives sur la commune : **120 associations en 2020**, **150 associations en 2019**, **140 associations en 2018**



Parcours sportifs scolaires

La particularité du dispositif est de s'appuyer sur une collaboration entre les enseignants et le réseau d'éducateurs sportifs de Besançon et ainsi favoriser les partenariats avec les associations sportives.

Les pratiques relèvent d'un co-enseignement, respectant les spécificités professionnelles de chacun. La présence d'éducateurs sportifs, une séance sur deux, permet à l'enseignant de conduire en autonomie la séance suivante. Ces collaborations et les ressources mises à disposition par les éducateurs, permettent le renforcement de l'autonomie des enseignants et de leur niveau de compétence. Le dispositif permet aux élèves de développer leur motricité, mais aussi une culture sportive globale et locale en accédant le plus souvent possible à des installations de référence et en identifiant les structures de pratique. Enfin, les élèves s'approprient et partagent des règles générales et propres aux différentes activités, comme assumer des rôles qui amènent les élèves à investir des fonctions. C'est grâce à ces mises en place que le jeune public a l'occasion d'apprendre à entretenir sa santé par une pratique régulière. Cette dimension constitue une

perspective essentielle de lutte contre les effets d'une sédentarité accrue. Des outils sont proposés aux élèves et aux enseignants pour permettre le suivi, l'accompagnement et la programmation du parcours sportif.

La crise sanitaire a bouleversé l'enseignement des activités sportives prévues initialement. Le premier confinement, en mars 2020, a mis à l'arrêt toutes les activités qui n'ont repris que pour une courte période en juin avant les vacances scolaires. Cependant, lors du deuxième confinement et jusqu'à la fin de l'année 2020, les enseignements scolaires se sont poursuivis avec des protocoles adaptés à la situation sanitaire.

Direction Sports

Activités sportives terrestres :

6 000 élèves

Piscines municipales :

5 100 élèves

Patinoire : **1 200 élèves**

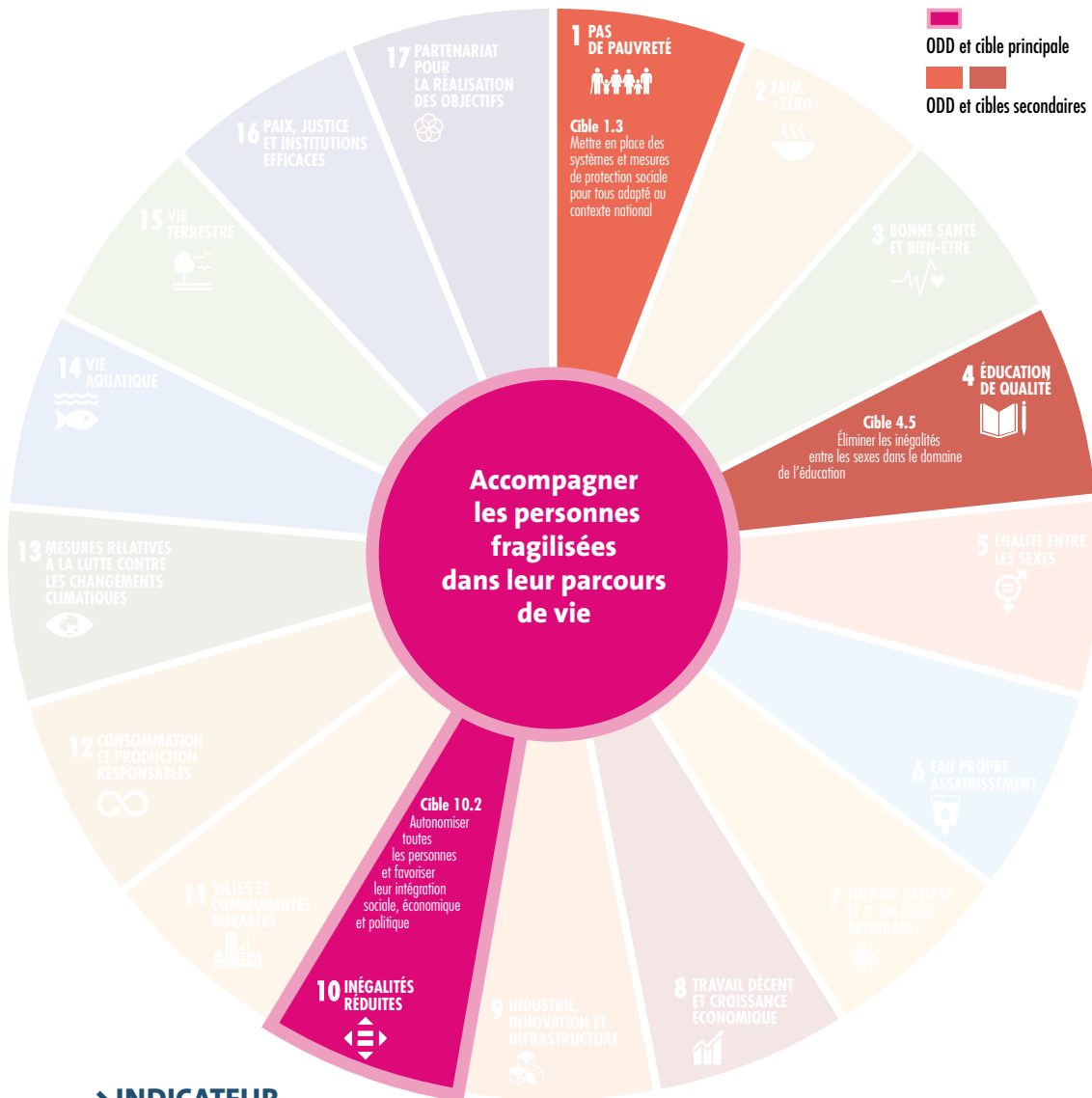
4 254 créneaux d'enseignement

► **PERSPECTIVES** La Ville poursuivra son soutien aux clubs sportifs impactés par la crise à travers un fond de soutien et un versement anticipé des subventions.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.3 ACCOMPAGNER LES PERSONNES FRAGILISÉES DANS LEUR PARCOURS DE VIE

Afin de soutenir les personnes fragilisées durant la pandémie, le CCAS a mis en place des mesures d'hébergement, d'appui à l'intégration sociale mais aussi de distribution de bons alimentaires.



➤ INDICATEUR

Nombre de personnes ayant bénéficié de prestations par les services du CCAS :

- 1 383 en 2020**
- 2 015 en 2019**
- 2 950 en 2018**

Hébergement des personnes Sans Domicile Fixe



Durant les deux confinements une dizaine de personnes, orientées par le SAAS (service d'accueil et d'accompagnement social), ont pu être hébergées à l'hôtel avec leurs animaux de compagnie. Deux ont ensuite accédé au logement et trois étaient accompagnées sur cette voie en fin d'année. Le fait d'avoir pu accéder à un lieu de vie a suscité chez eux la volonté de renouer avec un « chez soi ».

Outre le respect du confinement, cette solution d'hébergement a été l'occasion d'un temps de répit pour ceux qui en ont bénéficié. Cela a permis d'effectuer des démarches d'accès aux droits mais également de constater une amélioration des problématiques de santé.

CCAS

Distributions de chèques services

Pour pallier la fermeture de la plupart des structures permettant l'accès aux droits ainsi que l'impossibilité de la mendicité durant les confinements, l'État (DDCSPP) a émis des chèques services pour les personnes sans ressources ou sans accès à leurs ressources du fait de la fermeture des banques. Des chèquiers de 35 € pour 5 jours soit 7 €/jour pour l'achat de produits alimentaires ont été remis par le SAAS aux publics bénéficiaires.

Le SAAS s'est par ailleurs maintenu opérationnel, en tant que service de proximité toujours accessible pour les publics fragilisés. L'équipe a privilégié « l'aller au-devant » des personnes sans domicile stable avec 3 252 contacts effectués par la veille mobile en 2020 contre 1870 en 2019.

CCAS

3 252 contacts effectués par la veille mobile en 2020

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.4 PRÉVENIR LA PERTE DE LIEN SOCIAL ET LA VULNÉRABILITÉ

En 2020, la crise sanitaire et les confinements qui en ont découlés ont mis en exergue la problématique de l'isolement et de l'exclusion sociale. Le CCAS et ses partenaires ont œuvré pour pallier au mieux les conséquences néfastes de la pandémie auprès des publics les plus fragiles et isolés.



➤ INDICATEUR

Nombre de participation aux actions collectives organisées par le CCAS :
449 en 2020
Valeur non disponible en 2019
1 392 en 2018



Plateforme *Gardons le contact*

Lors du second confinement, le CCAS a mis en place une plateforme téléphonique baptisée «Gardons le contact», pilotée par la Maison des Séniors et opérée conjointement avec les travailleurs sociaux des antennes sociales de quartier et des agents issus de différents services du siège. Ce dispositif a eu pour objectif de lutter contre l'accentuation des situations d'isolement de personnes âgées. L'inscription sur la liste d'appel de la plateforme offrait la possibilité de recevoir des appels réguliers permettant de garder un lien social et de bénéficier d'un relais supplémentaire d'information sur les questions sanitaires, matérielles ou sociales, voire le cas échéant d'un

accompagnement. Les séniors inscrits sur la liste Vigilance Alerte Canicule (Vigal) et le réseau Prévenance ont également été intégrés à cette liste d'appel.

CCAS

Plus de **450 appels** hebdomadaires ont été effectués
Repérage de plus de **120 séniors isolés**
70 visites à domicile
4 227 contacts auprès des séniors isolés en 2020

Prévention et distribution d'équipements de protection auprès des publics fragiles

Dans le cadre de ses actions d'accompagnement des publics précaires, le CCAS a assuré à deux reprises en septembre et en décembre une distribution de masques auprès des publics fragiles isolés ou en grande précarité. Durant la campagne d'été de l'aide alimentaire, le CCAS, appuyé par les professionnels de santé de la direction Hygiène et Santé de la Ville de Besançon, a couvert les différents sites relevant de la charte municipale de l'aide alimentaire. L'opération « les bons gestes, les bons réflexes » qui vise chaque été à

72 000 masques de protection en tissus financés et distribués



sensibiliser ces publics à des enjeux sanitaires et sociaux a porté cette année sur la prévention face à la pandémie. Des conseils et informations ont été dispensés par les intervenants et des kits de protection (gel hydro-alcoolique, masques en tissus) distribués au public bénéficiaire de l'aide alimentaire.

CCAS

Gym et concerts au balcon

Pour répondre au confinement strict imposé à partir de mars aux habitants des résidences autonomie, le CCAS a eu recours à des techniques d'animation innovantes. Avec l'association Chantez25000, les choristes sont invités à chanter depuis leur fenêtre. Des solistes de l'orchestre Victor Hugo ont proposé depuis l'extérieur des concerts accessibles aux habitants depuis leurs balcons. La

même méthode a été utilisée pour dispenser aux séniors des séances de gymnastique. Durant le second confinement, quatre concerts solistes en intérieur ont également été offerts aux habitants des résidences autonomie.



CCAS

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.5 ASSURER UN BON CADRE DE VIE ET UNE BONNE SANTÉ AU SEIN DES HABITATIONS

L'épanouissement des êtres humains passe par un environnement sain et un bon cadre de vie. La collectivité souhaite préserver les Bisontins des nuisances, incivilités ou encore de l'exclusion et s'implique pour une ville où il fait bon vivre.



► INDICATEUR

Nombre de plaintes pour nuisances sonores et nombre de plaintes relatives au logement :
296 en 2020
318 en 2019

86 plaintes traitées en 2020
97 plaintes traitées en 2019

Lutte contre les nuisances sonores

En raison du contexte sanitaire lié au Covid, l'action de lutte contre les nuisances sonores a connu une baisse en 2020 due à la diminution des plaintes relatives aux nuisances générées par les établissements diffusant de la musique amplifiée, ces derniers ayant été fermés pendant une longue période. Pour rappel, le terme bruits de voisinage fait référence aux bruits particuliers de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par leur durée, leur répétition ou leur intensité. On distingue trois catégories de bruits : les bruits de comportements, les bruits liés aux



activités et les bruits de chantiers de travaux publics ou privés. Ces nuisances sont diagnostiquées par des inspecteurs de salubrité assermentés de la direction Hygiène et Santé. À la suite du constat, un rappel à la réglementation avec des recommandations est alors adressé à la personne à l'origine de la nuisance.

Direction Hygiène-Santé/Service Salubrité Santé Environnement



Combattre l'habitat dégradé à Besançon

core de surface, le syndrome de Diogène se caractérisant par une accumulation compulsive d'objets au domicile, sont autant d'exemples de ces critères de diagnostic. Des propositions d'actions telles que des travaux ou un suivi social sont réalisées par ces agents. C'est en partenariat avec divers acteurs notamment la collectivité et les services de l'État que ces actions sont suivies et mises en place. La direction note une relative stabilisation du nombre de signalements de cas d'incurie dont le syndrome de Diogène qui sont passés de 28 en 2019 à 30 en 2020.

On définit l'habitat indigne comme un logement faisant état de désordres pouvant avoir un impact sur la santé de ses occupants ou encore de ses voisins. C'est à la direction Hygiène et Santé de la Ville de Besançon que des inspecteurs de salubrité spécialisés sont à même de diagnostiquer un habitat dégradé sur différents critères définis. L'humidité, le manque de lumière ou en-

ments de cas d'incurie dont le syndrome de Diogène qui sont passés de 28 en 2019 à 30 en 2020.

Direction Hygiène-Santé/Service Salubrité Santé Environnement

210 plaintes traitées en 2020
221 plaintes traitées en 2019

► **PERSPECTIVES** Concernant la gestion de la vie nocturne, il est nécessaire d'améliorer les relations entre les riverains et les établissements bisontins, d'autant plus dans le cadre des périodes de déconfinement. Cette action passe par une coordination accrue entre les différents services municipaux concernés, une implication politique forte est indispensable, notamment au travers de la Charte de la Vie Nocturne.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS INSCRITS DANS LE PROGRAMME POLITIQUES DE LA VILLE

Dans une visée de développement et d'évolution des quartiers Politiques de la Ville, le programme de renouvellement urbain est co-construit avec ces acteurs locaux et habitants, afin de répondre au mieux aux enjeux et besoins du quartier Planoise. De même, l'appel à projets du Contrat de Ville a, cette année encore, financé des projets visant à développer les quartiers de Besançon.



► INDICATEUR

Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets Contrat de ville :

212 en 2020	203 en 2019
182 en 2018	202 en 2017



Concertation avec les habitants pour le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (2019-2029)

de l'espace public. Les cibles de cette concertation étaient les habitants et les acteurs de la vie du quartier : les enseignants, le périscolaire, les commerçants, les bailleurs, les associations. Cette concertation a démarré en mai-juin 2020 pour un certain nombre d'acteurs. Les habitants ont été mobilisés lors d'une réunion publique le 16 octobre 2020.

Pôle Développement / Direction Contrat de Ville

16 signataires de la convention dont 7 maîtres d'ouvrages
Montant total du projet : 183,3 M
119 actions financées au total

Le NPRU consiste à transformer le quartier pour le faire évoluer vers un espace urbain caractérisé par la diversité des fonctions, des types d'habitat et des publics, de meilleures relations avec le reste de la ville et de l'agglomération. Ainsi, le NPRU de Planoise comporte des actions qui croisent des dimensions sociales, économiques et urbaines pour intégrer ce quartier prioritaire à la stratégie de développement global de l'agglomération bisontine. La participation des habitants est un des leviers de co-construction de ce projet. En 2020, un dispositif de concertation a été mis en place pour la réalisation des avant-projets d'aménagement

Appel à projets du Contrat de ville

Cette année 2020, l'appel à projets a permis aux partenaires du Contrat de Ville de financer des actions majoritairement portées par des associations locales qui cherchent à répondre aux besoins prioritaires des quartiers Politique de la Ville. Les thématiques prioritaires issues de l'évaluation de 2019, sont les suivantes :

- Contribuer à la réussite éducative des jeunes et prévenir le décrochage scolaire des 11/13 ans,
- Favoriser l'accès aux droits, à la santé et aux services des publics en décrochage social ou en rupture,
- Agir plus en amont pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi des populations les plus éloignées, notamment en faveur des jeunes et des femmes seules avec enfants,

• Prévenir la radicalisation, lutter contre les discriminations et promouvoir les valeurs de la République. Une attention particulière sera portée sur les enjeux liés à la réduction des inégalités entre les sexes.

Enfin, les porteurs de projets sont encouragés à proposer des actions visant à l'occupation de l'espace public notamment la nuit et le week-end, ainsi qu'à la participation des habitants.

Pôle Développement / Direction Contrat de Ville

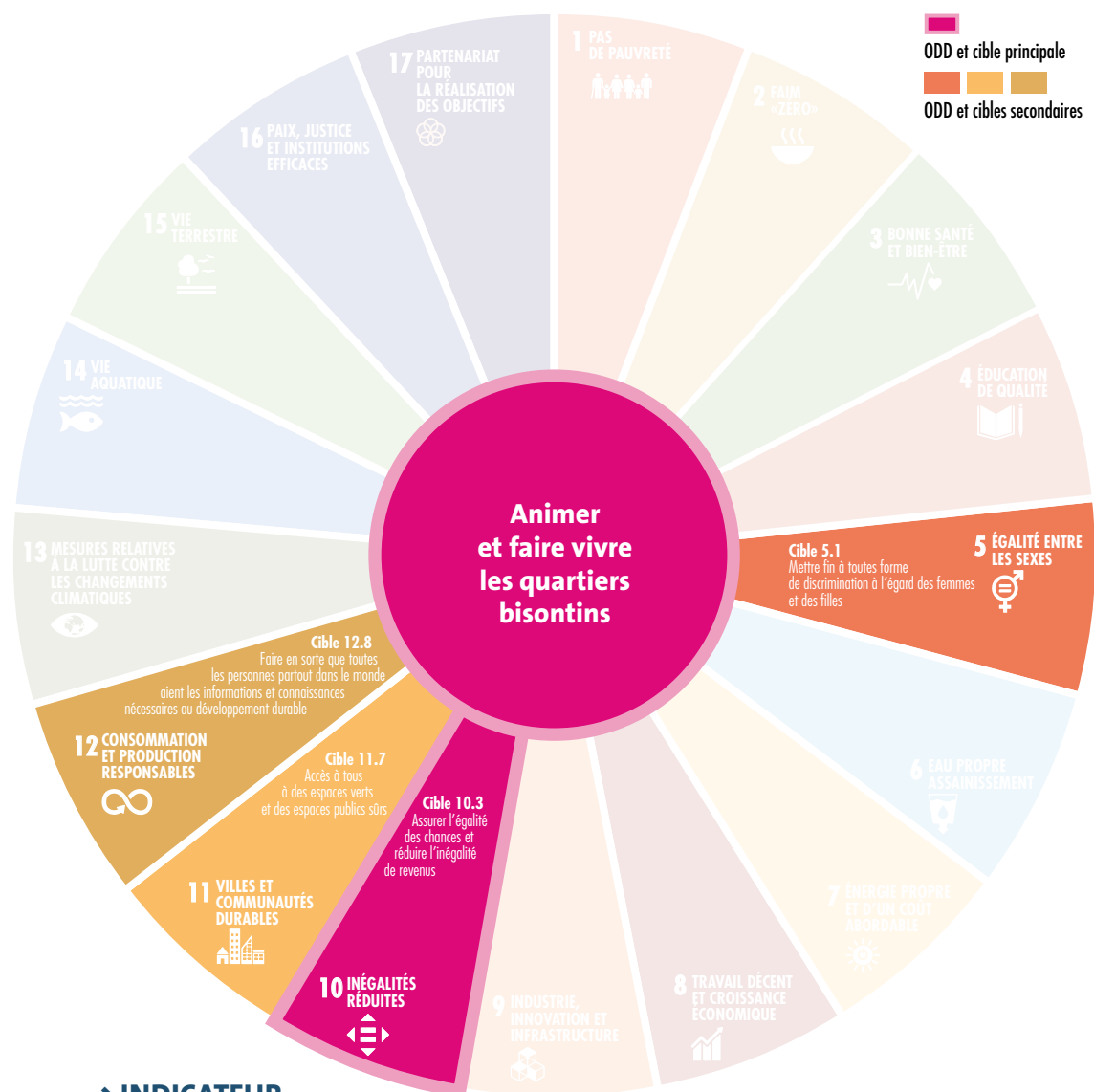
115 structures accompagnées
2 345 183 € mobilisés
 tous financeurs confondus

► PERSPECTIVES Des ateliers et balades urbaines avec les habitants sont programmés début 2021, dans une organisation et une planification adaptées aux différentes périodes de confinement et aux contraintes sanitaires afférentes.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.7 ANIMER ET FAIRE VIVRE LES QUARTIERS BISONTINS

La Ville de Besançon s'engage pour que ses zones urbaines offrent à ses habitants un cadre de vie sain qui réponde aux besoins réels de sa population. C'est par l'intermédiaire des maisons de quartier mais également d'associations que des actions sont mises en place pour animer et faire vivre les quartiers prioritaires bisontins.



► INDICATEUR

Valeur non disponible en 2020



Atelier couture



Sortie nature

Ateliers pédagogiques auprès des familles

En 2020, les Bains Douches Battant ont poursuivi leurs actions de sensibilisation au développement durable à destination des familles et des jeunes. Elles se sont développées à travers des activités proposées durant les « quartiers d'été » et les vacances d'automne. Les habitants ont pu profiter d'un programme chargé qui joignait l'utile à l'agréable.

Malgré le contexte particulier de cette année, les acteurs se sont impliqués pour créer une vie de quartier autour d'activités stimulantes, ludiques et responsables. La plupart de ces activités se sont appuyées sur des matériaux de récupéra-

97 familles
210 personnes
 (adultes et enfants)
23 jeunes (12-17 ans)

tion, afin de sensibiliser aux problèmes de la surconsommation. La structure veille également à sensibiliser ses usagers au bon fonctionnement du tri des déchets au sein de ses locaux.

Direction Vie des quartiers / Bains Douches Battant

Exposition à la maison de quartier Grette Butte



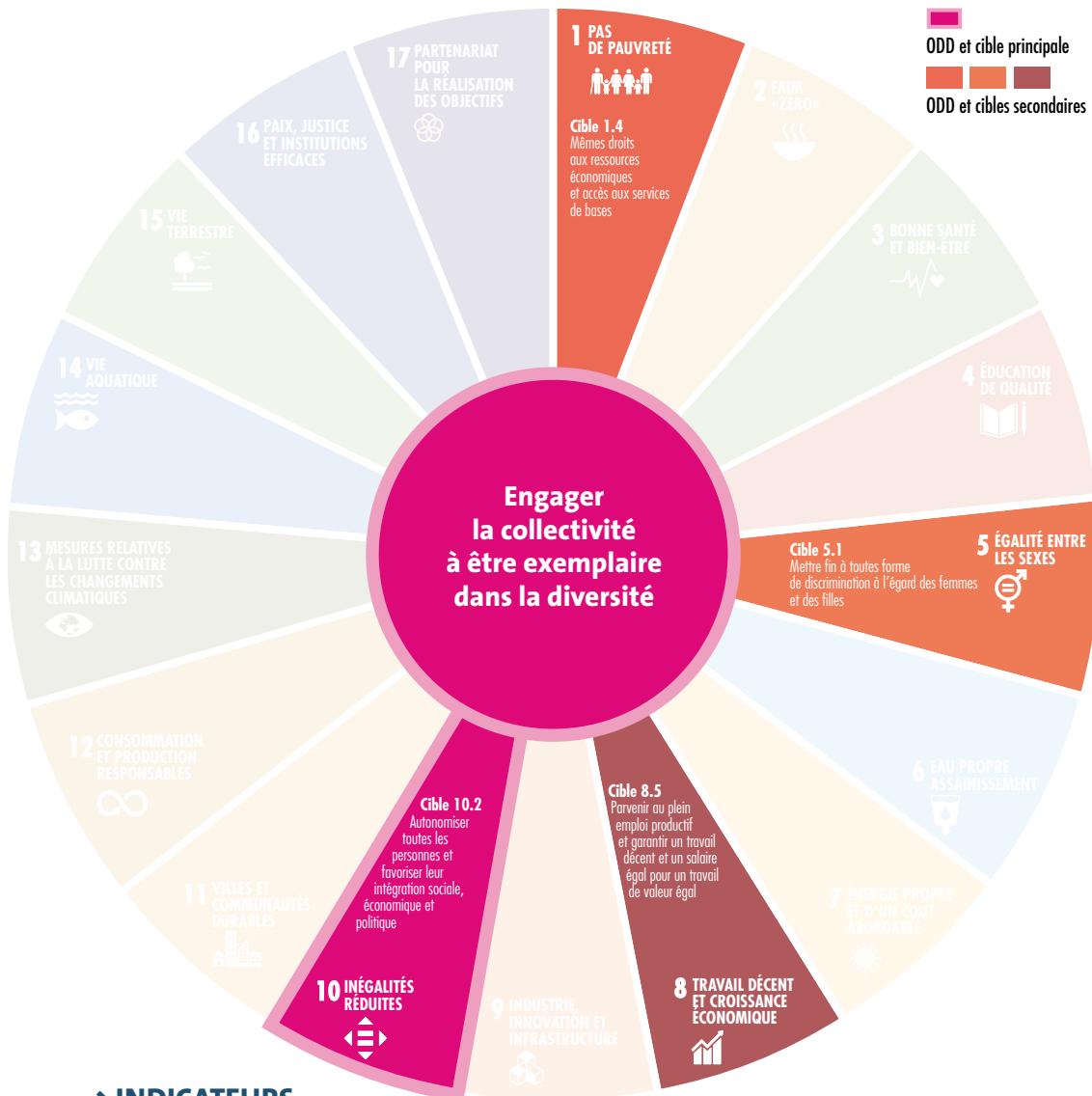
Une exposition sur les perturbateurs endocriniens a également été accueillie, afin d'informer le public sur les dangers de ces substances présentes dans de nombreux produits de la vie courante et dans l'air. Des groupes d'enfants sont venus comprendre ce risque et ses enjeux.

Direction Vie des quartier
 Maison de quartier Grette Butte

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.8 ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA DIVERSITÉ

Dans la continuité des actions portées l'an dernier par la Ville de Besançon, le CCAS et le Grand Besançon, les progrès en faveur d'une politique de ressources humaines exemplaire se poursuivent. Les actions en faveur de l'autonomisation des personnes atteintes de handicap, comme la lutte contre les discriminations au recrutement, sont vectrices de diversité au sein des services de la collectivité.



➤ INDICATEURS

Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) :
 - Ville : **102 (111 en 2018 - transfert GBM)**
 Taux d'emploi légal 7,27 %
 - CCAS : **16 (15 en 2018)**
 Taux d'emploi légal 7,72 %



Continuité du service public

En raison de la crise sanitaire, aucune action nouvelle n'a été engagée dans la lutte contre la discrimination ou le handicap. Les directions/services se sont concentrés sur l'accueil du public et la continuité du service public.

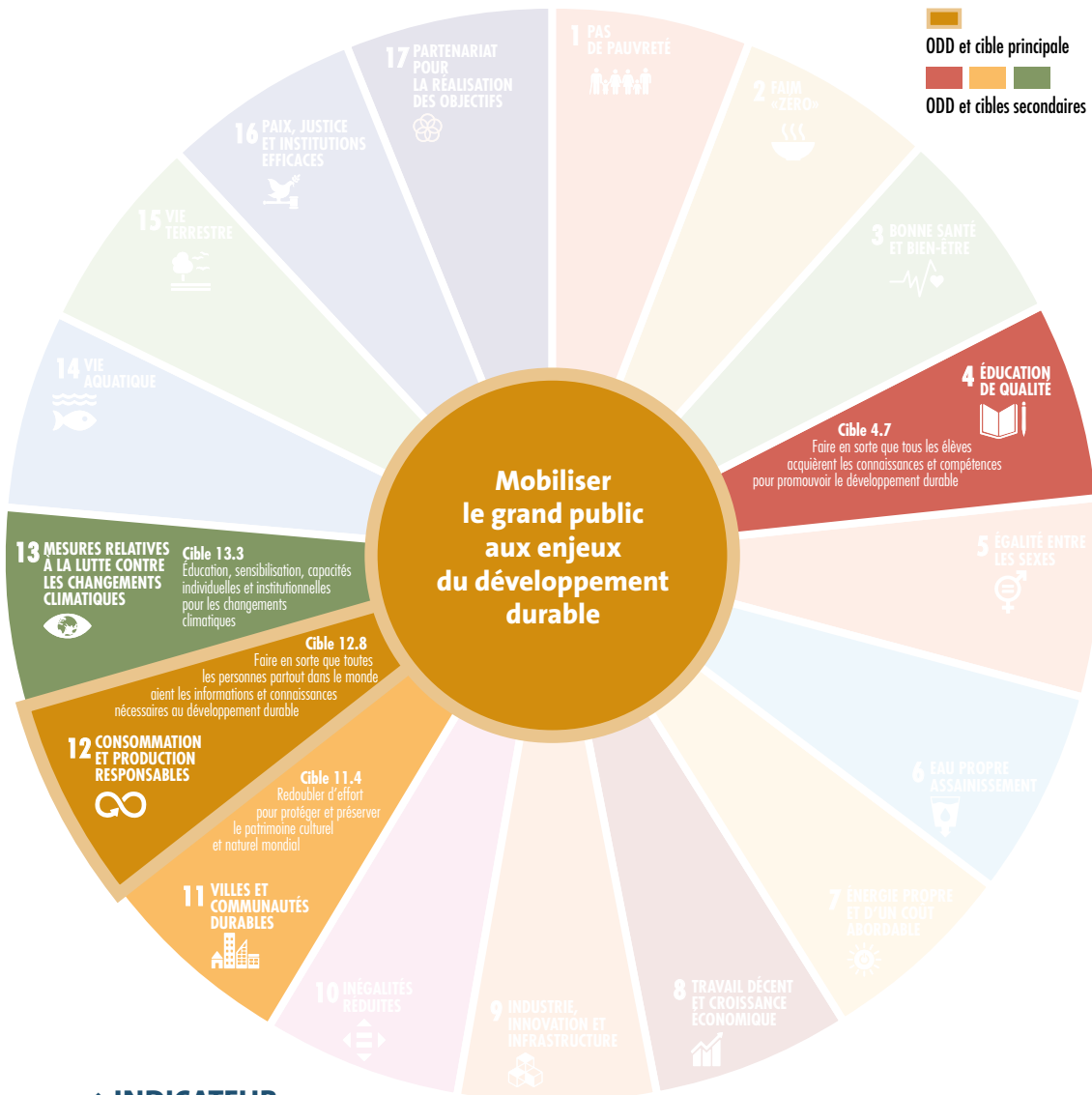
Pôle Ressources humaines



CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.1 MOBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Faire de Besançon un exemple en matière de développement durable est un objectif à long terme. Pour y arriver, il est primordial de donner à tous les moyens de comprendre, s'approprier et s'impliquer dans les grands enjeux environnementaux. Depuis plusieurs années des communications, ateliers, rencontres et projets collectifs sont proposés aux publics bisontins. Malgré les perturbations liées à la crise sanitaire, l'année 2020 n'a pas échappé à cet engagement.



> INDICATEUR

Nombre de personnes ayant participé à des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable :

- 5 805 en 2020
- 23 330 en 2019
- 22 181 en 2018

Animations Logis 13 Éco



giques sont utilisés comme, par exemple, le banc d'éclairage, le capteur de CO2 ou le Smart'jeans. Ceux-ci permettent de mettre en lumière différentes thématiques telles que l'énergie, l'eau, la gestion des déchets, la qualité de l'air ou encore la biodiversité.

Pour 2020, avec la pandémie de COVID, le Logis 13 Éco et les animations extérieures ont réuni moins de personnes que d'habitude, cependant le maximum d'animations a tout de même été maintenu dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Les animations à l'extérieur, comme

Le Logis 13 Éco accueille différents publics à partir de 7 ans, afin de prodiguer des conseils pour faire des économies et pour diminuer son impact sur l'environnement en adoptant des éco gestes. Des visites de l'appartement pédagogique ont également lieu. C'est de manière ludique que les participants sont sensibilisés aux grands enjeux environnementaux. Plusieurs outils pédagogique

Vital'Été ou le salon de l'Habitat ont réuni 1 265 personnes.

Mission Développement durable / Logis 13 Éco

47 visites au logis 13 Éco
36 animations extérieures

Visite du centre de tri et campagne sur les erreurs de recyclage

En 2020, une importante campagne de communication sur les erreurs de tri a été menée afin de toucher un public le plus large possible. En effet, même si la pratique du tri sélectif est bien ancrée dans nos comportements, certains ajustements restent nécessaires lorsqu'il s'agit de cas particulier. Les messages se concentraient principalement sur trois informations : un encouragement à jeter les emballages recyclables en vrac et non imbriqués dans la poubelle jaune, les sacs d'ordures ménagères sont à déposer dans le bac gris. Enfin, les masques de protection, largement utilisés pendant la crise sanitaire, doivent être jetés avec les déchets ménagers et dans un sac fermé, afin de garantir la sécurité des agents impliqués dans la gestion des déchets. Le SYBERT a eu l'occasion de maintenir les séances découvertes du centre de tri malgré la situation particulière de cette année.



SYBERT

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.2 FORMER LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ À L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LEURS PRATIQUES

Dans le but d'intégrer les bons gestes et principes écoresponsables aux pratiques de tous, la collectivité forme ces agents et les différents services s'approprient les enjeux liés à leurs activités. Le service Voirie Propreté mène sa réflexion en ce sens et améliore encore cette année sa démarche pro-environnementale.



► INDICATEUR

Agents ayant bénéficié d'une formation en lien avec le développement durable :

134 en 2020
124 en 2019
191 en 2018



Exemplarité dans les services de la Voirie Propreté

Les agents de la Voirie Propreté s'engagent chaque jour à améliorer leurs pratiques que ce soit dans l'utilisation des ressources ou dans le respect de l'environnement et de la biodiversité. Le matériel et les outils électriques sont privilégiés ; on compte l'utilisation de souffleuses, de réciprocaturs ou encore de débroussailleuses électriques. Ainsi, en 2020, deux vélos électriques viennent s'ajouter à la flotte dans le but de faciliter le déplacement des agents pour rejoindre le centre-ville de Besançon. La cellule graffiti du service Propreté, déjà équipée en véhicules électriques, a également acquis une station de lavage du matériel afin de traiter les eaux de lavage contenant de la peinture et ainsi éviter tout rejet de produits toxiques dans les égouts. La récolte et l'utilisation des eaux pluviales pour l'alimentation des laveuses continuent et tendent à s'étendre aux eaux des piscines de Mallarmé et La Fayette et même aux bâtiments municipaux comme les écoles. Enfin, la mise en place progressive du désherbage alternatif, dans le but de supprimer l'utilisation des produits toxiques, se poursuit également malgré les contraintes temporelles et financières du processus.

Direction Voirie Propreté



4 vélos électriques
dont 2 acquis en 2020

► **PERSPECTIVES** Mise à disposition pour les agents de nouvelles voitures autopartage Citiz sur le parking du CAM. En dehors des horaires de travail, ces voitures pourront être utilisées par tous les adhérents de la coopérative d'autopartage Citiz.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.3 PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE DE PROXIMITÉ ET LE JARDINAGE PAR LES HABITANTS

Les avantages d'une zone urbaine végétalisée sont multiples : conserver une biodiversité riche en ville, améliorer la qualité de l'air ou encore agir pour une agriculture durable et de proximité. Ainsi, promouvoir le jardinage et l'agriculture est un levier efficace sur lequel la Ville s'appuie pour encourager les circuits courts, l'alimentation locale et les aménités vertes.



► INDICATEUR

Évolution de la surface du territoire transformée en projet d'agriculture durable :

- 1 132 689 m² en 2020
- 1 060 573 m² en 2019
- 919 378 m² en 2018

Jardins pédagogiques au sein de l'accueil périscolaire



2 nouveaux jardins expérimentaux

15 jardins périscolaires

14 sites de compostage des déchets de restaurants scolaires en fonctionnement

Promouvoir le jardinage auprès des Bisontins est un défi qui doit aussi passer par la sensibilisation des plus jeunes et rien de mieux que de mettre les mains dans la terre pour adopter les bonnes pratiques. Cette année, c'est pendant l'accueil périscolaire des écoles élémentaires Ferry et Macé qu'une soixantaine d'enfants ont eu l'occasion d'être accompagnés par le collectif Terra Germus. Un jardin pédagogique est né dans le cadre de cette action, totalement construit par les enfants, de la conception en passant par la réalisation jusqu'à l'entretien. Une quinzaine de jardins pédagogiques, supports idéals pour parler de biodiversité et de respect de l'environnement, ont également repris vie avec le retour des beaux jours et la fin du confinement pour le bonheur de 200 enfants.

Direction Éducation
Service Périscolaire

Maintien d'une activité agricole sur le territoire bisontin

Dans le but de favoriser l'agriculture de proximité ainsi que la biodiversité sur le territoire, la Ville met à disposition des prairies de fauche communales au profit d'agriculteurs locaux. Ces terrains sont sous prescriptions de gestion relatives à la préservation et au développement d'ourlets (lisières) en bordure de parcelles, grâce au maintien d'espaces non fauchés tout en contrôlant l'avancée des ligneux sur la prairie. Cette année, ont été mis à disposition 5 hectares de pâture chemin de la Barre aux Chevaux au profit du centre équestre des Écuries du Morlot et 2,2 hectares de prairie de fauche extensive chemin des Champs au profit d'un agriculteur local.



Se poursuit également le programme Permis de végétaliser, avec la création de nouveaux jardins partagés. Au total 188 m² sont répartis

entre les associations Miroir de femme, La combe Saragosse et LIEN.

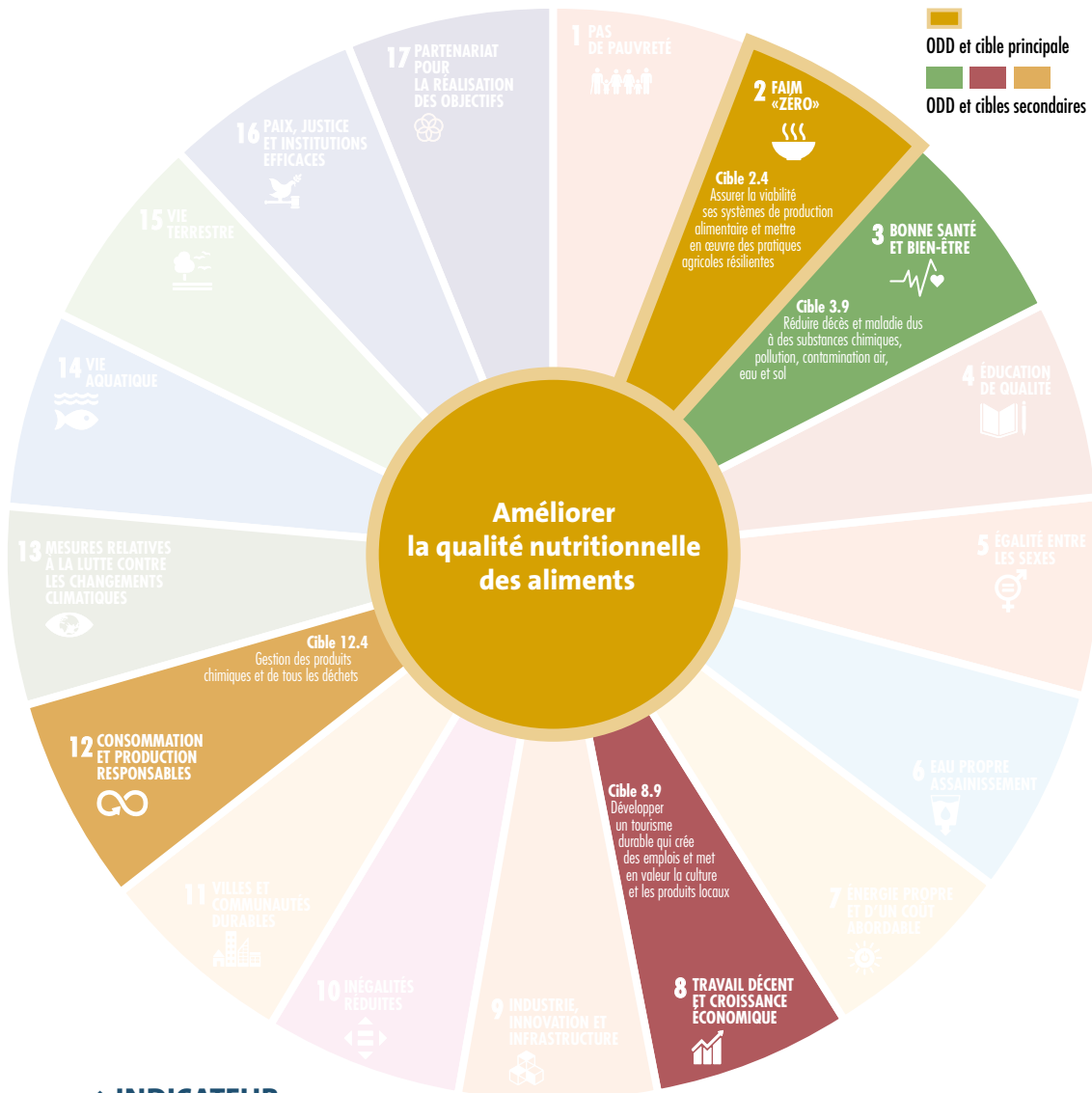
Direction Biodiversité et Espaces verts

7,2 hectares de prairie et 188 m² de jardin partagé mis à disposition en 2020

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.4 AMÉLIORER LA QUALITÉ NUTRITIONNELLE DES ALIMENTS

Les risques liés à une alimentation néfaste pour la santé et l'environnement sont un réel enjeu de santé public. Les Bisontins et notamment les plus jeunes doivent pouvoir compter sur la collectivité pour leur donner le choix d'une alimentation saine à faible impact écologique. Pour ce faire, chaque année, l'offre en restauration collective est repensée et des actions d'éducation sont proposées pour toujours mieux répondre cette problématique essentielle.



► INDICATEUR

Proportion de produits locaux et Bio dans les menus de restauration scolaire :

Produits locaux 27 %, produits Bio 19,5 % en 2020

Produits locaux 27,4 %, produits Bio 16,6 % en 2019

Produits locaux 28,5 %, produits Bio 14,5 % en 2018

L'alimentation dans la restauration collective évolue

Les mesures de la loi Egalim, adoptée en 2020, sont l'occasion de revoir la qualité mais aussi la composition de l'alimentation proposée en restauration collective. Différents axes tels que la qualité et la durabilité des produits proposés, la diversification des protéines, la réduction des déchets ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire sont au cœur des changements que les restaurants municipaux de Besançon ont réalisés en 2020.

Direction Éducation
Restauration scolaire



241 k€ d'achats de produits sous signe de qualité (bio, AOP, IGP, STG)

280 k€ de produits locaux sur 1 030 k€ de dépenses totales

Sensibiliser à l'importance du choix du consommateur dans l'alimentation



« De la fourche à la fourchette, la santé en cuisinant » est un parcours composé de 6 modules permettant aux bénéficiaires d'appréhender l'alimentation dans sa globalité, de la production à la lutte contre le gaspillage alimentaire en passant par la sensibilisation au goût, la cuisine, la découverte du monde et l'équilibre alimentaire. Ces approches ont pour but de s'informer, découvrir, comprendre et s'approprier de nouvelles pratiques.

Initié par la direction Hygiène et Santé en 2017,

ce cycle éducatif a été proposé à trois classes de CM1/CM2 des écoles Édouard Herriot (Palente-Orchamps), Champagne (Planoise) et Jean Macé (Clairs-Soleils) ainsi qu'à un groupe de jeunes de l'École de production de Besançon au cours de l'année scolaire 2019-2020. La plupart des modules ont pu être menés à bien malgré le premier confinement et la fermeture temporaire des écoles.

A la rentrée 2020, seule l'école Jean Macé a souhaité renouveler l'expérience, toujours au bénéfice des enfants de deux classes de CM1 et CM2. Les autres classes et l'École de production ont préféré attendre la fin de la crise sanitaire pour reprendre le programme.

Direction Hygiène et Santé

133 participants

120 enfants de 6 à 12 ans et 13 jeunes adultes

6 groupes et 7 interventions

5 professionnels experts impliqués

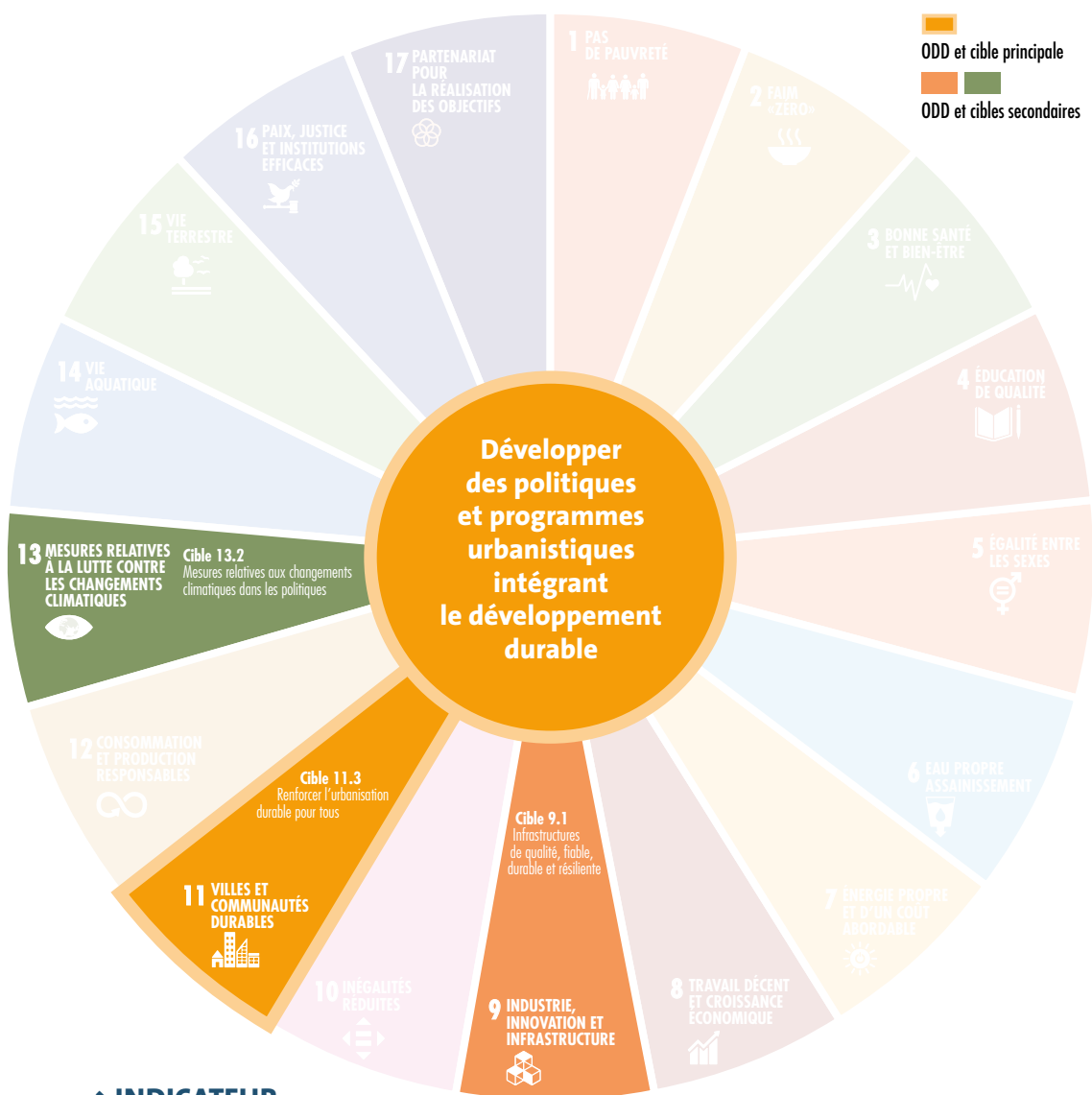
► **PERSPECTIVES** Pour l'année à venir les perspectives sont multiples : généralisation des achats de volaille fermière en 2021, compote de pomme faite maison 100 % Bio et d'origine France ou encore charcuterie artisanale locale sans additifs.

Le parcours éducatif est amené à être développé dans le territoire bisontin, le contenu pédagogique modifié selon les suggestions des professionnels et des encadrants. Le parcours devrait intégrer les futurs parcours éco-citoyens pour la transition à partir de la rentrée scolaire 2021.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.5 DÉVELOPPER DES POLITIQUES ET PROGRAMMES URBANISTIQUES INTÉGRANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des politiques urbanistiques réfléchies et évoluant vers une meilleure prise en compte des grands principes du développement durable est une priorité de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole. Le caractère social est indissociable de ces principes ; ainsi penser l'espace urbain comme un espace plus solidaire est un enjeu de première nécessité.



► INDICATEUR

Valeur non disponible en 2020



Favoriser l'accession sociale à la propriété

La Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole ont créé en 2020 un Organisme de Foncier Solidaire (OFS). Sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) qui permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général, en favorisant l'accession sociale à la propriété sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon.

L'intérêt de ce nouveau modèle de production de logements est multiple. Il permet tout d'abord d'optimiser le modèle économique de la

production de logements en accession sociale. Le portage de la charge foncière sur la très longue durée par l'OFS rend possible une baisse significative du coût du logement. Il garantit par ailleurs une offre de logements durablement abordable puisque le prix du logement reste encadré à chaque revente. Enfin, il permet de pérenniser les aides publiques mobilisées pour la production d'une offre de logements abordables.

Direction Urbanisme Projets et Planification

► **PERSPECTIVES** Que ce soit en logement collectif, intermédiaire ou individuel, en construction neuve ou en réhabilitation, l'OFS de Grand Besançon Métropole engagera en 2022 ses premières opérations, en cherchant à diversifier cette nouvelle offre en accession sociale à la propriété, pour proposer différents types d'habitat dans des environnements urbains ou périurbains divers.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.6 PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE LA VILLE

La protection et la conservation du patrimoine architectural de la Ville est un devoir, mais constitue également un véritable atout. Les monuments historiques, édifices et paysages qui la composent embellissent le cadre de vie des riverains et rendent Besançon bien plus agréable et attractif aux yeux des visiteurs.



► INDICATEUR

Montant des travaux sur les bâtiments protégés : **1 155 000 €**
1 043 370 € (2019)
215 000 € (2018)

Sauvegarde des fortifications Vauban



La demi-lune 81.



Suite au classement des fortifications Vauban de la Citadelle de Besançon au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, la Ville de Besançon a engagé en collaboration avec les services de la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) un programme pluriannuel de sauvegarde.

Les collectivités locales ont alors choisi d'effectuer dans le cadre d'un Contrat de Projet État-Région une restauration de ces monuments historiques, pour permettre une transmission authentique de l'histoire locale et favoriser un développement économique du territoire.

Au titre de l'année 2020, deux sites ont fait l'objet d'interventions de conservation. Il s'agit de :

- L'escarpe 80 situé en bordure du parc zoologique. Les travaux ont consisté à rejoinoyer l'ou-

vrage et à remplacer quelques pierres pour un montant des travaux de 425 000 € TTC ;

- La demi-lune 81. Cet ouvrage en demi-cercle sert de protection et de liaison entre le parc zoologique et l'extérieur de la forteresse côté sud. Il a nécessité des interventions pour garantir son étanchéité et sa pérennité. Le montant des travaux est de 703 000 € TTC.

Ces travaux ont pour objectif la préservation du patrimoine bâti et historique, ce qui permet une transmission authentique de l'histoire locale et favorise le développement économique du territoire.

Département Architecture et Bâtiments

1 155 M€ pour l'année 2020

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.7 DÉVELOPPER DES PROJETS DE COOPÉRATION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE AVEC DES VILLES PARTENAIRES

L'un des trois grands piliers du développement durable est le pilier social. Les inégalités, qu'elles subissent au sein d'un même pays ou entre eux, doivent être combattues pour construire le monde de demain. Dans cette dynamique de solidarité et de coopération et malgré les conséquences de la crise sanitaire, la Ville de Besançon s'investit à travers les associations qui font vivre des projets internationaux.



► INDICATEUR

Part du budget de la Ville consacré aux opérations de coopération :
Donnée non significative en 2020
134 000 € (2019)
134 000 € (2018)

Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale

De nombreuses associations bisontines sont engagées dans un projet de solidarité internationale avec des partenaires dans des pays en développement. La Ville de Besançon s'engage à leurs côtés en leur apportant une aide financière par un appel à projets annuel d'une dotation de 10 000 €. Ce dispositif concerne les projets de développement inter-



nationaux et les projets d'éducation à la citoyenneté mondiale à Besançon.

Même si 2020 n'a pas été propice aux échanges internationaux, quelques associations, qui peuvent compter sur leurs partenaires internationaux, ont pu continuer à faire vivre leurs projets. Parmi elles, *Voir au Togo* a poursuivi la réalisation d'un centre destiné à accueillir de jeunes aveugles et malvoyants dans les meilleures conditions d'apprentissage et d'hébergement, leur donnant ainsi plus de chance de s'intégrer dans la vie active. Le bâtiment est terminé et l'acquisition de matériel informatique est la prochaine étape. *Voir au Togo* a reçu pour cela une aide de la Ville de 3 000 €.

8 000 € ont été répartis cette année entre 3 associations

Service Relations internationales

Conséquences de la crise sanitaire sur les projets à l'international

La crise sanitaire mondiale a retardé la mise en œuvre des coopérations prévues en 2020 dans le cadre des partenariats de la Ville. Les manifestations prévues pour fêter les 900 ans de la ville de Freiburg par exemple, qui comprenaient des événements culturels, des manifestations de promotion touristique et commerciale ainsi que des rencontres de délégations ont été reportées. Les invitations des autres villes n'ont pu être honorées, empêchant la nouvelle équipe municipale de rencontrer ses homologues dans les villes partenaires. Le contact a été entretenu par mail et visioconférence pour préparer la reprise des activités.

En matière de coopération, la situation sanitaire, couplée aux tensions sur place, a mis un frein également aux missions prévues visant le renouvellement des conventions de partenariat en Palestine et au Burkina Faso.

Service Relations internationales



CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.8 ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS SES ACHATS ET MARCHÉS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

L'achat public, en tant qu'outil de mise en œuvre des politiques publiques portées par nos collectivités, joue un rôle fondamental pour accompagner les transitions écologiques et sociales et améliorer l'efficacité de la dépense publique. Qu'il s'agisse de fournitures ou de chantiers, les achats écoresponsables constituent un levier important pour faire évoluer les fournisseurs et prestataires de la Ville vers des pratiques plus durables. À ce titre, la collectivité amplifie sa démarche, afin de renforcer les clauses sociales et environnementales dans ses achats publics.



► INDICATEURS

- Pourcentage de marchés attribués > 90 K€ intégrant une condition d'exécution environnementale : **12,75 % (13 sur 102)**
- Pourcentage de marchés attribués > 90K€ intégrant un critère environnemental d'analyse des offres : **23,53 % (24 sur 102)**

- Nombre d'heures d'ETP créées par des clauses d'insertion dans les marchés publics : **36 039,24 heures de travail, soit 22.4 ETP (43 622 h en 2019) (61 306,79 h en 2018)**

36 % des goodies respectent les critères du développement durable

Des objets promotionnels plus vertueux

La direction Communication de la Ville se charge de l'achat et des dotations d'objets promotionnels se souciant des critères écologiques, durables et respectueux de la nature et de l'environnement se basant sur les critères suivants :

- L'origine de la matière première, sa provenance et le mode de fabrication. Des matériaux naturels et plus sains pour nous et notre environnement ;
- La fabrication française est privilégiée, ensuite européenne et autres en 3^e lieu le cas échéant ;
- Le mode de transport : bateaux, routes, avions... ;
- Le recyclage de l'objet : dernier critère rentrant en compte depuis peu.

Actuellement, la Communication dispose d'environ



ron 30 objets promotionnels différents (tee-shirts en coton, éco-cups, carnets en papier recyclé...) qui respectent tous à minima un critère, voir tous lorsque cela est possible.

Direction Communication Ville



Vers une commande publique non testée sur les animaux

En 2020, à l'occasion du renouvellement du marché de prestations de nettoyage et d'entretien de locaux et de nettoyage des vitres, la démarche éco-responsable et de protection de l'environnement ainsi que le respect du bien-être animal ont été renforcés. En effet, la Ville de Besançon souhaite tendre vers une commande publique « 100 % produits non testés sur les animaux ». Le titulaire s'est donc engagé à

utiliser exclusivement des produits de nettoyage labellisés ECO CERT non testés sur les animaux ou équivalent.

De plus, ce marché oblige le prestataire à réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Direction Performance et Conseil de Gestion / Service Achats

► PERSPECTIVES Dans un souci d'exemplarité de nos collectivités, adoption en 2021 d'un SPASER, pour que l'ensemble de nos achats publics prennent en compte les objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale. L'adoption du SPASER renvoie une image de responsabilité en faveur du développement durable auprès des opérateurs économiques locaux, de la société civile et de l'ensemble des citoyens. Il détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire.

GLOSSAIRE

DÉTAIL DES INDICATEURS DES OBJECTIFS VILLE

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Consommation finale d'énergie (consommation réelle sans correction climatique) des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (électricité + chauffage) : proportion de la consommation d'énergie d'une liste bloquée pour cinq ans.
- Performance du chauffage sur les 20 plus gros bâtiments consommateurs : variation de consommation d'énergie corrigée sur la base d'un hiver moyen.
- Production d'énergie renouvelable de la Ville : énergies renouvelables (autoconsommation et énergie vendue) produites par les équipements de la Ville (bâtiments, espaces publics).
- Nombre de foyers ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé : nombre de foyers rencontrés dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et nombre de personnes ayant réservé une caméra thermique.
- Consommation d'énergie finale du territoire de la Ville : consommation totale par l'ensemble des habitants, des services, des entreprises etc. de la Ville (donnée issue de l'observatoire OPTTEER).
- Superficie de la Ville concernée par le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) : superficie du territoire dont la température observée dépasse le seuil défini comme représentatif d'un ICU.
- Voyages par an en bus et tram à Besançon : chiffres globaux prenant en compte toutes les lignes de bus urbains et de tramway issus des cellules de comptage présentes dans les portes des bus et de tramway.
- Part des déplacements domicile/travail en modes doux ou en commun.
- Nombre de kilomètres de piste cyclable : bandes et pistes cyclables (voies vertes, pistes séparées, voies partagées avec les bus et les piétons) présentes sur le périmètre bisontin.
- Part de matériaux écologiques et biosourcés mis en œuvre dans les travaux intérieurs des bâtiments de la Ville : montant du budget et pourcentage consacré à l'achat de ces matériaux et leur mise en œuvre.
- Jours de l'année où l'indice de la qualité de l'air est très bon ou bon : donnée de l'ATMO, évaluation basée sur 3 polluants (ozone, particules fines et oxydes d'azote).
- Proportion des agents utilisant le vélo et /ou les transports en commun : part des agents de la Ville bénéficiant de l'indemnité kilométrique Vélo et/ou de l'aide aux transports en commun pour au moins la moitié de l'année (au titre de la participation financière de l'employeur).

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

- Consommation foncière réelle : l'année 2017 est la première référence en t0 basé sur la nouvelle méthode CESBIO (Centre d'Étude Spatiale de la Biosphère) qui permet de mettre en évidence l'enveloppe urbaine grâce à des images satellites.
- Évolution de l'effectif et du suivi des espèces indicatrices de la gestion de la Ville (mammifère, oiseau, amphibien, insecte et végétal) : estimation de la population du castor d'Eurasie, du hérisson (enquête de l'association FNE), de l'hirondelle (nids et couples tous les cinq ans), du crapaud accoucheur (individus estimés chaque année par la DBEV, du machaon (zones d'observation) et des espèces d'orchidées (nombre de stations).
- Surface en m² occupée par la renouée du Japon sur l'espace public qui reste à traiter : espaces privés et sites inconnus non pris en compte.
- Pourcentage du flux de pollution non traité par la station d'épuration : équivaut à l'eau de ruissellement de la voirie non traitée par la station d'épuration en période de pluie.
- Consommation sur la Ville en par jour/habitant : consommation en eau totale (services, entreprises, habitants) ramenée au nombre d'habitants. Valeur calculée sur le périmètre du Grand Besançon.
- Quantité de pesticides totaux mesurée à l'entrée de l'usine de traitement d'eau potable de la Malate (source d'Arcier) : somme des concentrations de pesticides mesurées avant traitement de potabilisation comparée au seuil réglementaire maximal. (Moyenne de 3 analyses fournies par l'ARS au lieu de 4 annuellement).
- Pourcentage de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) bisontines : part des déchets organiques dans les OMR.
- Nombre de kilos de matières organiques par habitant dans les OMR.
- Part du volume de déchets ménagers triés sur le volume total de déchets : déchets recyclés + verres sur le total de déchets produits par les ménages (hors déchetterie).
- Production annuelle de déchets par habitant : déchets résiduels, recyclables et le verre (avec déchetterie).
- Nombre d'agents formés à la gestion de crise.
- Nombre de pages imprimées par les copieurs : pages du parc copieur hors écoles et imprimerie pour les besoins de l'administration (ne pas confondre une page (recto) avec une feuille (recto/verso)).

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

- Nombre de jeunes (- 18 ans) touchés par une action d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) : enfants participant au dispositif parcours culturel des écoles primaires, jeunes de -18 ans concernés par une action EAC portées par tous les opérateurs publics.
- Nombre de contact avec les services du CCAS permettant l'accès aux droits : concerne les personnes qui sollicitent l'ensemble des services du CCAS tel que MSAP, ASQ, SAAS, AVM et de la MDS. Un contact correspond à une personne entrant dans la structure, une personne peut être comptabilisée plusieurs fois.
- Nombre d'habitants ayant participé à une démarche de concertation (hors instances participatives existantes comme les CCH, le conseil de développement, le CBJ et le Conseil des Sages, etc.).
- Nombre de projets réalisés émanant des instances participatives.
- Nombre de personnes touchées par les différentes actions de santé du service Promotion et Prévention de la Santé : public ayant participé aux actions de promotion et de prévention de la santé.
- Nombre d'apprentis ayant trouvé un emploi dans l'année suivante suivant son apprentissage ou ayant poursuivi un parcours de formation.

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

- Nombre de bénéficiaires d'une politique tarifaire spécifique des établissements et des événements : accès gratuit ou à tarif réduit dans les équipements suivants : Citadelle, Maison Victor Hugo, bibliothèques, concerts Granvelle, la Rodia, la scène Nationale, le Centre Dramatique, l'Orchestre.
- Nombre de licenciés sportifs sur Besançon : évolution du nombre de licenciés sportifs dont le sport scolaire et universitaire.
- Nombre d'associations sportives sur la commune.
- Nombre de personnes ayant bénéficié de prestations par les services du CCAS : les types de prestations sont le portage de repas, l'hébergement, le soutien à domicile.
- Nombre de participation aux actions collectives organisées par le CCAS.
- Nombre de plaintes pour nuisances sonores et nombre de plaintes des locataires relatives à l'humidité : nombre de plaintes traitées par la direction Hygiène Santé.
- Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projet contrat de ville (tout partenaire confondu).
- Nombre de personnes impliquées/touchées par les différents projets éducatifs et culturels issues des quartiers sensibles. Valeur non disponible
- Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) : permet d'évaluer le nombre de personnes en situation de handicap travaillant dans les collectivités ou pour la collectivité dans le cadre d'une délégation de service.

PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

- Nombre de personnes ayant participé à des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) : comprend les participants aux actions proposés par le muséum d'Histoire naturelle, la Petite école dans la forêt, les quatre parcours culturels sur le thème du développement durable, le SYBERT, le Logis 13 Éco, le CCAS, la direction Éducation et les maisons de quartiers.
- Nombre d'agents formés aux changements de leurs pratiques en lien avec développement durable.
- Evolution de la surface en m² du territoire transformé en projet d'agriculture durable : correspond aux jardins familiaux, jardins partagés, vergers communaux et conventionnés et aux surfaces agricoles.
- Proportion de bio et de local dans les menus de restauration scolaire : part de bio et/ou de local calculé par rapport au budget consacré à l'achat de produits alimentaires.
- Proportion de logements livrés avec une réglementation thermique renforcée : nombre de logements livrés en RT 2012-20 % toutes zones confondues sur les logements totaux.
- Proportion de logements livrés avec accession abordable : nombre de logements livrés dont l'ordre de prix est de 20 % moins cher que le marché sur les logements totaux.
- Montant des travaux sur les bâtiments protégés : montant pour l'entretien et montant pour les grands ouvrages.
- Part du budget consacré aux opérations de coopération : comprend les coopérations de la Ville et les subventions aux associations de solidarité internationale.
- Pourcentage des marchés intégrant une certification ou une labellisation environnementale : statistiques réalisées sur les marchés sur les marchés d'au moins 25 000 € HT.
- Nombre d'heures ETP créées par des clauses d'insertion dans les marchés publics des collectivités.



Mission Développement durable
developpement.durable@besancon.fr